

2011. 3218. 3

Université de Montréal

Les industriels du coton et le Traité
de commerce franco-anglais de 1860

par
Philippe Petitpas

Département d'histoire
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté
des études supérieures en vue de l'obtention
du grade de Maître ès arts (M.A.) en histoire

Décembre 2003

© Philippe Petitpas, 2003



D

7

U54

2004

V. 024

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Les industriels du coton et le Traité
de commerce franco-anglais de 1860

par
Philippe Petitpas

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Louis Michel, président-rapporteur
Samir Saul, directeur de recherche
Michael Huberman, membre du jury

Mémoire accepté le :**4 mai 2004**...

Les industriels du coton et le Traité de commerce franco-anglais de 1860

Sommaire

Le Traité de commerce franco-anglais de 1860 a été conclu par Napoléon III contre l'avis d'une majorité des industriels. Le patronat cotonnier français s'opposait depuis longtemps à une réforme douanière. Profitant grandement du régime prohibitif en vigueur depuis l'Empire, il affirmait que la concurrence des marchandises anglaises rendrait sa ruine inévitable et serait, globalement, préjudiciable à toute la France. Les partisans d'une libéralisation des échanges croyaient que la réforme était le meilleur moyen de favoriser la modernisation de l'équipement industriel. On trouvait essentiellement dans les milieux exportateurs les partisans de l'abolition des prohibitions.

Les principales régions s'adonnant à l'industrie cotonnière - l'Alsace, le Nord et la Haute-Normandie - se trouvaient dans des situations différentes sur les plans de leur développement industriel respectif et de la mentalité particulière de leurs patrons. Jamais accepté par la plupart des entrepreneurs oeuvrant dans le textile, et principalement par les puissants filateurs de coton, le Traité allait constamment être critiqué comme responsable des déboires de l'industrie. Malgré la conjoncture rendue très difficile par la pénurie de coton, conséquence de la guerre de Sécession, et l'instabilité internationale, l'industrie cotonnière ne subit pas les désastres prévus. Elle traversa l'épreuve d'une manière différente selon les régions mais, d'une manière générale, elle modernisa rapidement son équipement et augmenta la taille moyenne de ses établissements.

Ce mémoire se propose de saisir directement les réactions des entrepreneurs en utilisant les sources d'archives des trois principales régions cotonnières de la France.

Mots-clés : libre-échange, protectionnisme, France, industriels, coton

Cotton industrialists and the Franco-English treaty of commerce of 1860

Summary

The Franco-English treaty of commerce of 1860 was concluded by Napoleon III against the will of the majority of industrialists. French cotton employers had long opposed a customs reform. Largely taking advantage of the prohibitive regime in place since the Empire, they asserted that the concurrence of British goods would lead it to its ruin and, globally, would be detrimental to the whole of France. Partisans of a liberalization of trade believed the reform would be the best way to modernize industrial equipment. Supporters of the abolishment of prohibitions were mostly found in export trade circles.

The main areas where the cotton industry was located in France – Alsace, High-Normandy and the North – were in different situations regarding their industrial development and the mentality of their employers. Never accepted by most of the businesspeople working in the textile industry, and especially by the powerful cotton spinners, the agreement would constantly be criticized as responsible for the problems of the industry. But even considering a tense trade climate and a lack of cotton due to the American Civil War and international instability, the cotton industry didn't suffer from the much anticipated disaster. It came out of the period in different shapes depending on the area, but, generally, it would quickly modernize its equipment and increase the average size of its factories. The end of this period saw a cotton-producing industry whose situation varied according to region. Nevertheless, the entire industry would quickly modernize its equipment and increase the average size of its factories.

This thesis intends to directly understand the reactions of the business world by using archives belonging to the three main cotton-producing regions of France.

Keywords : free trade, protectionism, France, industrials, cotton

LES INDUSTRIELS DU COTON ET LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS DE 1860

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	p.1
I- Tentatives antérieures de réforme douanière.....	p.6
a) Aspects du débat sur l'abolition des prohibitions en Alsace.....	p.11
b) Défense vigoureuse du système douanier en place dans le Nord.....	p.16
c) Rouen et la Normandie contre une tentative de réforme.....	p.19
II- Les industriels cotonniers face à la nouvelle situation douanière.....	p.22
a) Le patronat haut-normand.....	p.24
b) Le patronat cotonnier du Nord : le pôle Lille-Roubaix-Tourcoing.....	p.30
c) L'industrie cotonnière alsacienne et l'avant-garde mulhousienne.....	p.35
III- Enquête industrielle et prêt à l'industrie.....	p.40
a) Enquête industrielle de 1860.....	p.40
b) Prêts à l'industrie.....	p.49
IV- Entrée en vigueur du Traité et évolution de la conjoncture.....	p.53
a) Évolution de la situation et Haute-Normandie.....	p.54
b) Le Nord et la « famine du coton ».....	p.58
c) L'évolution de l'industrie cotonnière alsacienne dans les années 1860.....	p.64
V- Les patrons dans la vie politique.....	p.70
a) Élections de 1863.....	p.74
b) Élections de 1869.....	p.76
c) Campagne de dénonciation de la politique commerciale impériale.....	p.82
VI- Bilans des transformations survenues dans l'industrie cotonnière.....	p.89
a) Mutations industrielles en Haute-Normandie.....	p.92
b) Transformations de l'industrie cotonnière alsacienne.....	p.94
c) L'industrie du Nord sous le régime libéral.....	p.98
Conclusion.....	p.102
Bibliographie.....	p.106

Introduction

Après être enfin parvenus à s'entendre sur certains points litigieux, les plénipotentiaires anglais et français apposèrent leur signature au bas du Traité. Baroche, Rouher, Lord Cowley et Cobden donnèrent, en cette après-midi du 23 janvier 1860, une forme officielle au nouvel accord commercial conclu entre les deux nations. Les 22 articles de cette entente douanière bouleversaient considérablement la législation entourant les échanges commerciaux : la prohibition de plusieurs produits serait abolie et remplacée par des droits protecteurs.

La volonté gouvernementale de changer de politique douanière avait été combattue avec acharnement par de nombreux industriels. Regroupés dans l'Association pour la défense du travail national, les opposants au retrait des prohibitions avaient longtemps tenu en échec les tentatives faites pour réformer la législation. Ils avaient été rassurés par la publication, quelques jours auparavant, d'une lettre de Napoléon III dévoilant les bases de son programme économique.¹ On pouvait y lire les buts qu'il s'était fixés afin d'« affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité. » L'ordre des priorités rassurait, il semblait logique : « Réduction successive sur les sucres et les cafés; amélioration énergiquement poursuivie des voies de communication ; réduction des droits sur les canaux, et, par suite, abaissement général des frais de transport ; prêts à l'agriculture et à l'industrie; travaux considérables d'utilité publique; suppression des prohibitions; traités de commerce avec les puissances étrangères ». Or, voilà que l'Empereur commençait par ce qui aurait dû venir en dernier selon son programme, bien avant que la France ne soit en mesure de rivaliser efficacement avec l'Angleterre.

La ratification de la nouvelle entente douanière nécessita l'utilisation de la prérogative impériale en matière de traités. En vertu de celle-ci, Napoléon III pouvait conclure des

¹ *Lettre adressée par Sa Majesté l'Empereur au ministre d'État.* Palais des Tuileries, le 5 janvier 1860.

accords commerciaux sans l'approbation du Corps législatif ou du Sénat. Généralement très dociles, les deux chambres étaient intraitables lorsque des projets d'abolition des prohibitions étaient discutés. En contradiction avec l'opinion majoritaire, l'acte autoritaire fut considéré comme un « coup d'État douanier ». Il suscita une vive mais vaine opposition : le Traité, valable pour dix ans, entra malgré tout en application.

Les industriels cotonniers craignaient sérieusement la compétition d'un voisin vendant ses produits à des prix moindres que les leurs. Ils souhaitaient généralement obtenir des droits de douane offrant une forte protection. Autrement, le pire arriverait à l'industrie cotonnière : on prévoyait sa ruine pure et simple face à une concurrence dévastatrice. Le droit le plus élevé possible, 30%, était néanmoins insuffisant, selon plusieurs industriels. Défaitisme? Réalisme? Les défenseurs et les adversaires de la nouvelle politique douanière allaient désormais débattre des effets supposés ou anticipés du Traité.

Est-ce uniquement l'intérêt des entrepreneurs qui explique leurs réactions? Quel rôle a joué le préjugé défavorable envers le « libre-échange »² ? Peut-on isoler dans les différentes prises de position un contenu idéologique bien défini? Est-il possible d'expliquer ou de prévoir les réactions des entrepreneurs face au régime douanier en tenant compte de leur activité industrielle? Quelles ont été les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'équipement et la concentration des entreprises? Y a-t-il un lien entre l'allégeance politique des patrons et la manière dont ils percevaient le Traité? La nouvelle politique commerciale était-elle réellement néfaste pour l'économie française? Que doit-on penser de l'attitude des entrepreneurs français par rapport à la possibilité de développer des échanges à long terme avec l'étranger? Tout en se plaignant de devoir baisser les salaires des ouvriers pour rivaliser avec leurs concurrents, les patrons n'étaient-ils pas satisfaits d'atteindre cet objectif sans en

² On est ici très loin du pur libre-échange : les tarifs douaniers demeuraient considérables sur de nombreux produits.

assumer la responsabilité? Est-il possible que certains entrepreneurs n'aient pas été conscients de leur véritable intérêt?

Ces diverses interrogations nous permettront de mieux comprendre un phénomène complexe pour lequel nous devons souvent donner des explications nuancées. Nous croyons que les entrepreneurs considéraient principalement leur propre intérêt, sans l'admettre, lorsqu'ils se prononçaient sur le régime douanier. L'exagération était fréquente dans les deux camps et les interprétations fort différentes. Toutefois, nous pensons que les opinions patronales étaient liées à la perception particulière que les industriels avaient de la France, de l'Europe et du développement de l'industrie; elle transparaît à maintes reprises dans leurs commentaires. Dans les deux camps on croyait avoir raison et on se demandait pourquoi l'adversaire ne voulait pas s'incliner devant l'évidence. Chaque parti interprétait la situation d'une manière qui était inconciliable avec la position de son adversaire. Le manque de participation du patronat à l'élaboration du Traité ne l'encouragea pas à coopérer de bon gré avec le gouvernement ; ce fut au contraire une source de discorde très sérieuse entre les deux.

Pour répondre aux questions posées et vérifier nos hypothèses, nous avons procédé à l'analyse de différentes sources. Plusieurs publications contemporaines de la période étudiée ont pu être consultées à la Bibliothèque nationale de France. Ce sont à la fois des enquêtes industrielles relatant les dires des entrepreneurs, des ouvrages de spécialistes de l'époque et des lettres ou des discours de parlementaires et d'industriels touchant à la politique douanière. Se disant habituellement neutres, les patrons étaient pratiquement toujours influencés par le point de vue auquel ils adhéraient. Nous devons donc être réservé envers les propos des entrepreneurs : si les documents sont des sources crédibles pour prendre connaissance de ce qu'ils ont dit, les conséquences qu'ils attribuent au Traité et les chiffres qu'ils avancent doivent être considérés avec prudence. Il en va de même pour les analyses des spécialistes et

des représentants du gouvernement qui sont souvent très orientées, particulièrement par leur volonté de démontrer les effets bénéfiques du nouveau régime douanier.

La consultation de documents au Centre rhénan d'archives et de recherches économiques et aux archives départementales de la Seine-Inférieure, du Nord et du Haut-Rhin nous a permis de trouver des renseignements intéressants et parfois inédits. L'étude de la correspondance et des publications des industriels, des chambres de commerce et des organisations patronales nous permettra de détailler les opinions des entrepreneurs. Il est possible de mettre en parallèle les propos des patrons et de leurs représentants avec les rapports des préfets et d'autres fonctionnaires. Nous serons ainsi en mesure de faire ressortir différents points de vue sur une même question. La comparaison des informations sera le moyen le plus efficace pour étudier les diverses positions défendues. Elle nous permettra de cerner avec plus de précision les différents intérêts et, ainsi, nous pourrons mieux comprendre les réactions des patrons face aux événements liés à l'évolution de l'industrie cotonnière sous le Second Empire. Malheureusement, l'inaccessibilité des bilans des entreprises nous empêche de vérifier certaines données très pertinentes : leur marge de profit pour différentes années, par exemple. Face à cette lacune de l'information, certains indices serviront à étayer l'argumentation la plus réaliste possible. Plusieurs sources n'ayant encore jamais été utilisées, nous croyons pouvoir apporter des éléments nouveaux afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire économique française.

Nous étudierons ici les opinions des industriels cotonniers du Second Empire quant à la législation douanière. Les raisons de leurs prises de position au sujet de la politique économique seront analysées. Notre étude portera principalement sur les trois départements cotonniers les plus importants : la Seine-Inférieure, le Nord et le Haut-Rhin. Elle fera ressortir le caractère spécifique de chacun en matière de mentalité des entrepreneurs et de niveau de développement industriel. Nous ferons d'abord un bref historique de la politique douanière de

la France et reviendrons sur quelques tentatives de réforme. Ensuite, nous examinerons la situation générale des entreprises dans les départements étudiés, leur évolution et le comportement des patrons face à la nouvelle conjoncture douanière. L'implication des industriels dans la vie politique retiendra pour un temps notre attention, puis, finalement, nous dresserons et commenterons le bilan des transformations survenues dans l'industrie cotonnière. Les aspects économiques, politiques et sociaux seront au centre de notre étude.

Cette démarche amènera de nouveaux éléments de réflexion par l'analyse du comportement patronal face à une expérience douanière originale. En constatant l'attitude actuelle des entrepreneurs français face à la libéralisation des échanges, il nous semblait pertinent d'étudier l'état d'esprit dans lequel se trouvaient leurs prédécesseurs lors de la première tentative sérieuse de viser l'intégration économique européenne. Nous ferons donc ressortir les points de vue et les intérêts particuliers qu'avaient les patrons du Second Empire.

I - Tentatives antérieures de réforme douanière

La signature du Traité de commerce anglo-français de 1860 rompait avec la tradition protectionniste de la France. Depuis Colbert, on considérait qu'il fallait se protéger de la concurrence étrangère pour permettre à l'industrie nationale de s'épanouir. La seule entente commerciale d'esprit libéral qu'il nous est possible de retracer est celle de 1786, connue sous le nom de traité Eden-Rayneval. Par la conclusion de cette entente, Vergennes, alors ministre des Affaires étrangères, désirait se rapprocher de la Grande-Bretagne avec laquelle les relations étaient tendues depuis la guerre de l'Indépendance américaine. Il croyait aussi que la concurrence des marchandises d'Outre-Manche inciterait les manufacturiers français à adopter les mêmes méthodes de production que leurs voisins. Par l'accord commercial conclu avec l'Angleterre, le ministre souhaitait développer les exportations et habituer les consommateurs anglais aux vins, liqueurs et produits fins français.

Arrêtée en 1793 par la guerre entre les deux pays, cette expérience fut de courte durée. Elle laissa aux industriels du textile un souvenir quasi apocalyptique : l'arrivée massive de produits anglais entraîna une baisse considérable des prix de vente. Malgré tout, aucune branche de la production française ne fut ruinée. L'historien Dunham note même l'effet stimulant qu'eut la concurrence étrangère : elle poussa les manufacturiers français à étudier et à copier les produits britanniques, ce qu'ils firent avec succès.³

La relation entre les deux nations dégénéra rapidement. Les guerres de la Révolution et de l'Empire atteignirent leur paroxysme économique le 21 novembre 1806 avec le décret de Berlin. Le commerce avec la Grande-Bretagne, mise en état de blocus, fut officiellement interdit. Bien qu'assoupli par la suite et toujours transpercé par la contrebande, l'obstacle ainsi créé diminua radicalement les liens économiques entre les deux adversaires. Plusieurs entrepreneurs gardèrent un doux souvenir de cette époque car ils n'avaient pas eu à subir la

compétition de leur puissante rivale. L'expansion que connut alors l'industrie textile française ne doit toutefois pas occulter les méfaits d'une rupture qui, en empêchant les échanges directs entre les deux pays, isola la France de la nation pionnière de l'industrialisation. Cette séparation fut probablement un frein à l'épanouissement de l'industrie française qui se développa moins rapidement que sa voisine. Un contact plus étroit avec l'Angleterre, au moment où celle-ci mécanisait résolument plusieurs secteurs de son industrie, aurait pu stimuler ou contraindre les entrepreneurs français à suivre la même voie.

Sous la Restauration, l'influence des puissants patrons des industries cotonnière et métallurgique pesa sur la fixation de tarifs résolument protectionnistes. Malgré son désir, la monarchie de Juillet ne réussit pas à modifier sensiblement les tarifs douaniers ; plusieurs industriels s'y opposèrent farouchement. Face aux idées libre-échangistes propagées en France par Frédéric Bastiat et des saint-simoniens comme Michel Chevalier, les protectionnistes s'organisèrent pour structurer leur opposition : en 1842 était fondée l'Association pour la défense du travail national (ADTN). Le principal inspirateur de cette organisation était Auguste Mimerel. Influent patron de Roubaix oeuvrant dans le textile, il avait créé dès 1824 le Comité des filateurs de Lille pour défendre leur cause. Longtemps figure de proue du groupe de pression en faveur de la prohibition des importations, Mimerel apparaît comme un arriviste sans scrupules : « "capitaliste fait homme" avec tout ce que cela suppose d'âpreté corporative. (...) l'incarnation de l'enfermement hexagonal considéré comme un dogme vital. »⁴ Ses idées furent défendues dans le *Moniteur industriel* fondé la même année. Elles s'inspiraient de vues malthusiennes et étaient résumées dans les axiomes suivants : « peu d'investissements, peu d'exportations et droits de douanes élevés. »⁵

³ Arthur Louis Dunham, *The Anglo-French Treaty of Commerce of 1860 and the Progress of the Industrial Revolution in France*. Ann Arbor, University of Michigan Press, 1930, p. 7.

⁴ Jean Piat, *Quand Mimerel gouvernait la France*. Roubaix, Maison du Livre, 1992, p. 3.

⁵ *Ibid.*, p. 6.

Cette perception de l'intérêt national était en flagrante opposition avec celle défendue par l'Association centrale pour la liberté des échanges, créée en 1846 par Bastiat. L'économiste partageait les idées de Cobden voulant que l'augmentation des échanges et de la production était le meilleur moyen d'assurer le développement industriel, la prospérité nationale et l'harmonie internationale. Le camp des libre-échangistes comptait dans ses rangs d'influents professeurs d'économie politique, tels Joseph Garnier et Louis Wolowski, anciens disciples de l'économiste Jean-Baptiste Say. Des journaux et périodiques spécialisés développaient les conceptions libérales qu'ils enseignaient. On pouvait les lire dans le *Journal des économistes*, le *Journal des débats* et la *Revue des deux mondes*. Inquiétés par la proclamation de la IIe République, les deux camps mirent leur querelle de côté pour un moment. Face à des idées menaçant l'ordre social, la polémique engagée sur la politique douanière paraissait d'une importance secondaire.

L'ADTN avait rapidement fait preuve de son efficacité par sa dénonciation du traité de commerce franco-belge de 1842, qui ne fut finalement ratifié qu'en 1845, alors qu'il était sur le point d'expirer. Sous le Second Empire, un comité en vint à examiner les droits sur le fer et le charbon qui furent réduits sur sa recommandation ; l'achat de rails à meilleur prix fut de la sorte facilité. Napoléon III avait la conviction qu'une diminution des tarifs douaniers favoriserait le progrès matériel et l'amélioration du sort des masses ; il désirait un changement en ce sens. Longtemps hésitant, il mit fin à son irrésolution sous l'influence de Michel Chevalier. En faveur d'un certain libéralisme, l'empereur avait fait avancer son idée par étapes. Alain Plessis y voit « un des meilleurs exemples d' "idée napoléonienne" (...) En décembre 1852, dans la foulée de la proclamation de l'empire, il se fait attribuer le droit de modifier de sa propre autorité les tarifs douaniers ; puis après que son gouvernement eut déposé en 1856 et en 1859 des projets de libéralisation partielle des échanges, retirés devant

l'opposition des députés protectionnistes, il laisse la question en sommeil »⁶. Il mit alors la nation devant le fait accompli en janvier 1860. Les négociations ayant été discrètes, l'annonce de la signature du Traité causa une grande surprise, malgré les rumeurs qui circulaient. Le désir de mettre fin à « de véritables "rentes de situation" pour les industries et les firmes les plus archaïques, retardant la nécessaire et la non moins indispensable sélection »⁷, datait de la Restauration !

Comparée à la Grande-Bretagne, la France du 19e siècle a souvent été considérée comme retardataire au niveau économique. On mit longtemps l'accent sur le facteur humain pour expliquer le développement plus lent de la France. David Landes développa cette idée par la publication d'un article remarqué sur les entrepreneurs français et la croissance industrielle française au 19e siècle⁸. Selon lui, l'attitude de l'entrepreneur français des années 1815-1870 était responsable du déclin économique de la France jusqu'au milieu du XXe siècle: il aurait été réfractaire à l'achat de nouvelles machines. La période de 1815 à 1870 correspond aussi au temps de l'opposition tenace des patrons aux modifications des tarifs douaniers. Pour ce qui est de l'achat de machines, nous constaterons plus tard que la période de 1860 à 1870 fut en rupture avec les années précédentes.

Landes affirmait aussi que la trop grande prudence du patronat français lui faisait désirer la sécurité avant tout, au détriment de la prospérité nationale. L'autofinancement, le marché intérieur très protégé et le désir qu'avaient les entrepreneurs de ne pas trop profiter de leurs avantages auraient été des facteurs très néfastes : la peur du risque prédominait parmi les patrons français. Évoluant dans une ambiance anticapitaliste, ils n'avaient pas, d'après Landes, la même passion de l'entreprise que les Allemands ou les Américains, par exemple.

⁶ Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*. Paris, Seuil, 1973, p. 19.

⁷ Pierre Léon, « L'affermissement du phénomène d'industrialisation », *Histoire économique et sociale de la France, Tome III : L'avènement de l'ère industrielle 1789-1880*. Paris, PUF, 1976, p. 609.

⁸ David Landes, « French Entrepreneurship and Industrial Growth in the 19th Century », *Journal of Economic History*, 9, 1949, pp. 45-61.

Les meilleurs éléments se seraient détournés du monde des affaires et trop de capitaux auraient été immobilisés dans la terre pour des raisons de prestige. Malgré certains désavantages sur le plan des matières premières et une production surtout axée sur les biens de qualité nécessitant une main-d'œuvre spécialisée plutôt que des machines, c'est bien au manque de motivation, d'initiative et d'imagination des patrons français que Landes attribuait l'état de l'économie française. Les vieilles mentalités auraient handicapé l'avenir en faisant perdurer indûment des pratiques désuètes.

Cet état de nonchalance aurait probablement pu être bousculé par l'adoption de mesures contraignant les industriels français à adopter des techniques de production plus modernes. Plusieurs contemporains croyaient que l'introduction de la concurrence étrangère sur le marché national favoriserait la transformation de l'équipement industriel. Cependant, leur poids était négligeable face à la puissance de la bourgeoisie conservatrice. Claude Fohlen⁹ présente cette dernière comme ayant été très opportuniste. Hostile à l'intervention de l'État lorsque ses affaires allaient bien, elle lui était favorable lorsque ses profits étaient menacés. Son désir aurait été de maintenir sa fortune sans rien risquer : la protection douanière permettait une grande sécurité sans dresser l'État ou les masses contre elle. De plus, les éléments conservateurs craignaient que des modifications dans le régime douanier provoquent des bouleversements dans l'ordre social.

Pour sa part, Arthur L. Dunham¹⁰ adopte aussi une position favorable aux libre-échangistes dans sa monographie sur le Traité. Il y met en relief le désintéressement d'un Michel Chevalier face à l'opposition acharnée et mesquine des protectionnistes. Les travaux de prosopographie amorcés depuis quelques années par des chercheurs du CNRS sur les patrons du Second Empire sont très intéressants. Ils permettent de nuancer l'opinion que

⁹ Claude Fohlen, « Bourgeoisie française, libre-échange et intervention de l'État », *Revue économique*, 7, 1956, pp. 414-430.

¹⁰ Dunham, *op.cit.*

plusieurs s'étaient faite trop hâtivement sur eux. Ces nouveaux renseignements, allant dans le même sens que ceux présentés par les travaux de Jean Lambert-Dansette¹¹, rendent impossible la généralisation d'un type bien défini de l'entrepreneur français : une multiplicité d'histoires personnelles, d'évolutions de firmes et de caractères individuels nous font considérer avec prudence des stéréotypes souvent trop grossiers. Quoiqu'il soit possible d'identifier des traits communs, les personnalités et les intérêts pouvaient diverger considérablement à l'intérieur d'une même région.

a) Aspects du débat sur l'abolition des prohibitions en Alsace

La question du meilleur régime douanier à adopter pour la France était discutée depuis plusieurs années en Alsace. Le débat était particulièrement stimulé par les écrits de Jean Dollfus¹², un des rares partisans d'une libéralisation des tarifs parmi les industriels cotonniers. En 1851, une communication faite à la Société industrielle de Mulhouse (SIM) présentait sa vision originale de la situation.¹³ Il considérait l'industrie française comme assez solide pour se permettre d'abaisser des droits trop élevés, assez mûre pour rompre avec une protection qui « est la cause du peu de développement de notre production et de notre commerce. »¹⁴ Un de ses buts avoués était l'amélioration du sort des ouvriers par l'augmentation de leur salaire. Il estimait un droit de 15% suffisant à la protection des filés et demandait un droit de 20 à 25% pour les toiles peintes. Afin de réduire le prix des marchandises, il souhaitait aussi l'affranchissement des matières premières qui découlerait de la fin des prohibitions. Les prix jugés excessifs nuisaient au développement des affaires qui, au contraire, prendraient un essor

¹¹ Jean Lambert-Dansette, *Genèse du patronat, 1780-1880*. Paris, Hachette, 1991. 341 pages.

¹² Magnat de l'industrie cotonnière spécialisé dans l'impression d'indiennes, ses établissements de Mulhouse et des environs s'adonnaient à la filature, au tissage, au retordage, au blanchiment et à l'impression.

¹³ *Société industrielle de Mulhouse. Communication faite dans la séance du 26 février 1851, par M. Jean Dollfus, sur l'opportunité d'une réforme dans le système protecteur des douanes, particulièrement en ce qui concerne l'industrie cotonnière*. Mulhouse, impr. P. Baret, 1851, 28 pages.

¹⁴ *Ibid.*, pp. 7-8.

nouveau à l'étranger avec des approvisionnements en tissus à des prix plus stables et modérés. Si les choses changeaient en ce sens, les fabriques de toiles peintes pourraient « suivre avec plus de confiance (leurs) débouchés extérieurs, faire plus de frais pour les établir, étudier le goût de chaque pays et produire à bien meilleur marché. »¹⁵ Dollfus défendait les intérêts des exportateurs de toiles peintes dont il était le représentant le plus connu.¹⁶ Toutefois, faisant travailler également l'industrie de la filature et du tissage en plus de celle de l'impression, l'exportation des toiles peintes profiterait à diverses couches de la population.

La libéralisation des échanges était alors pour Jean Dollfus le meilleur moyen d'assurer la stabilité du commerce et la diversification des débouchés. Il en vint aussi à considérer l'impact social et économique qu'aurait une amélioration du bien-être des ouvriers. Ceux-ci augmenteraient leur consommation et jouiraient d'un bien-être « dont toutes les classes de la société profiteraient, le pays serait moins souvent agité, remué, et (les) théories subversives de tout ordre social, n'ayant plus de chances, ne sauraient plus troubler la tranquillité si nécessaire au développement du commerce et de l'industrie. »¹⁷ Le libéralisme de Dollfus s'alliait ainsi à un conservatisme social certain et un paternalisme très engagé. Optimiste, il prévoyait qu'avec l'abolition des prohibitions, « non seulement des représailles exercées contre nous, par suite d'un système trop restrictif ne seraient plus à craindre ; mais nous contribuerions puissamment à consolider la paix entre les peuples, et à développer leur bien-être et leur prospérité. »¹⁸ Les objectifs paraissaient très louables et il est certain que les indienneurs ou, à tout le moins les établissements les plus gros et les mieux intégrés, Auraient profité largement de l'abolition des prohibitions. Toutefois, cette communication

¹⁵ *Ibid.*, p. 16.

¹⁶ Sa maison vendait à l'étranger environ 6 millions de francs de toiles peintes par an malgré les obstacles suscités par le système douanier.

¹⁷ *Ibid.*, p. 26.

provoqua immédiatement des réactions hostiles chez deux industriels s'adonnant à la filature et au tissage, mais non à l'impression sur toiles : Émile Dollfus et Émile Koechlin.

Président de la SIM, Émile Dollfus répliquait quelques semaines plus tard à la proposition de son oncle qu'il jugeait irréaliste. Il considérait que la question n'avait pas été étudiée de manière globale et que l'évaluation était déformée par le fait qu'elle se limitait à une spécialité de l'industrie.¹⁹ Il calculait que l'Angleterre avait tout à gagner d'un pareil accord, tandis que la France n'y trouverait pas son compte. Non seulement la France ne vendrait pas plus de filés et de tissus de coton en Angleterre mais elle en vendrait moins en France, étant donné la concurrence qui s'établirait sur le marché intérieur. Émile Dollfus faisait aussi remarquer que, sur les 600 millions de francs que représentait l'ensemble de la production cotonnière, la part des produits vendus à l'étranger n'était que de 3%.

Des modifications au régime douanier ne seraient profitables qu'à une minorité produisant des articles de goût. Néanmoins, pour ceux qui produisaient des articles de qualité ordinaire, donc la très grande majorité, un abaissement des tarifs douaniers ne serait pas avantageux. Selon lui, les coûts de production anglais avaient été exagérés : il fallait considérer l'avantage de pouvoir se concentrer sur la production d'un seul numéro de filé, ce qui était rarement possible en France. De plus, les intérêts, l'amortissement et les frais d'entretien avaient été minorés; un droit de 30% serait donc plus réaliste.²⁰ Un tel projet ne pouvant que susciter le trouble dans une industrie qui avait beaucoup souffert de la dernière révolution, il serait périlleux de changer le système en place. Émile Dollfus considérait que les progrès allaient bon train et que les prix baissaient sous le régime protecteur. Il était désillusionné par rapport aux succès que pourrait connaître la France à l'exportation : « Avouons-le, nous ne possédons pas généralement en France, à un degré suffisant, pour

¹⁸ *Ibid.*, p. 28.

¹⁹ *Opinion de M. Émile Dollfus, Représentant du peuple, président de la Société Industrielle de Mulhouse, sur la proposition de M. Jean Dollfus.* Paris, 16 mars 1851, 14 pages.

²⁰ *Ibid.*, p. 4.

certaines choses du moins, cet esprit de suite et d'entreprise, cette persévérance, qui seraient nécessaires pour des combinaisons commerciales vastes et durables. »²¹

Émile Koechlin fit lui aussi quelques observations sur une question qui avait déjà été soulevée en 1846 mais qui était restée en suspens.²² Résolument opposé aux modifications au système en place, l'industriel alsacien critiquait la vision trop idyllique des effets de l'abandon du système protecteur présentée par Jean Dollfus. La proposition de ce dernier était récupérée par le parti libre-échangiste, quoiqu'elle ne représentait pas l'avis de la majorité des industriels. Il ne fallait en garder, selon Koechlin, que ce qui concernait la suppression des droits sur les matières premières, mais protester contre toute tendance à la levée des prohibitions avant que l'industrie ne soit dans les mêmes conditions de production que ses concurrentes.

Les deux courants de pensée présentés ici sont en opposition dans leur interprétation de la situation. D'un côté, on rejette l'abandon des prohibitions tant que l'industrie ne sera pas prête à faire face efficacement à la compétition étrangère ; de l'autre, on voit la libéralisation des échanges comme étant la meilleure façon d'arriver au renforcement de l'industrie. Grande exportatrice de produits prisés partout dans le monde, la maison gérée par Jean Dollfus voyait certainement son intérêt dans une libéralisation des échanges. Au contraire, Émile Dollfus et Koechlin, fabricants de produits de qualité ordinaire, se sentaient plus menacés par l'éventualité de la concurrence. Jean Dollfus, assez avancé dans ses idées, était encore loin d'accepter le libre-échange dans son intégralité. Soucieux d'adopter les méthodes de production les plus modernes, il dirigeait une entreprise très intégrée pour son époque. Sur le devant de la scène, il relançait en 1853 le débat sur une question qui lui tenait particulièrement à coeur.

²¹ *Ibid.*, p. 12.

²² *Observations présentées par M. Émile Koechlin, sur la présentation de M. Jean Dollfus. Société industrielle de Mulhouse, séance du 19 mars 1851, 11 pages.*

C'est par une nouvelle publication qu'il précisa son point de vue, tout en attaquant les oppositions présentées par ses détracteurs.²³ Il constatait les prix trop élevés des filés : les filateurs auraient joui d'une marge bénéficiaire exagérée, néfaste au développement des affaires puisque la France prenait du retard par rapport à ses concurrents ; l'accroissement des importations de coton brut pour la France aurait été insignifiant par rapport à d'autres nations. En comparant les moyennes des années 1841, 1842 et 1843 avec celle des années 1850, 1851 et 1852, il ne trouvait pour la France qu'une augmentation de 9% des quantités de coton brut importé, alors qu'elle avait été de 40% pour l'Angleterre, de 76% pour le Zollverein et de 50% pour la Belgique.²⁴ La faible croissance des importations françaises se doublait d'une baisse de la valeur des exportations de filés, calicots et imprimés. Le matériel n'a pas été amélioré par les filateurs car « les circonstances ne leur ont jamais commandé (...) Les prix de vente ont été assez rémunérateurs pour n'obliger aucun d'eux, même ceux dont les machines sont fort anciennes et dans de très mauvaises conditions, à faire une dépense qui aurait permis de travailler à bien meilleur compte. »²⁵ C'est à regret que Jean Dollfus constatait que les broches automates ne s'étaient pas répandues en France, alors qu'elles étaient introduites depuis 25 ans. Celles-ci permettaient une réduction d'environ 6% sur le prix des filés, ce qui aurait stimulé une augmentation de la consommation et du travail.

Le manque d'investissement causait un sérieux préjudice à l'industrie, alors que des profits énormes - jusqu'à 40% par année pour des filés mi-fins, selon Jean Dollfus - détournaient les entrepreneurs de dépenses coûteuses, perçues comme inutiles. Ne pouvant pas produire à des coûts comparables à ceux de l'étranger, la France voyait se ralentir le développement de ses exportations de produits à base de coton, des indiennes particulièrement. Donnant des avertissements sur les dangers de surproduction que faisaient

²³ *Plus de prohibition sur les filés de coton. Exposé des avantages d'une réforme douanière en France pour les articles de coton par M. Jean Dollfus.* Paris, Capelle, 1853, 60 pages.

²⁴ *Ibid.*, pp. 6-9.

²⁵ *Ibid.*, p. 12.

courir les excès de profits, le magnat mulhousien adoptait un ton tranchant : « Le pays a déjà fait pour la filature d'assez grands sacrifices, et le moment est venu où ils doivent enfin lui profiter ; si l'état actuel ne devait jamais se modifier pour la filature, mieux vaudrait presque la sacrifier, car elle aurait prouvé son impuissance à devenir une industrie nationale »²⁶

La fin des prohibitions était nécessaire à la modernisation de l'équipement qui, en abaissant les prix de revient, permettrait le développement des exportations. L'abolition du « privilège » néfaste des prohibitions était perçue comme étant le seul moyen efficace pour stimuler le changement dans les méthodes de production, changement propre à développer l'activité de l'industrie textile retardataire.²⁷ La situation se devait de changer si la France voulait rivaliser avec les Anglais qui ne se gênaient aucunement pour copier les modèles français qu'ils vendaient à meilleur prix.

b) Défense vigoureuse du système douanier en place dans le Nord

La volonté de réforme douanière du gouvernement avait été combattue intensément par les filateurs de coton du Nord. En 1854, lorsque les tullistes de Calais firent connaître leur désir de voir les prohibitions abolies, le maire de la ville de Richebé prophétisa sur les troubles que provoquerait la mise à pied d'un nombre considérable d'ouvriers. Cette mesure serait inévitable étant donné les conditions ruineuses dans lesquelles les filateurs seraient contraints de mener leurs affaires. Ce « véritable chantage au désordre »²⁸ fut utilisé à plusieurs reprises pour faire pression sur les autorités. Les filateurs eurent alors gain de cause ; ils reçurent, sans parler de celui du maire, l'appui de la Chambre de commerce de Lille, du préfet et du conseiller d'État Lestiboudois. On pouvait remarquer que de nombreuses

²⁶ *Ibid.*, p. 59.

²⁷ *De l'industrie cotonnière ; De ses progrès, de son rôle à l'Exposition universelle, des causes qui entravent en France son libre développement et ses moyens d'accroître notre production et notre consommation, par M. Jean Dollfus.* Extraits d'articles publiés dans le *Journal des Débats* des 24 juillet et 13 août 1855, Paris, N. Chaix, 1855, 29 pages.

personnalités bien placées étaient sensibles à une cause représentant des intérêts non négligeables.

Lorsqu'on apprit à Lille, le 9 juin 1856, le dépôt d'un projet de loi portant sur la levée des prohibitions, l'émotion fut grande. Le débat prenait une tournure plus officielle en passant de la presse au Corps législatif. Des demandes portant sur certains points précis avaient eu lieu précédemment ; en 1856, on s'attaquait au système des prohibitions en entier. Les industriels du Nord firent front commun pour tenter de repousser la date d'exécution du projet avec l'aide de députés attachés à leur cause. Ils jugeaient la période transitoire de six mois trop courte « pour permettre aux industriels de moderniser la fabrication à l'instar de leurs concurrents(...) elle servirait tout au plus à prolonger la mévente. »²⁹ Pessimistes au plus haut point, ils ne voyaient pas de salut hors de la prohibition. Leur mécontentement leur fit provoquer une « crise un peu artificielle en procédant à des licenciements et à des réductions d'horaire. »³⁰ Bien que les hommes placés à la tête des établissements concernés prétendaient devoir prendre ces dispositions parce que les stocks étaient trop considérables, les industries se remirent en marche dès l'annonce de l'ajournement du projet de loi. Les patrons lillois avaient eu l'habileté de faire croire que le gouvernement était responsable du malaise commercial ; les ouvriers se rangèrent de leur côté.

Un rapport présenté la même année au Conseil général du Nord développait des arguments justifiant l'attitude patronale.³¹ Les principales industries du département ne voulaient pas que soient apportés des changements au régime en place. L'industrie textile avait droit à une garantie sans laquelle son existence serait irrémédiablement compromise. On trouvait indigne du gouvernement le fait de ne pas écouter l'avis de la majorité des industriels,

²⁸ Bernard Ménager, *La vie politique dans le département du Nord de 1851 à 1877*. Thèse de doctorat, Université de Lille III, 1979, p. 411.

²⁹ *Ibid.*, p.413.

³⁰ *Ibidem.*

³¹ *Conseil général du Nord. Session 1856. Question douanière. Rapport de M. Mimerel*. Paris, impr. de A.Guyot et Scribe, 1856, 21 pages.

alors qu'on procédait de la sorte en Angleterre ; il ne fallait pas faire la même erreur qu'en 1786.³² Le rapport jugeait que, sous le régime protecteur, « l'industrie, fécondée par une concurrence intérieure qui n'a pas de limites, (avait vu) par cette concurrence le travail se développer ; se perfectionner »³³ et les prix baisser constamment. L'écart entre les coûts de production français et anglais était encore tel que les droits nécessaires devraient être de 40%, ce qui favorisait la fraude. Pourquoi alors changer le régime en place qui permettait la saisie des marchandises à l'intérieur? Ce serait, selon le président de la Chambre consultative de Roubaix, une mesure qui sacrifierait l'industrie nationale au profit des industries anglaise, belge et allemande. Les patrons affirmaient s'opposer à la réforme parce que l'abolition des prohibitions ne pouvait que provoquer une baisse des salaires. Ce moyen semblait être pour eux le seul possible pour réduire les frais nécessaires à la survie temporaire d'une industrie agonisante, dès lors condamnée à disparaître. Il serait ainsi possible de procéder à une diminution des salaires ouvriers, certainement souhaitée, sans en assumer la responsabilité.

Ernest Feray, un des ténors de l'ADTN et petit-fils d'Oberkampf,³⁴ demandait l'abolition des droits sur le coton brut, les matières tinctoriales et les produits chimiques. Il voyait dans l'instauration du système prohibitif créé par Napoléon les origines du développement de l'industrie textile qui, non seulement avait permis l'augmentation du salaire ouvrier, mais qui avait amené les différentes industries textiles, « poussées par une concurrence intérieure qui ne leur laissait pas de repos, à donner leurs produits à un bon marché qui étonne les consommateurs. »³⁵ Ici encore, un industriel percevait la diminution du salaire comme inévitable si les prohibitions venaient à être abolies.

³² L'accord commercial de 1786, considéré comme un « Waterloo économique », avait été conclu sans le consentement des représentants de l'industrie.

³³ *Conseil général du Nord. Session 1856, op.cit.*, p 4.

³⁴ Industriel français d'origine bavaroise et précurseur de l'industrie textile, il fut le premier à introduire en France la fabrique d'indiennes à Jouy et la filature de coton à Essonne.

c) Rouen et la Normandie contre une tentative de réforme

Accusés de faire des profits élevés sans investir pour abaisser le coût de leurs produits, les filateurs normands avaient été pointés du doigt. Méditant sur le projet de loi portant sur la levée des prohibitions, la Chambre de commerce de Rouen s'interrogeait sur ses causes. « La pensée du gouvernement a été, il faut bien le dire, que l'industrie fait des bénéfices énormes qui pèsent sur la consommation, bénéfices qu'il n'était pas juste de lui perpétuer au détriment de la masse. »³⁶ Cet argument reposait, selon les membres de la chambre, sur une erreur car personne ne trouvait exagéré un bénéfice de 5% sur chaque opération, marge qui avait à peine été dépassée durant les meilleures années. Un bénéfice de 6 % sur un capital de 500 000 francs n'était possible qu'en renouvelant environ 6 fois un fonds de roulement qui représentait 20% de l'actif, soit 100 000 francs. Les risques encourus par le fabricant faisaient qu'il n'était « pas raisonnable de se récrier contre les bénéfices passagers de l'industrie, lorsqu'on n'a aucun moyen de la prévenir contre des pertes énormes. Il est dans la nature de l'industrie de répéter fréquemment ses opérations et d'accumuler des résultats quelquefois heureux, souvent funestes. »³⁷ Suivaient des considérations portant sur le peu de gens faisant faillite et sur la ruine que provoquerait la levée des prohibitions. Des calculs étaient présentés sur le prix de revient du coton chaîne mule-jenny numéro 26, mille mètres filés en France, dans un établissement monté nouvellement et dans de bonnes conditions avec des broches mule-jenny à la main : « Nous n'avons point voulu prendre pour exemple une filature *jenny-mull* renvideurs, parce que ces métiers n'entrent que dans une proportion de 5% du nombre de broches existant en France, et qu'ils absorbent une force motrice considérable qui coûte très

³⁵ Ernest Feray, *Lettre adressée au président du Comité central pour la défense du travail national en date du 7 août 1856, contre le libre-échange*, p. 1.

³⁶ *Industrie cotonnière de la Normandie. Observations et renseignements fournis, sur leur demande, à MM. les Membres de la Chambre de Commerce de Rouen, par divers industriels, concernant le projet de loi sur la levée des prohibitions, 20 octobre 1856.* Rouen, impr. de H. Rivoire et Cie., 1856, p. 1.

³⁷ *Ibid.*, pp. 2-3.

cher dans notre pays. »³⁸ Or c'est précisément le système des broches avec renvideurs automatiques qu'on voulait voir se répandre en France avec l'abolition des prohibitions ! Il aurait donc été pertinent de faire le parallèle avec les mêmes méthodes de production.

En comparant le prix de revient de la chaîne numéro 26 en France avec le prix sur le marché de Manchester, on en venait à proposer des droits de 47% sur les filés et de pas moins de 54% sur les calicots par rapport au prix anglais ! L'incapacité de la France à rivaliser avec ses voisins d'Outre-Manche semblait être une fatalité pour plusieurs industriels normands : « de quelque manière dont nous nous y prenions, nous ne parviendrons jamais à lutter contre l'Angleterre, parce qu'elle possède les causes premières du développement de toute industrie : le fer, la houille, une marine puissante et à bas prix, un marché immense ; parce qu'elle est sillonnée de canaux et couverte de chemins de fer ; parce qu'enfin elle possède d'immenses capitaux. »³⁹ Le texte est signé par une foule de filateurs et de tisseurs normands, dont Pouyer-Quertier, Fauquet et Waddington.

Le projet de remplacer les prohibitions par des droits protecteurs élevés avait provoqué une opposition extrêmement vive, à tel point que le gouvernement en soumit par la suite une nouvelle version proposant d'augmenter encore davantage les droits protecteurs.⁴⁰ L'ADTN avait trouvé des collaborateurs zélés chez les filateurs du Nord et de Normandie. Elle avait encore prouvé sa capacité de mobilisation et croyait être en mesure d'assurer le maintien du système prohibitif cher à ses membres. Le Corps législatif fut saisi en 1859 d'un autre projet de loi ayant pour but de lever toutes les prohibitions en 1861. Encore une fois, l'opposition de la majorité des chambres de commerce décida le gouvernement à retirer son projet. Une enquête préalable devait être faite mais on repoussa son exécution : la guerre d'Italie rendait le moment de sa réalisation inopportun.

³⁸ *Ibid.*, p. 4.

³⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁰ Dunham, *op. cit.*, p. 22.

Mimerel, satisfait du retrait indéfini de la levée des prohibitions, notait la situation dangereuse dans laquelle se serait trouvée la France si elle avait été dépendante du charbon anglais lors du conflit avec l'Autriche-Hongrie : le précieux combustible aurait été saisi comme contrebande de guerre. C'est au retrait du projet gouvernemental qu'il attribuait la création de nouvelles usines en banlieue de Lille, à Roubaix, à Mulhouse et à Rouen : preuve de la vivifiante concurrence intérieure. Il fallait comprendre le danger d'une doctrine « qui toujours écartée, cherche toujours à entrer dans les régions gouvernementales. »⁴¹

On croyait dans les milieux industriels la levée des prohibitions repoussée à une date éloignée. L'impossibilité de faire passer une réforme, puisque la majorité des sénateurs et des députés y étaient opposés, convainquit probablement Napoléon III de suivre une voie extraparlamentaire pour arriver à ses fins. Des négociations officieuses furent alors entamées entre Michel Chevalier et Richard Cobden. Elles aboutirent six mois plus tard à la signature du Traité.

⁴¹ *Conseil général du département du Nord. Rapport sur l'échelle mobile et les prohibitions. Par M. Mimerel, Sénateur.* Lille, impr. de L. Danel, 1859, p. 4.

II- Les industriels cotonniers face à la nouvelle situation douanière

Mis devant le fait accompli, les entrepreneurs français voyaient une réforme redoutée devenir réalité. Napoléon III avait renié l'œuvre de son oncle pour aller à l'encontre de l'intérêt français et même de la sécurité nationale. On l'accusait de faire le jeu des Anglais qui tireraient le plus de bénéfices du Traité. Les tensions étaient alors vives entre la France et l'Angleterre: Nice et la Savoie étaient en voie de devenir françaises. L'empereur, « qui a toujours montré une si ferme volonté de maintenir intacte l'alliance anglaise, à travers tant de difficultés et de défiances, n'était certes pas indifférent à cette nouvelle garantie donnée à la paix du monde. »⁴² Ce désir de maintenir la bonne entente avec l'Angleterre n'avait pas fait sacrifier les intérêts industriels du pays ; selon le gouvernement, le Traité était juste. Étant donné que les industriels français rivalisaient avec succès sur les marchés étrangers, où la concurrence était libre, pourquoi ne feraient-ils pas de même sur le marché intérieur? D'autres nations à l'industrie moins développée avaient réformé leur système douanier et vu leur commerce prendre de l'ampleur. Au-delà de la concurrence intérieure, dont « ni les grands résultats ni les bienfaits » n'étaient niés, « la concurrence internationale révèle des forces, met en mouvement des intelligences et des activités qui, sans elle, seraient restées inertes, impuissantes, ignorées de ceux-là mêmes qui sont appelés à en enrichir le pays. »⁴³

Devant les réactions fort hostiles de certains milieux industriels face au Traité, le gouvernement ne croyait pas à la catastrophe prédite : « les reproches qui se sont élevés dans certains centres manufacturiers à la seule nouvelle d'une convention internationale ont été le fruit de l'irréflexion, de la crédulité et quelquefois même de sentiments plus blâmables. »⁴⁴ L'effet stimulant de la compétition allait revitaliser l'industrie textile qui pourrait ensuite approvisionner la consommation étrangère. Régénérée par l'adoption d'un outillage

⁴² ASM 8M2 : *Traité de commerce conclu entre la France et la Grande-Bretagne. Précédé d'un rapport à l'Empereur par S. Exc. Le ministre des Affaires étrangères et suivi d'un Rapport par les Plénipotentiaires de Sa Majesté.* Paris. Typographie E. Panckoucke et Cie, 1860, p. 33.

⁴³ *Ibid.*, p. 52.

perfectionné, elle en ressortirait plus forte. Pour les auteurs du Traité, ce n'était qu'un sacrifice momentané et très modéré qu'on demandait aux industriels dans l'intérêt de tous : les classes laborieuses pourraient consommer davantage par l'abaissement des prix et les peuples d'Europe seraient unis par les liens économiques qui favoriseront la paix. Baroche et Rouher espéraient finalement que les nouvelles mesures ne rencontreraient, « parmi les chefs d'industrie résolus à la lutte, ni résistance ni refus d'adhésion. »⁴⁵ Cette manière d'envisager la réaction des patrons était illusoire et ne trompait personne. Il était très d'ignorer l'opposition et le manque de bonne volonté des entrepreneurs, qui s'étaient déjà manifestés à plusieurs reprises auparavant.

La plupart des cotonniers étaient outrés de voir que le gouvernement, égaré par les idées hasardeuses professées par les partisans d'une réforme douanière, croyait savoir mieux qu'eux ce qui était bon pour leurs affaires. Leur connaissance pratique de l'industrie n'était-elle pas plus fiable que des théories abstraites? Ne réfléchissaient-ils pas sur une situation qui les concernait au plus haut point? Comment pouvait-on croire qu'ils étaient crédules ou en proie à des « sentiments plus blâmables »? La logique ne s'imposait pas de la même manière chez ceux qui seraient directement confrontés aux conséquences du Traité. Les accusations portées contre les protectionnistes étaient assez sérieuses. Pouvait-on vraiment croire qu'ils ne voyaient pas où était leur intérêt? Le régime douanier qui avait amené la prospérité étant abandonné, cela voulait dire, pour certains, l'impossibilité de produire à des prix compétitifs sans modifier leur équipement par des investissements considérables. Les principales régions cotonnières se trouvaient dans des situations particulières avant l'annonce de la signature du Traité. Leurs traits caractéristiques allaient ressortir lors des épreuves à venir.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 78.

a) Le patronat haut-normand

Centre cotonnier de première importance, la Haute-Normandie fut toujours au premier rang pour défendre le maintien d'une politique qui lui avait été favorable. En effet, le système protecteur avait accompagné depuis sa naissance une industrie cotonnière florissante. Souvent dénigré pour son manque de dynamisme et de persévérance, le patronat haut-normand avait acquis une mauvaise réputation. L'industrie y était souvent perçue comme un simple moyen de s'enrichir. Les patrons auraient trop fréquemment utilisé leurs bénéfices pour acquérir des biens fonciers afin d'obtenir le statut envié et reconnu de propriétaire, avant de quitter l'entreprise pour des « états plus nobles et plus estimés »⁴⁶ une fois fortune faite. Ce comportement nuisait évidemment à l'investissement industriel.

Jean-Pierre Chaline fait remarquer qu'en réalité le tableau d'ensemble est très nuancé : « Rien de plus varié, en effet que les conceptions et les choix politiques de ces hommes d'affaires du siècle dernier. »⁴⁷ Certains traits typiques peuvent toutefois être notés. Les patrons haut-normands refusaient catégoriquement de s'associer à des partenaires. Ils craignaient les complications et les coûts que pouvait provoquer l'éviction d'un associé n'appartenant pas à la famille. Les commerçants ou négociants passés à l'industrie « n'avaient pas, en général, la ténacité nécessaire pour faire une lignée d'industriels au cours du XIXe siècle (...) Une fois que la période difficile était arrivée pour leurs entreprises, ils se retiraient en fermant leurs usines et retournaient au commerce ou à l'agriculture. »⁴⁸ L'individualisme et la dissimulation propres aux patrons cotonniers normands les rendaient très méfiants. Le souci de garder le secret des affaires était prédominant. Cet état d'esprit constituait un obstacle majeur à la création, par association, d'établissements de grande envergure.

⁴⁶ Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIXe siècle*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, p. 108.

⁴⁷ Jean-Pierre Chaline, « Idéologie et mode de vie du monde patronal haut-normand sous le Second Empire », *Annales de Normandie*, mai-juillet 1988, p. 193.

⁴⁸ Hiromasa Suzuki, *L'évolution de l'industrie cotonnière dans la région rouennaise au XIXe siècle (1789-1880)*. Thèse pour le doctorat du 3e cycle, Rouen, 1969, p. 102.

L'industrie cotonnière de la Haute-Normandie était dominée par les petites et moyennes entreprises. Cette situation était favorisée par la volonté qu'avaient plusieurs d'être leur propre patron. La plupart des entrepreneurs se sentaient très menacés par la concurrence anglaise. Proches voisins, les Anglais supportaient des coûts de transport peu élevés pour vendre en Normandie. De plus, ils avaient le même type de spécialisation : une production dans une gamme de qualité semblable pour les filés, les toiles et les indiennes. La Chambre de commerce de Rouen affirmait avoir vu la confiance renaître lorsque les industriels crurent le retrait des prohibitions repoussé à une date ultérieure : « on se prépara à apporter de notables améliorations dans l'outillage des manufactures ; plusieurs grands établissements furent projetés et leur exécution même fut commencée. »⁴⁹ Mais, l'inquiétude ayant succédé à la surprise, on ajourna pour un temps les projets de modernisation.

L'annonce de la signature du Traité provoqua la consternation et les entrepreneurs furent saisis d'une véritable panique. Les notables dépêchèrent une députation vers Paris où elle en rejoignit d'autres, celle des industriels du Nord notamment. Une idée assez extrême, et n'ayant certainement pas le soutien de tous, fut néanmoins clairement formulée sous le coup de l'émotion: « Napoléon a humilié la France en lui faisant subir l'alliance anglaise, qu'il savait bien qu'il n'y avait pas un Français grand ou petit qui n'ait une haine profonde pour cette puissance, que malgré cette haine nationale, il faisait tout pour lui complaire et qu'aujourd'hui il couronnait son oeuvre en ruinant notre industrie au profit de cette nation »⁵⁰.

Les esprits se calmèrent rapidement et se rattachèrent à l'espoir que les prix anglais demeureraient bien au-dessus de ceux des industriels normands. Suffisamment protégés, ceux-ci allaient pouvoir perfectionner leur matériel industriel par « l'introduction rapide et

⁴⁹ ADSM ; JPL 880, *Chambre de commerce de Rouen . Exposé des travaux de la Chambre de commerce de Rouen pendant les années 1857, 1858, 1859 et 1860. Lu par M. Le Mire, Président, Dans la séance du 29 décembre 1860.* Rouen, Imprimerie Alfred Perron , 1861, p. 28.

⁵⁰ ADSM ; 4M 122, *Rapport du commissaire de police au préfet.* 23 janvier 1860.

peu coûteuse »⁵¹ de l'équipement moderne nécessaire à une compétition plus équitable. Un enthousiasme exagéré succéda au désespoir ; on croyait pouvoir sauvegarder l'ensemble des établissements de la région. La situation particulière à l'industrie cotonnière normande rendait cette éventualité irréaliste. L'implantation de nombreuses filatures dans le premier quart du siècle avait été facilitée par l'hydrographie régionale : l'énergie hydraulique (les chutes d'eau) abondante et peu coûteuse était la source d'énergie la plus utilisée. La réduction des coûts de production était rendue problématique par les transformations considérables qui seraient nécessaires à l'intégration d'un équipement moderne.

Nous avons vu précédemment les comparaisons faites avec les prix anglais pour une filature utilisant le système à mule-jenny comme base. La mise en place du système des broches automates ou *self-acting* demandait un effort d'investissement décourageant pour nombre de patrons. Les broches automates, équipées d'un système avec renvideur automatique, exigeaient deux fois plus de force pour se mouvoir et prenaient plus de place. L'obstacle majeur n'était pas le prix de la broche automate (10 francs au lieu de 7) mais « fait que cette innovation impliquait nécessairement une profonde modification de l'organisation des filatures. »⁵² Les chutes d'eau, qui avaient d'abord stimulé l'implantation de l'industrie cotonnière dans la région, n'étaient pas assez fortes pour mettre en mouvement le nouvel équipement : l'utilisation de la machine à vapeur devenait nécessaire. L'introduction du nouveau matériel devait permettre d'améliorer la productivité en épargnant sur la main-d'œuvre et en augmentant le rendement de chaque broche, la broche avec renvideur automatique étant environ 18% plus rapide que la broche mule-jenny.

Dans une région critiquée à l'époque pour son manque de dynamisme, la très grande majorité des patrons n'adoptait pas les techniques de pointe ; ils ne changeaient rien à un système de production désuet. Les grands industriels ne coopéraient pas ensemble ; ils étaient

⁵¹ ADSM ; 4M122, *Rapport du commissaire de police au préfet*. 26 janvier 1860.

⁵² Suzuki, *op.cit.*, p. 184.

plutôt préoccupés par le souci de conserver leur fortune. Pourquoi courir le risque de perdre le capital acquis en investissant dans des techniques nouvelles ? Plusieurs étaient rebutés par cette idée puisque ces investissements étaient considérés comme étant aventureux ou à tout le moins fort imprévisibles. La compétition étrangère qui allait probablement être introduite sur le marché national amenuisait les espoirs d'une rentabilité élevée des capitaux immobilisés en équipements et bâtiments. Trop coûteuse et pratiquement impossible pour les plus petites usines, la transformation ne pouvait être envisagée que pour des unités importantes. La concentration nécessaire demandait des fonds que les habitudes d'autofinancement et de financement familial rendaient fort difficiles à réunir. Malgré la petite taille des entreprises en général - Suzuki affirme qu'en 1859 les 295 filatures des départements de Haute-Normandie totalisaient 1 817 000 broches, soit en moyenne, un peu plus de 6000 broches par établissement - la région n'était pas pour autant dépourvue d'usines modernes.

Nous avons mentionné le nom de Pouyer-Quertier précédemment. Il est temps de nous attarder un moment sur son cas. Ardent défenseur du protectionnisme et connu comme le plus farouche adversaire des traités de commerce, Augustin-Thomas Pouyer-Quertier fut en son temps une figure controversée de la scène nationale. Fils d'un cultivateur-fabricant, il fit des études en mathématiques au collège royal de Rouen avant de parfaire sa formation « par un long stage en Angleterre : il en revint possédant à fond son futur métier, bien décidé à suivre les méthodes britanniques. »⁵³ Sa filature de Perruel, équipée de 15 000 broches avec renvideurs automatiques, lui permit d'asseoir sa fortune avant de se lancer dans une acquisition d'une tout autre ampleur. Le rachat de la *Foudre*⁵⁴ en 1859 et son équipement en filature de coton moderne de 56 000 broches allait le placer aux premiers rangs parmi les industriels de la région.

⁵³ Dominique Barjot (dir.), *Les patrons du Second Empire ; Anjou, Normandie, Maine*. Paris, Cénomane, 1991, p. 53.

⁵⁴ Le nom venait d'un remorqueur hors service dont le moteur avait été récupéré par une petite filature de coton qui brûla. On reconstruisit sur son emplacement un colossal bâtiment qui garda le même nom.

Se posant en défenseur du travail national, Pouyer-Quertier embrassa une cause des plus populaires chez les industriels normands. Lorsqu'il parlait, il le faisait pour l'ensemble de la région, non uniquement pour lui-même. Souvenons-nous de sa comparaison utilisant le système mule-jenny comme base. Dès lors, on peut conclure que ses usines, équipées de la manière la plus moderne, dégageaient des profits autrement plus élevés que ceux qu'il estimait en général. Situation quelque peu paradoxale que celle d'un des filateurs les plus aptes à rivaliser avec l'Angleterre qui défend un système de production arriéré ! C'est une carrière politique qu'il amorça alors : en tant que député, sa voix de stentor résonnait dans l'enceinte du Corps législatif pour la défense des intérêts de sa région natale et d'un protectionnisme extrême en général. La situation était semblable pour des industriels réputés comme les représentants de rares dynasties industrielles : les Davillier, Fauquet-Lemaître ou Waddington qui, tout en étant remarquablement équipés, se montraient hostiles au Traité. Thomas Waddington, par exemple, farouche opposant, avait 21 676 de ses 28 000 broches à filer le coton équipées avec renvideurs automatiques en 1860.⁵⁵

Pionnier dans l'introduction des broches automates en 1842 et devenu en 1859 propriétaire d'une filature de 75 000 broches à Radepont, Charles Levavasseur critiqua le comportement de Pouyer-Quertier. Lui écrivant une lettre d'une ironie soignée mais fort respectueuse en mars 1862, il constatait les conséquences de son attitude outrancière : « vous avez poussé à une résistance désespérée en faveur de la prohibition, toute la prohibition, rien que la prohibition, contre le moindre changement au régime des douanes, alors qu'avec de légères concessions on eut pu éviter le Traité, et conserver au Corps législatif, c'est-à-dire au pays, le contrôle des réformes à faire. »⁵⁶ Remarque des plus pertinentes qui amène à réfléchir sur l'attitude d'un Pouyer-Quertier démagogue. Il affirma que le système prohibitif durerait encore longtemps, le croyait-il vraiment ? Une chose est certaine, c'est que sa carrière n'aurait

⁵⁵ Suzuki, *op.cit.* p. 97.

pas eu la même ampleur si le gouvernement n'avait pas signé le Traité d'une manière unilatérale. Cette façon de faire indigna grandement Pouyer-Quertier ; sa renommée d'opposant acharné au Traité allait lui faire jouer un rôle grandissant sur la scène politique.

Le milieu patronal rouennais et haut-normand était dans sa très grande majorité absolument hostile à la fixation de tarifs libéraux. Faisant cause commune, les petits comme les grands établissements demandaient souvent le maximum de protection afin d'en obtenir le plus possible. On remarque néanmoins les idées très avancées formulées par Lucien Fromage. Ce mécanicien-dessinateur en charge des établissements de la veuve Huet à Darnétal, dans la proche banlieue de Rouen, détonne dans le tableau d'ensemble. Approuvant la politique douanière de Napoléon III, il croyait que celle-ci rendrait un grand service à la France en réveillant les industries assoupies. Contrairement aux idées développées par l'ADTN, il pensait, pour sa part, que c'était le maintien des prohibitions qui risquait de ruiner le pays. La France devait se mettre dans les mêmes conditions d'exploitation que ses concurrents et bien réagir à la nouvelle situation douanière: « l'homme actif et intelligent doit s'en réjouir plutôt que s'en effrayer, car c'est une occasion pour lui d'utiliser ses qualités intellectuelles. »⁵⁷ Spécialisé dans la production de bretelles et de tissus élastiques, il en exportait aux États-Unis, jusqu'au début de la guerre de Sécession, pour « quinze cent mille francs à deux millions de francs »⁵⁸ chaque année. Il imputait les difficultés momentanées de son entreprise aux droits exorbitants (de 20 à 25%) fixés par le gouvernement protectionniste américain sur ses produits. Pour ce qui est de la compétition d'Outre-Manche, Fromage proposait de faire comme les Anglais : sacrifier la qualité pour se concentrer sur le bon marché. Ainsi, il ne fallait pas croire que tout avait été fait pour diminuer le prix de revient des filés et toiles de coton ; on se devait de moderniser courageusement le matériel productif. Désormais, on serait

⁵⁶ *Lettre à monsieur Pouyer-Quertier, député au Corps législatif par Charles Levavasseur, Radepont, 28 mars 1862, p. 4.*

⁵⁷ ADMS : 9M2 ; *Quelques notes d'un industriel qui en croit pas que la levée des prohibitions doivent ruiner la France.* Lucien Fromage à Darnétal, 14 octobre 1861, p. 1.

à l'abri des fluctuations importantes dans les prix et de la spéculation qui en découlait ; le manufacturier allait pouvoir travailler avec confiance et sécurité sous le nouveau régime douanier.

Nous constatons, par cet exemple, qu'un industriel ne s'opposant pas au Traité était à la fine pointe de l'innovation. De plus, il était certainement plus concerné par l'exportation que les filateurs de coton, par exemple. La guerre de Sécession étant alors en cours aux États-Unis, la Haute-Normandie allait devoir faire face à la « famine du coton » qui, en augmentant radicalement le prix de la matière première, provoqua de sérieuses difficultés dans le milieu cotonnier. Le Traité de commerce franco-anglais n'y gagna pas en popularité ; sa dénonciation se fit d'une manière de plus en plus virulente.

b) Le patronat cotonnier du Nord : le pôle Lille-Roubaix-Tourcoing

Tout comme leurs confrères de Haute-Normandie, les patrons du Nord s'opposaient depuis longtemps à l'abolition des prohibitions : ils étaient satisfaits d'une situation qui leur était avantageuse. Très bien organisés et solidement implantés dans la région, les partisans du protectionnisme constituaient dans le Nord un véritable « lobby » qui, avec ses comités professionnels et le ferme appui de la Chambre de commerce de Lille, représentait une force d'influence impressionnante. Immédiatement après l'annonce de la signature du Traité, la Chambre de commerce de Lille fit savoir son mécontentement au gouvernement dans une lettre datée du 23 janvier 1860. Le programme impérial avait satisfait la chambre par l'ordre des priorités. Toutefois, signer un traité commercial de 10 ans, pratiquement impossible à rompre, avec la nation la plus développée sur le plan industriel, c'était « se placer, au premier jour de l'expérimentation du régime nouveau, dans les conditions les plus périlleuses. »⁵⁹ On souhaitait qu'une étude approfondie précède la fixation des nouveaux tarifs pour que la

⁵⁸ *Ibid.*, p. 2.

perfide Albion, visant au monopole et se réjouissant de la signature du Traité, ne mette pas en danger le travail national.

Les industriels protestèrent vivement au moyen d'une pétition signée par 177 d'entre eux et par l'envoi d'une délégation à Paris. Peut-être croyaient-ils encore possible d'éviter la mise en application de l'accord. Comme en 1856, ils tentèrent de faire pression sur le gouvernement par « des licenciements et des réductions de salaire. »⁶⁰ Cette réaction était difficilement justifiable dans une conjoncture toujours favorable : c'était une manifestation de mauvaise volonté, un désir de créer des troubles pour effrayer le gouvernement. Selon Pyat, les délégués, de retour à Lille, Roubaix et Tourcoing, avaient ramené le mot d'ordre de renvoyer des ouvriers et de baisser les salaires : « Les réductions furent de 15 à 30% dans les filatures à Lille et à Roubaix, de 5 à 10 F par semaine dans 36 tissages sur 277 à Roubaix. »⁶¹ Craignant des conséquences catastrophiques ou voulant tenter d'empêcher la ratification du Traité, certains entrepreneurs se rallièrent pour un temps à l'ADTN. Une fois encore, les moyens utilisés furent d'un caractère douteux. Rouher fit savoir aux intéressés que « le gouvernement emprisonnerait tout industriel qui pour pousser ses ouvriers à la révolte, fermerait son usine ou mettrait son personnel en chômage. »⁶² Le bureau central nia qu'il encourageait de telles mesures.

Le Traité fut violemment pris à partie par les milieux d'affaires dans l'*Écho du Nord* alors que deux députés du département, Plichon et Brame, mettaient en doute, à la chambre, sa constitutionnalité et critiquaient l'absence de consultation des organes patronaux.⁶³ Malgré tout, les tullistes de Calais, qui exportaient aux États-Unis, étaient favorables au Traité : ils croyaient pouvoir donner de l'expansion à leurs affaires par le moindre coûts des

⁵⁹ ADN : *Archives de la chambre de commerce de Lille. Tome sixième 1856-1862*. Lille, impr. de L. Danel, 1863, p. 133.

⁶⁰ Ménager, *op.cit.*, p. 462.

⁶¹ Pyat, *op. cit.*, p. 247.

⁶² *Ibid.*, p. 249.

⁶³ Ménager, *op.cit.*, p. 464.

filés. En général, l'animosité diminua assez rapidement ; les fabricants de Roubaix croyaient pouvoir rivaliser avec la production anglaise mais les filateurs lillois restaient peu optimistes, quant à la rentabilité de leurs affaires. Ces derniers acquirent cependant de nombreuses machines anglaises pour lutter dans les meilleures conditions possibles. La guerre de Sécession allait bientôt perturber l'industrie cotonnière. Celle-ci craignait notamment l'arrivée en France de produits anglais détournés des États-Unis. Les troubles n'allaient pas tarder à resurgir. Les industriels cotonniers s'opposaient au Traité pour des raisons d'intérêt et de principe.

Établi à Roubaix depuis plusieurs années, Auguste Mimerel avait influencé les mentalités de la région. Sa défense d'un protectionnisme extrême n'y était toutefois pas aussi populaire qu'au niveau national. Ses idées malthusiennes et son discours emphatique sur la défense du travail national, et donc des travailleurs, trouvaient néanmoins un écho certain. Le profond enracinement du catholicisme dans la région allait aussi jouer un rôle dans l'opposition au libre-échange en général. Un de ses adversaires, Kolb-Bernard, était un homme aux convictions profondes. Dans un département considéré comme la « citadelle du catholicisme militant »⁶⁴, le milieu patronal était très majoritairement pratiquant. Impliqué dans l'industrie du sucre, membre de la Chambre de commerce de Lille et fondateur, en 1846, du « Comité provisoire de Lille de l'association contre le libre-échange et pour la défense du travail national », Kolb-Bernard joignait à ses opinions protectionnistes des convictions ultramontaines. A ses yeux, il était malaisé de continuer à soutenir un régime qui, en plus d'une politique italienne scandaleuse, embrassait maintenant le libre-échange. Pour lui, cette conception du commerce international s'apparentait au socialisme et constituait une application du « communisme universel »⁶⁵, idée peu goûtée dans les milieux conservateurs.

⁶⁴ Frédéric Barbier, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*. Genève, Droz, 1989, p. 28.

⁶⁵ Pierre Pierrard, « Un grand bourgeois de Lille : Charles Kolb-Bernard (1798-1888) », *Revue du Nord*, 48, 1966, p. 411.

Les liens de solidarité qu'entretenaient les patrons du Nord étaient soudés par des alliances familiales. On avait, tout comme en Normandie, la volonté de garder le contrôle absolu de la famille sur l'entreprise, et c'est parmi ses proches qu'on trouvait bien souvent ses commanditaires. Issu d'une famille de négociants-fabricants, Louis Motte développa une entreprise remarquable sous le Second Empire. Le filateur roubaisien allait donner une grande ampleur à ses affaires avec son impressionnante « usine-monstre », « château de l'industrie aux portes de la ville »⁶⁶, occupant à l'époque 1 700 ouvriers. Reflet glorieux d'un patronat solide, il était une figure reconnue du « Manchester français ». En 1855, 55 000 broches tournaient dans son établissement, dont 52 000 équipées de renvideurs automatiques. Cette année-là, sa firme fut récompensée par une médaille de première classe à l'Exposition universelle. Le jury s'était exprimé en termes flatteurs : « Tous les produits sont d'excellente qualité et justifient la haute position que les exposants occupent dans l'opinion des consommateurs »⁶⁷. On se référait à sa maison comme une des affaires les mieux montées en France.

Pouyer-Quertier ne ménageait pas son estime à Motte qui était aussi lié à Mimerel. Moins radical que ces derniers, Motte n'en adhérait pas moins à leurs idées : en 1846, il était descendu à Paris avec Mimerel pour défendre les intérêts des cotonniers. Le livre écrit par un de ses descendants note paradoxalement que le gouvernement impérial lui avait offert une médaille, gravée à son nom, pour attester sa participation à l'élaboration du Traité de commerce franco-anglais : mais sa participation fut peut-être limitée à son témoignage lors l'enquête industrielle menée par les autorités.⁶⁸ Il était bien difficile de trouver des partisans du libre-échange à Lille et dans ses environs ; pratiquement personne ne défendait une cause très impopulaire.

⁶⁶ Barbier, *op.cit.*, p. 24.

⁶⁷ Gaston Motte, *Motte-Bossut ; un homme, une famille, une firme. 1843-1943*. Tourcoing, Georges frères, 1944, p. 57.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 64.

Davantage liés entre eux qu'en Haute-Normandie, les industriels du Nord-Pas-de-Calais ne formaient pas pour autant un groupe totalement homogène. Mentionnons par exemple que le président de la Chambre de commerce de Lille, Frédéric Kuhlmann, était protestant, ce qui ne l'empêchait pas de faire cause commune avec la majorité. Certains s'étonnèrent de voir Kuhlmann, « chercheur réputé, industriel aux vues larges, épouser les craintes mesquines, et passionnément corporatistes du milieu local »⁶⁹. Il craignait sans doute sincèrement les effets négatifs du Traité. L'industrie cotonnière lilloise comptait dans ses rangs diverses notabilités : ainsi le filateur Auguste Descamps dont la famille était impliquée dans le négoce international ; Henry Loyer qui se spécialisait dans les filés très fins ; Wallaert, patron à la politique sociale « libérale » et aux activités textiles variées ; et la famille Thiriez qui commençait sa formidable ascension. Ce milieu se consacrait avec sérieux à la gestion de ses affaires et se défendait ardemment contre « l'aberration du libre-échange ».

Il semble que la part du préjugé dans les convictions des entrepreneurs n'était pas négligeable ; un changement d'opinion, même si des succès à l'exportation se produisaient, était peu probable. Leur bonne foi était aussi fort douteuse : ainsi plusieurs affirmaient faire tout en leur pouvoir pour faire baisser le prix des filés, alors que certains témoignages nous font croire le contraire ? S'exprimant devant une commission d'enquête s'intéressant au régime douanier des cotons filés en 1855, le tulliste Mallet avait protesté contre des comités fonctionnant comme des cartels : « A Lille, ils se sont organisés en comité dit des filatures. C'est au comité que messieurs les filateurs se réunissent, arrêtent les cours entre eux ; cela est si vrai que nous savons d'avance par de sourdes rumeurs des bruits précurseurs qu'il y aura hausse ou baisse : l'une et l'autre partent du Comité... Aussi les cinq ou six bons filateurs de Lille en coton retord pour tulle ont-ils des cours identiques qu'ils tiennent entre eux avec une fidèle et invariable fermeté. Puis autour d'eux viennent s'abriter les prix des filés inférieurs.

⁶⁹ Pierre Pouchain, *Les patrons du Nord du XIXe siècle à nos jours*. Paris, Perrin, 1998, p. 105.

»⁷⁰ Cette situation, qui durait depuis longtemps, selon le témoin, allait à l'opposé des dires des entrepreneurs. Ainsi lorsqu'on mentionnait les « bienfaits d'une compétition infinie », c'était pour le moins douteux, voire clairement malhonnête. On ne craignait pas quelques écarts de langage pour défendre le haut niveau des profits, et pas seulement l'existence d'une industrie. Prompts à saisir les bonnes occasions, les entrepreneurs du Nord allaient varier leurs investissements à la suite du ralentissement du développement de l'industrie cotonnière.

c) L'industrie cotonnière d'Alsace et l'avant-garde mulhousienne

Dans le Haut-Rhin, les oppositions au Traité étaient aussi très fortes. Malgré la crise de 1857, provoquée par la faillite de centaines de banques aux États-Unis, les affaires furent très bonnes pour l'industrie cotonnière, dont la croissance avait été remarquable depuis la Monarchie de Juillet. La période de 1851 à 1861 est souvent considérée comme ayant été la plus prospère, en Alsace comme ailleurs. Des investissements importants furent faits dans les filatures et les tissages ; l'optimisme laissait croire à une hausse constante de la consommation. La filature de coton, une des premières industries à avoir profité des innovations de la révolution industrielle, en était à une époque charnière. La conjoncture moins favorable et l'introduction de la concurrence, jusqu'alors inexistante pour plusieurs produits, allaient ici aussi opérer une sélection parmi les établissements. Il en allait de même pour le tissage qui se mécanisait inexorablement.

On craignait en Alsace les catastrophes que provoquerait l'arrivée des marchandises anglaises, puis suisses. Le programme impérial n'avait pas été respecté et, conséquemment, l'industrie n'en était pas encore arrivée au point où l'abolition des prohibitions pouvait se faire sans danger. Jules-Albert Schlumberger et André Koechlin, respectivement président et vice-président de la Chambre de commerce de Mulhouse, s'étaient déplacés à Paris, en

⁷⁰ *Ibid.*, p. 104.

compagnie d'autres délégués, pour faire connaître leurs craintes par rapport au nouveau Traité de commerce. Napoléon III ne leur ayant pas accordé d'audience, ils affirmèrent avoir été « condamnés sans avoir été entendus »⁷¹. Pourtant, l'industrie cotonnière était solidement enracinée en Alsace. Un patronat énergique, instruit et souvent perfectionniste la représentait. La Société industrielle de Mulhouse et ses nombreux comités promouvaient les nouvelles techniques en stimulant la recherche et l'échange de connaissances. Un souci de philanthropie animait aussi plusieurs patrons qui, en développant un paternalisme propre à favoriser l'ordre social, démontraient l'attention qu'ils accordaient à de nombreux problèmes, tels les logements ouvriers, la lutte contre la misère et le développement de l'éducation. Une pratique de l'endogamie, encore plus poussée que dans le Nord, caractérisait le patronat alsacien. La famille assurait ainsi un contrôle exclusif de l'entreprise tandis que les alliances familiales favorisaient une certaine forme d'intégration verticale par des relations d'affaires privilégiées. Par exemple, lorsque les établissements Dollfus-Mieg et Cie s'équipent avec 12 600 broches automatiques en 1852, une première dans la région, ils se les procurent aux ateliers de construction d'André Koechlin, époux de la soeur aînée de Jean Dollfus.⁷² Plusieurs relations d'affaires étaient ainsi doublées de liens familiaux.

Mulhouse s'était développée au XVIIIe siècle à partir de l'impression sur étoffes. L'introduction des techniques les plus récentes avait été rendue possible grâce à l'aide donnée par des spécialistes venus d'Angleterre, d'Allemagne et de Suisse. République indépendante alliée aux cantons suisses, son rattachement à la France en 1798 allait lui ouvrir de nouvelles perspectives. Elle s'adapta remarquablement en ajoutant à « ses atouts traditionnels - sa situation géopolitique, son expérience manufacturière, ses relations commerciales, ses

⁷¹ Denis Brunn, « Les milieux économiques alsaciens et le traité de commerce franco-anglais », *Revue d'Alsace*, 114, 1988, p. 180.

⁷² Après avoir épousé Ursule Dollfus en 1813, André Koechlin avait pris la direction des usines Dollfus-Mieg à partir de 1818. Il les avait fait prospérer avant de céder sa place à ses beaux-frères pour créer, en 1826, l'entreprise alsacienne de construction André Koechlin et Cie. Elle allait vite prendre une ampleur considérable avec la construction de locomotives et d'équipements pour les filatures et les tissages.

disponibilités financières - (...) un élément déterminant, son adaptation très rapide aux progrès techniques. »⁷³ En 1812, la filature de Dollfus-Mieg et Cie est équipée avec une machine à vapeur ; elle est suivie bientôt par l'entreprise Koechlin frères, également à Mulhouse, et celle de Nicolas Schlumberger⁷⁴ à Guebwiller (la première avait été mise en marche à Wesserling dès 1802). Les techniciens anglais permirent la diffusion d'une technologie encore largement ignorée. On s'inspirera aussi en Alsace du modèle anglais pour ce qui est de la politique sociale.

Contrairement aux industriels normands, c'est une implication entière et audacieuse qu'on constate chez les entrepreneurs alsaciens; le statut reconnu de patron y était fort respecté. L'essor considérable de l'industrie, rendu possible par l'importation de la technologie anglaise, allait récompenser les efforts d'hommes « tirant leur dynamisme dans les relations familiales et les solidarités protestantes. »⁷⁵ Le facteur humain joua ici un rôle particulièrement déterminant dans une région qui n'était pas particulièrement avantagée sur le plan des ressources et des transports. Les représentants des familles Dollfus, Hartmann, Herzog, Koechlin, Odier, Schlumberger, Steinbach, etc. allaient donner un dynamisme et une fierté indéniables à l'industrie alsacienne par la création ou le développement d'établissements considérables. Sans se priver outre mesure de luxe et de demeures fastueuses, la plupart de ces « millionnaires de l'industrie » menaient une vie austère et sobre. Leurs convictions religieuses et l'intérêt particulier qu'ils portaient aux techniques les poussaient à une émulation salutaire. Ne partageant pas tous la même confession, les mêmes idées politiques ou la même pensée économique, ils communiaient généralement dans la fierté

⁷³ Jean-Marie Schmidt, «Les relations entre l'Angleterre et l'industrie textile de Mulhouse au XIXe siècle : esquisse d'une mise au point», *Innovations et nouveaux techniques de l'Antiquité à nos jours*. Actes de colloque international de Mulhouse, septembre 1987, réunis et publiés par Jean-pierre Kintz, p. 182.

⁷⁴ D'après la tradition familiale, il aurait rapporté d'Angleterre, cousus dans ses vêtements, les plans des machines convoitées.

⁷⁵ Schmidt, *op. cit.*, p.192.

d'être des patrons entreprenants, solidaires et efficaces. L'état d'industriel était « vécu comme une fin en soi qui requiert un engagement total. »⁷⁶

En Alsace, la crainte de la concurrence des usines anglaises n'avait pas poussé à l'immobilisme face à un avenir incertain ; elle avait au contraire incité les chefs d'établissement « à la recherche de procédés de fabrication plus rapides et plus perfectionnés. »⁷⁷ La région avait participé à l'amélioration des techniques propres à l'industrie textile ; sa contribution la plus célèbre fut celle de la peigneuse mécanique mise au point par Heilmann en 1843. On avait rapidement abandonné à la Normandie la fabrication des toiles communes pour se consacrer à une production d'un goût plus raffiné. Mulhouse avait su tirer profit de l'union et de l'entraide de ses membres. Un contemporain, spécialiste de l'industrie textile, remarquait ce qu'avait d'exceptionnel cette situation : « Ordinairement, ce qui prévaut, dans l'exercice des professions, c'est la défiance réciproque et par suite l'isolement. (...) Nulle part entre les fabricants les relations sont meilleures ni plus multipliées ; nulle part des communications volontaires, échangées d'ateliers en ateliers, ne rendent les découvertes plus accessibles. »⁷⁸

Au début du Second Empire l'industrie alsacienne était en excellente position ; elle était à la fois diversifiée, dynamique et à très avancée au niveau organisationnel. Pour établir une base de comparaison, notons que la moyenne de broches par filature était d'environ 14 000 en Alsace, tandis qu'en Normandie, elle avoisinait tout juste le chiffre de 6000.⁷⁹ De plus, la productivité des broches alsaciennes était plus grande, étant donnée une proportion supérieure de broches automatiques.

Malgré la collaboration et les étroits liens de parenté qui le caractérisaient, le milieu cotonnier alsacien était divisé sur la question des traités de commerce et des admissions

⁷⁶ Nicolas Stoskopf, *Les patrons du Second Empire ; Alsace*. Le Mans, Cénomane, 1994, p. 25.

⁷⁷ Raymond Oberle, « Le textile facteur d'expansion à Mulhouse (1750-1870) », *L'industrie textile en Europe du Nord aux XVIIIe et XIXe siècles*, Actes du colloque, Tourcoing 17 et 18 février 1983, p. 83.

⁷⁸ Louis Reybaud, *Le coton, son régime, ses problèmes, son influence en Europe*. Paris, Lévy frères, 1863, p. 64.

temporaires. Les imprimeurs avaient leurs propres idées en matière douanière. Généralement plus intégrées, les firmes s'adonnant à l'impression sur toiles étaient aussi les plus grandes exportatrices. C'était principalement en se basant sur l'intérêt de développer les exportations, et par leurs effets d'entraînement sur toute l'industrie cotonnière, que des hommes comme Jean Dollfus défendaient leurs idées en faveur de la libéralisation des échanges. Néanmoins, les imprimeurs allaient rapidement se trouver attaqués par les filateurs et tisseurs de la région. Ceux-ci, travaillant en grand nombre pour l'impression, voyaient d'un mauvais oeil la perspective de l'introduction dans la région de toiles à plus bas prix que les leurs. Ils redoutaient, comme tant d'autres, ce qu'ils considéraient comme une menace à leur survie. On trouvait donc généralement dans les trois régions, marquées au-delà de leurs caractères distinctifs, une même attitude de méfiance, voire d'hostilité, envers l'abolition des prohibitions.

⁷⁹ Suzuki, *op.cit.*, p. 22.

III- Enquête industrielle et prêts à l'industrie

Après l'annonce officielle de la signature du Traité de commerce entre la France et l'Angleterre, suivi bientôt d'une entente de même nature avec la Belgique, le débat se déplaça pour un temps sur des points particuliers. Ne pouvant empêcher la signature des accords commerciaux, les milieux patronaux allaient se concentrer sur des questions particulières afin d'atténuer les conséquences néfastes de la nouvelle situation douanière. Néanmoins, le Traité continua d'être dénoncé car on le jugeait responsable de la crise qui allait bientôt frapper l'industrie cotonnière. L'Enquête industrielle menée par le gouvernement mécontenta les patrons ; ils la considérèrent comme inutile car on n'écouta pas les recommandations qu'ils firent à propos des tarifs à adopter.

a) Enquête industrielle de 1860

L'honnêteté des déclarations faites par les patrons amenés à témoigner lors de l'Enquête industrielle pourrait être discutée. Invité à témoigner, l'industriel alsacien Louis Bian s'empressa de communiquer avec le président de la Chambre de commerce de Mulhouse afin de connaître l'identité de ceux qui avaient aussi été appelés à le faire.⁸⁰ Ainsi, il allait pouvoir les rencontrer avant de se rendre à Paris. On procéda de la sorte dans presque toutes les régions ; les patrons amenés à témoigner lors de l'Enquête industrielle firent généralement des réponses communes. Si les opinions des industriels ayant une activité similaire varièrent sur quelques points, les désaccords furent patents entre les différents secteurs de l'industrie.

Du 28 juillet au 9 août 1860, des patrons de toutes les spécialités de l'industrie cotonnière provenant de différentes régions de la France arrivèrent à Paris ; ils venaient pour témoigner devant le Conseil général du commerce. Le gouvernement avait partiellement donné satisfaction aux entrepreneurs en daignant écouter leurs avis ; il n'en gardait pas moins

sa pleine liberté pour fixer les tarifs qu'il jugerait appropriés. Observons globalement les droits qui furent proposés par différents patrons et les arguments qu'ils développèrent pour se justifier.

Pouyer-Quertier fut le premier patron à témoigner. Il vanta tout d'abord la grande productivité de son usine avant d'expliquer pourquoi les broches automates n'étaient pas plus répandues en France : « les frais d'établissement des *self-acting*, l'entretien, la force motrice plus grande, la largeur des bâtiments, la solidité indispensable, font que l'économie de main-d'œuvre disparaît en grande partie, et se trouve absorbée par les frais généraux »⁸¹ Ce type de broche n'aurait été véritablement avantageux en France que depuis 2 ans. Les désavantages des broches automates ont certainement été exagérés par le bouillant normand. Il croyait aussi l'ouvrier français beaucoup moins productif que son homologue anglais car il devait s'adapter aux nouvelles machines. Avec les salaires élevés qu'on devait verser aux femmes et aux enfants, Pouyer Quertier jugeait impossible de demander moins de 20% de droits fixes sur les filés qu'il produisait (au-dessous du numéro 40). S'insurgeant contre les théoriciens ne connaissant pas les réalités de la filature, il stigmatisait aussi les tisserands ne pensant qu'à leur intérêt en demandant des droits trop peu élevés sur les filés. Selon Pouyer-Quertier, l'avenir était à la mécanisation du tissage, offrant aux ouvriers un meilleur salaire, et non du côté du tissage à la main en voie de disparition.

Albin Gros se déclara totalement en accord avec lui alors que Naegely et surtout Jean Schlumberger considéraient les choses avec plus de précision. Ces deux importants filateurs alsaciens souhaitaient que les droits soient plus élevés sur les filés fins que sur les filés ordinaires. L'établissement de catégories serait nécessaire, selon les calculs de Schlumberger, qui avait étudié les coûts de production par broche. Pour les numéros de filés les plus élevés, un droit fixe de 30% serait nécessaire.

⁸⁰ CERARE ; ACCIM ; 576 , *Lettre de M. Bian à M. Albert Schlumberger, Président de la Chambre de Commerce à Mulhouse*, 23 juillet 1860.

Propriétaire d'une filature modèle sur le point d'entrer en fonction, Octave Fauquet demandait pour sa part 17% de droit sur les filés en prenant pour base le numéro 26. Il affirmait toutefois être dans des conditions exceptionnelles face aux Anglais qu'il voulait combattre avec leurs propres armes : un matériel moderne et des méthodes de production économiques. Les principaux handicaps de la France face à l'Angleterre étaient, selon lui, le manque « d'aptitude et d'attachement des ouvriers » pour un travail monotone, le prix du charbon 3 ou 4 fois supérieur et la tendance générale de l'industrie anglaise « à réaliser avec plus de perfection et de célérité les derniers avantages obtenus »⁸². Le facteur humain aurait désavantagé la France : les patrons et les ouvriers français n'auraient pas été à la hauteur de ceux qu'on trouvait en Angleterre.

Pour plusieurs industriels, un droit de 15 à 25% devait peser sur les filés de coton mais ce droit devait être fixe et non *ad valorem*. C'est qu'avec un droit *ad valorem* on pourrait difficilement empêcher les fausses déclarations : les douaniers peu formés utiliseraient avec parcimonie leur droit de préemption qui était, somme toute, peu dissuasif. C'est précisément lorsque les prix anglais baisseraient qu'on aurait besoin de droits efficaces, d'où un autre avantage à établir un tarif au poids et non à la valeur.

Le témoignage de Jean Dollfus était conforme aux idées qu'il avait développées auparavant. Nuisible au développement de toutes les branches de l'industrie cotonnière, la prohibition aurait favorisé la spéculation et des bénéfices exagérés entravant sérieusement les exportations. Les profits des filateurs opérant dans de bonnes conditions atteindraient 13% et les filés seraient vendus avec de plus grands bénéfices en France qu'en Angleterre (Octave Fauquet évaluait pour sa part les profits des filatures anglaises entre 20 et 35% par année).

⁸¹ *Enquête de 1860 sur l'état de l'industrie en France ; Tome IV, coton*. Paris, 1860, p. 13.

⁸² *Ibid.*, p. 64.

Dollfus se trouvait en contradiction avec Pouyer-Quertier en ce qui concerne les frais généraux par broche en Angleterre. Lui-même les évaluait comme n'étant pas inférieur à 70-75 centimes, tandis que Pouyer-Quertier les estimait à 53 centimes. La comparaison portant sur des numéros rapprochés, l'écart entre les deux appréciations était considérable. Demandant un droit fixe de 15% sur différentes catégories, Dollfus considérait que ce droit était élevé mais qu'il valait mieux « ne pas passer trop subitement d'un extrême à l'autre. »⁸³ Sans la compétition des produits étrangers, les filateurs français ne baisseraient pas leurs prix. C'était aussi pour favoriser la concurrence qu'il n'était pas en faveur d'un étiquetage uniforme, nuisible à l'introduction de la marchandise étrangère. Cette opinion particulière allait contre celle d'une majorité de filateurs qui voulaient un dévidage métrique pour la totalité des filés introduits en France, cette mesure offrant une protection supplémentaire.

Conscients de leurs intérêts, les indienneurs d'Alsace désiraient l'admission temporaire des toiles de coton en franchise. Leur situation se détériorait depuis plusieurs années, car ils ne pouvaient se procurer des toiles à un prix assez bas pour rivaliser sérieusement avec leurs concurrents sur les marchés étrangers. Malgré tout, les 5 ou 6 plus grosses maisons exportaient ensemble pour une somme approximative de 25 millions chaque année. Influencés par Jean Dollfus, les indienneurs ne demandaient qu'un droit de 20% au lieu de 30% sur les toiles peintes communes importées en France.⁸⁴ Une maison aussi importante que celle de Gros, Roman, Odier et Cie à Wesserling s'inquiétait du nouveau régime douanier, particulièrement pour ce qui était de la protection des étiquettes et dessins français souvent copiés par des firmes étrangères. Dans ce secteur exportateur, bien organisé et faisant des opérations sur des quantités de toiles considérables, on se sentait lésé par rapport aux entreprises étrangères dont on redoutait beaucoup plus bas prix que la qualité.

⁸³ *Ibid.*, p. 131.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 458.

Le témoignage du négociant Roy, commissionnaire à Paris, se distinguait par l'accent qu'il mettait sur l'aspect commercial. Il critiquait la gestion des principales maisons françaises s'adonnant à l'exportation : « Il faut que la fabrique se rapproche du commerce ; qu'on s'arrange comme en Angleterre ; que le fabricant soit fabricant et que le commerçant soit commerçant ; que le fabricant n'immobilise pas son capital dans un immense stock qu'il entretient à la disposition des acheteurs, pour leur vendre par balle ou par pièce ; et qu'au moyen des commissionnaires, il retrouve la disponibilité de ce capital. »⁸⁵ Roy considérait ainsi que les plus importantes entreprises exportatrices de France ne fonctionnaient pas aussi bien qu'elles auraient pu ; leur gestion pourrait être améliorée si elles suivaient l'exemple anglais. Réaliste pour ce qui était de la question des admissions temporaires, il croyait que chacun pensait surtout à son intérêt particulier.

Quant à la taille optimum d'une filature, Jean Dollfus considérait qu'elle devait être d'au moins 15 à 20 000 broches et idéalement de 30 000 broches. Dans une entreprise équipée de la sorte, on économiserait beaucoup sur le coût du cheval vapeur : faire fonctionner une broche automate reviendrait à deux fois moins cher dans un établissement de 30 000 broches que dans un de 5 000.⁸⁶ La taille des entreprises devait donc être augmentée pour que le prix des filés diminue. Pour le maire de Giromagny, Ferdinand Boigeol, fabricant de fils et de tissus de coton dans le Haut-Rhin, un droit de 20% ne représentait qu'une protection de 2% puisque 18% du tarif était compensateur en constituant un correctif pour le prix plus élevé en France des transports, de la houille, des machines, etc. Notons que Boigeol possédait une filature supposée pouvoir produire aux meilleurs prix, selon Dollfus : elle était équipée de plus de 20 000 broches automates.⁸⁷ Nous sommes ici face à deux évaluations différentes par des industriels d'un même département. Si le Giromagnien était exact dans ses estimations, on doit penser que, même pour une taille et un matériel semblables, les coûts de production de

⁸⁵ *Ibid.*, p. 566.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 145.

deux entreprises pouvaient varier significativement. On pourrait douter de l'intégrité de Boigeol : il avait été signalé quelques mois auparavant comme étant de ceux qui tentaient de dresser les ouvriers contre le Traité.⁸⁸ Cependant, sa carrière d'entrepreneur fut fortement marquée par le désir de donner de l'expansion à ses affaires par de nombreux investissements.⁸⁹ Il est ainsi impossible de le voir comme un partisan de l'immobilisme. Ses appréhensions par rapport aux conséquences du Traité l'ont peut-être fait exagérer un peu, même si sa demande d'un droit de 20% était moins élevée que d'autres.

Avec ses 10 000 broches utilisant le système mule-jenny à la main, leur collègue Straszéwick considérait que la production de filés mi-fins dans laquelle il se spécialisait (numéros 50 à 100) ne résistera pas même avec un droit de 30%. Cette vision était aussi partagée par les fabricants de velours de coton qui étaient très craintifs face à la l'arrivée prochaine de produits étrangers en France. Les fabricants de bonneterie de l'Aube et de la Somme décrivaient leur situation comme étant désespérée, car le droit le plus élevé possible ne leur permettrait pas de soutenir la concurrence. Pourtant, leurs homologues anglais témoignant sur la même question affirmaient que « même avec l'abolition de tous droits de douane, l'industriel français continuerait à produire, en quantités considérables, certains articles d'un usage général en France, et que, sur les autres articles, tout droit qui ne serait pas extrêmement modéré équivaldrait à une prohibition complète des produits de la bonneterie anglaise. »⁹⁰ Les marchandises françaises étant importées en Angleterre, ils espéraient bénéficier d'un tarif assez modéré pour pouvoir, eux-aussi, exporter leurs produits.

Personnalité en vue parmi les fabricants de filés fins, Henry Loyer était pessimiste quant à l'avenir de sa production, les numéros 170 à 250 anglais pour tulle. Un droit de 30% serait insuffisant pour protéger une spécialisation produisant à un coût de 44% plus élevé que

⁸⁷ *Ibid.*, p. 154.

⁸⁸ Brunn, *op.cit.*, p. 183.

⁸⁹ Stoskopf, *op. cit.*, pp. 113-114.

⁹⁰ *Enquête de 1860, op.cit.*, p. 709.

celui des Anglais.⁹¹ La question des filés fins causait beaucoup de préoccupations aux fabricants de tulles du Nord. Ils se plaignaient amèrement de l'attitude des filateurs lillois chez lesquels ils s'approvisionnaient. Délégué par la Chambre de commerce de Calais, Edouard Mallet allait encore une fois dénoncer les filateurs vendant à des prix jugés trop élevés. Le remplacement des prohibitions par un tarif raisonnable pousserait les producteurs de filés fins à améliorer leur équipement productif tandis que, en réduisant leur frais, les tullistes exporteraient davantage leurs marchandises. Sans l'enquête les plaintes des fabricants de tulles n'auraient pas pu être entendues en haut lieu, étant donné l'obstruction faite par certains filateurs. Mallet les accusait de s'entendre entre eux pour ne pas se faire concurrence et vendre « les cotons filés 40, 60, 80 et 100% plus cher que les Anglais et avec une infériorité de 25% dans la qualité. »⁹²

Cette situation durait depuis 20 ans, les droits sur les filés fins anglais atteignant 50% de leur valeur. Puisque les filateurs avaient longtemps réalisé des bénéfices exorbitants, Mallet croyait qu'ils devaient maintenant accepter certains sacrifices. C'était au tour de l'industrie du tulle, qui employait beaucoup plus de gens que les filateurs de numéros fins, d'être approvisionnée en filés à des prix raisonnables. Si une décision était prise en ce sens, le représentant de la Chambre de commerce de Calais, très optimiste, croyait que la tullerie connaîtrait un succès comparable à celui des soieries de Lyon. Bien que ses confrères demandaient un droit de 30% sur les tulles étrangères, Mallet affirmait pouvoir se contenter d'un tarif de 15%. Il voulait toutefois l'admission temporaire des filés en franchise s'ils étaient transformés et réexportés. Une longue querelle se poursuivait ; de chaque côté on disait ne pas être en mesure de faire des concessions sans risquer la ruine.

Pour leur part, les fabricants de tissus de coton de Flers demandaient généralement le tarif maximum. Ils désiraient que les droits sur les filés de coton soient modérés puisque les

⁹¹ *Ibid.*, p. 213.

⁹² *Ibid.*, p. 635.

filateurs faisaient de gros bénéfices depuis longtemps. Leur position était délicate : « les neuf dixièmes des fabricants de Flers (...) ne disposeraient pas des capitaux nécessaires pour monter un établissement avec métiers mécaniques. »⁹³ Cette situation était de mauvais augure. En effet, il serait difficile de lutter face aux importants établissements anglais produisant avec les derniers procédés mécaniques. De nombreux emplois étaient menacés ; ils semblaient condamnés à disparaître tôt ou tard.

Quoique peu nombreux, certains patrons redoutaient très peu la compétition étrangère. Cette confiance dans les capacités de l'industrie française se manifestait notamment chez le teinturier Henry-Gallet, président de la Chambre de commerce de Bar-le-Duc. Produisant des marchandises d'une qualité inégalée et s'exportant très bien, la teinturerie française ne demandait que l'abolition des droits sur les soudes.⁹⁴ On ne peut retrouver cet optimisme exceptionnel que chez les fabricants de broderie. Ceux-ci, conscients de la qualité supérieure de leur travail, ne demandaient que des droits de 5 à 12%, en ayant comme souci principal d'éviter la contrebande.⁹⁵ Plusieurs demandes visaient à obtenir des tarifs modérés sur les filés principalement. Cependant, la teinturerie et la broderie ne demandaient que des tarifs minimes sur des marchandises qu'ils produisaient eux-mêmes.

Fabricant de tissus en coton et en caoutchouc à Darnétal, Huet croyait qu'un droit de 12% sur ces marchandises serait nécessaire pour un temps, afin de pallier le prix élevé des filés de coton en France. Pour ce qui est des moyens de production, il n'avait rien à envier aux Anglais : les machines créées et construites dans ses ateliers par son associé Lucien Fromage étaient supérieures à celles utilisées en Angleterre.⁹⁶ Ce cas est exceptionnel et difficilement comparable à la broderie et à la teinturerie qui n'avaient pas besoin d'une machinerie très développée. L'entreprise tirait profit de l'originalité de sa production et du dynamisme certain

⁹³ *Ibid.*, p. 516.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 255.

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 669-675.

⁹⁶ *Ibid.*, pp. 737-743.

de Fromage. Après la mort de Huet, ce dernier devait prendre avec succès la direction de cet établissement.

Nous pouvons constater, à quelques exceptions près, une volonté quasi générale de fixer des tarifs élevés, quitte à les abaisser plus tard. Si plusieurs industriels souhaitaient ardemment voir le prix des filés diminuer grâce à des droits modérés, les filateurs affirmaient de leur côté ne pas pouvoir survivre face à la compétition des produits anglais sans une forte protection. Des intérêts opposés étant en présence, il était impossible de satisfaire l'ensemble des industries travaillant le coton. Les secteurs exportateurs souhaitaient ardemment l'abaissement du prix des filés pour être plus compétitifs sur le marché international. Ils étaient clairement en conflit avec les producteurs de filés qui s'apitoyaient sur leur sort en exagérant certainement leur détresse. Celle-ci était néanmoins bien réelle pour les établissements les plus vulnérables, les plus petits et les moins bien équipés, qui pour certains n'étaient pas dignes de survivre aux dépens des autres. Les filateurs assez importants qui se lamentaient dramatisaient souvent leur situation. Tout en ayant les moyens, ils étaient probablement rebutés par l'idée de faire les investissements nécessaires à la modernisation de leur équipement. Avec une rentabilité qui s'annonçait moins élevée, les filateurs voyaient un âge d'or tirer à sa fin.

Les témoignages d'entrepreneurs britanniques laissent croire que certains aspects avaient été négligés par les patrons français dans l'évaluation de leurs coûts de production et que les bénéfices qu'ils faisaient n'étaient pas si élevés qu'on le prétendait. Le coût de la main-d'œuvre française, moins chère que celle d'Angleterre, devait permettre de compenser certains désavantages ; quelques patrons considéraient cependant la faible productivité de l'ouvrier français comme un problème majeur. Pour le multimillionnaire Charles Levavasseur, la question principale était bien celle de la main-d'œuvre. Il se demandait s'il allait pouvoir trouver des ouvriers pour sa nouvelle filature et où s'arrêterait la hausse

continue des salaires qui durait depuis plusieurs années.⁹⁷ Le gouvernement devait poursuivre énergiquement son plan de développement économique. Des entrepreneurs avaient insisté sur la réalisation rapide de canaux et de chemins de fer permettant des transports à plus bas prix. Ces questions allaient prendre rapidement de l'importance en retenant l'attention de plusieurs chambres de commerce.

b) Prêts à l'industrie

Afin d'aider les entreprises françaises à lutter plus efficacement contre la concurrence étrangère, le gouvernement impérial décida d'accorder des facilités de crédit à l'industrie. Une somme de 40 millions de francs fut affectée au renouvellement et à l'amélioration du matériel utilisé par les entreprises françaises. Formés de députés protectionnistes, la commission chargée d'étudier cette question considérait le montant mis à la disposition des entrepreneurs comme étant dérisoire : il était très loin des coûts titanesques nécessaires à l'adoption généralisée des plus récentes méthodes de production. Comment pourrait-on satisfaire aux besoins de tous ? Il était inadmissible que le gouvernement veuille engager les fonds du Trésor et accorder « à une minorité des avantages exceptionnels, spéciaux, sur les fonds de l'État, et laisser la majorité dépourvue de son appui et de ses bienfaits. »⁹⁸ C'est pourquoi, à l'unanimité, les membres de cette commission considéraient comme inacceptable le projet de prêt à l'industrie. Ils proposèrent de créer à la place une institution de crédit privée qui accorderait des prêts à long terme ; le gouvernement pourrait les garantir pour une somme de 40 millions. Ce contre-projet fut rejeté par le Conseil d'État qui s'en tint au projet initial.

C'est l'industrie textile qui reçut la part la plus importante des prêts : 88 demandes furent retenues pour des sommes atteignant un total de 15 060 000 francs. Le montant du prêt

⁹⁷ *Ibid.*, p. 286.

⁹⁸ AN F12 4640 ; 346, *Corps législatif. Session 1860. Annexe au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1860. Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'affectation de 40 000 000 à*

était divisé en trois, le versement des deuxième et troisième tiers devait se faire après que l'entrepreneur eut prouvé qu'il avait bien utilisé la somme précédente pour moderniser ou augmenter son matériel. Quoique plusieurs industriels purent profiter de l'aide du gouvernement, certains virent leur demande refusée à la suite d'un avis défavorable donné par le rapporteur. On refusa les sommes demandées aux patrons qui étaient trop endettés, qui avaient des établissements trop petits, qui ne possédaient pas de garanties suffisantes, ou simplement parce que les fonds étaient épuisés. Ceux dont le dynamisme, la bonne gestion ou la qualité de la production avaient été remarqués virent, pour la plupart, leur demande de prêt acceptée totalement ou en partie. Les sommes mises à la disposition des patrons furent utilisées pour acheter de nouveaux bâtiments, pour augmenter le nombre de leurs broches, mais surtout pour les moderniser en remplaçant les broches mule-jenny par des broches automates.

Quelques industriels utilisèrent aussi l'argent qu'on leur prêtait à taux avantageux (5% d'intérêt) pour intégrer davantage leur entreprise. Tel fut le cas pour Mailliavin qui adjoignit à son tissage mécanique - il aurait été le premier à introduire cette technologie en France pour son activité - une filature de coton de 6 000 broches. Il s'était associé aux fabricants de velours de coton pour demander le maximum de protection possible lors de l'Enquête de 1860. Quoique préoccupé par la nouvelle conjoncture douanière, Mailliavin allait de l'avant en tentant de réduire ses coûts de production.

Une entreprise comme celle des frères Wibaux-Florin obtint 500 000 francs sans donner d'autres garanties que sa signature. Ce prêt devait servir « pour le renouvellement, l'amélioration et l'augmentation du matériel ainsi que pour la construction de bâtiments pour recevoir le nouveau matériel. »⁹⁹ Cette maison occupait de 1 500 à 2 000 ouvriers, elle était « parfaitement conduite » selon les termes utilisés par le rapporteur. Puisqu'ils refusaient de

des prêts à l'industrie, pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel, par Jules Brame, Député au Corps Législatif, p. 14.

donner en caution une hypothèque sur leurs bâtiments, on se contenta de la garantie morale des Wibaux-Florin. Leurs machines et leurs établissements n'étaient grevés d'aucune dette. Mentionnons, à titre d'exemple, ce que les Wibaux-Florin s'étaient solidairement engagés à installer :

1- Bâtiments y compris les maçonneries des générateurs et de la machine	205 000 frs
2- Transmissions	136 000 frs
3- Chauffage et éclairage	35 000 frs
4- Machines préparatoires, cardes, étirages, bancs à broches	110 000 frs
5- 54 métiers à filer renvideurs mécaniques de 560 broches	384 000 frs
6- 18 métiers à retordre renvideurs mécaniques de 500 broches	72 000 frs
7- Montage des dites machines	35 000 frs
8- Tubes, courroies, cordes, etc.	45 000 frs
9- 50 métiers à tisser avec transmission et machine à ourdir	58 000 frs
10- Appareils pour teindre, sécher et apprêter les laines et les cotons	42 000 frs
Total =	1 122 000 frs ¹⁰⁰

Le prêt couvrait donc moins de la moitié des dépenses envisagées ; les propriétaires devaient fournir 622 000 francs. Après ces ajouts, la firme allait atteindre une taille impressionnante avec plus de 60 000 broches à filer avec renvideurs mécaniques, dont 9 000 pour le retordage. En fait, l'offre de prêt était arrivée après que le matériel eut été commandé d'Angleterre : nous pouvons donc croire que les transformations auraient eu lieu d'une manière ou d'une autre. Notons finalement que si les Wibaux-Florin étaient opposés à la levée des prohibitions, ils faisaient néanmoins venir leurs équipements de l'étranger ; ce comportement était jugé contradictoire par Levavasseur qui disait n'acheter, par principe, que des machines françaises.

L'appui d'une personnalité en vue favorisa certains industriels pour l'obtention d'un prêt. Ce fut le cas pour Duret, un filateur de Haute-Normandie, qui se vit accorder une somme de 250 000 francs. Étant arrivée en retard, sa demande aurait dû être refusée. Le soutien du préfet de l'Eure et de Pouyer-Quertier joua en sa faveur. Ce dernier était intervenu avec

⁹⁹ AN F12 4654, *Prêt à l'industrie. Crédit de 40 millions. Loi du premier août 1860. Dossier Wibaux-Florin.*

¹⁰⁰ ADN ; M551 (7), 4 et 6 juin 1861, *Acte de prêt par le Trésor public à MM et Mesdames Wibaux-Florin. Étude de M L. Desrousseaux notaire à Lille.*

succès auprès du ministre du Commerce et des Travaux publics pour lever l'exclusion qui frappait son collègue.¹⁰¹ Le rapporteur jugea les garanties convenables : Duret était considéré comme un homme « ardent et entreprenant », il aurait « gagné beaucoup d'argent ces dernières années. »¹⁰²

L'intérêt de Pouyer-Quertier pour le filateur Straszéwicz eut aussi un impact important. Bien que l'industriel alsacien eut déclaré ne pas pouvoir survivre à la lutte contre la compétition étrangère avec un droit de 30%, il demanda et obtint 250 000 francs pour ajouter 5 000 broches à sa filature et moderniser le reste. La commission chargée d'étudier les prêts voyait sa situation d'un autre œil que lui : elle le présentait « comme digne d'intérêt » et signalait son établissement « comme de ceux qui semblent devoir lutter avec succès contre la concurrence étrangère. »¹⁰³ Le soutien de personnalités influentes lui devint nécessaire lorsqu'on se rendit compte qu'il se trouvait dans l'impossibilité de fournir les garanties exigées. Son dossier s'était rendu jusqu'au ministre des Finances et il avait finalement pu obtenir la totalité du prêt demandé. Ces deux exemples nous font comprendre que tout en s'opposant au Traité, plusieurs industriels voulaient tout de même se placer dans de meilleures conditions. De plus, nous voyons que certaines exagérations doivent être sérieusement remises en question.

¹⁰¹ Notons que Pouyer-Quertier était l'auteur d'une proposition voulant limiter à 200 000 francs la somme pouvant être prêtée à un individu ; il soutenait néanmoins Duret qui avait demandé 500 000 francs.

¹⁰² AN F12 4642, *Prêt à l'industrie. Crédit de 40 millions. Loi du premier août 1860. Dossier Duret.*

¹⁰³ AN F12 4644, *op.cit.*, *Dossier Straszéwicz.*

IV- Entrée en vigueur du Traité ; évolution de la conjoncture

On souhaitait chez les cotonniers voir abolis au plus tôt les droits sur le coton en laine. Autrement les affaires pourraient être paralysées, dans l'attente d'un dégrèvement qui allait permettre de se procurer la matière première meilleur marché. La Chambre de commerce de Mulhouse désirait même le maintien du *drawback* pendant un an après la suppression des droits d'entrée : « attendu qu'il faut une campagne entière pour convertir les approvisionnements existant dans les fabriques en produits propres à la consommation et à l'exportation. »¹⁰⁴ L'augmentation radicale des prix du coton allait bientôt rendre cette mesure inutile : il serait impossible d'acheter du coton à plus bas prix qu'auparavant.

La possibilité d'avancer les dates prévues pour l'entrée en vigueur du Traité avait été soulevée lors de l'Enquête industrielle de 1860. Cette possibilité en déconcerta plus d'un. Plusieurs se plaignirent de l'incertitude dans laquelle les laissait le gouvernement ; cette situation n'était pas propre à favoriser les affaires. Sur la place de Rouen, tous voulaient vendre mais il y avait peu d'acheteurs. Puisque le travail se faisait en prévision de la saison d'été, et qu'on ne savait pas si le nouveau régime douanier allait être en vigueur ou pas, on se trouvait dans une situation inconfortable et paralysante. Comme l'ensemble des filateurs de coton, l'industriel Léveillé trouvait les droits protecteurs beaucoup trop faibles sur presque toutes les marchandises (le tarif conventionnel pour les toiles et les filés de coton variait entre 10 et 15% *ad valorem*). Il s'inquiétait aussi du chômage pouvant survenir à l'hiver alors qu'il serait si simple de relancer le travail en annonçant le maintien des échéances précédemment fixées : « Dans tous les cas, qu'on fixe le premier octobre 1861 ou toute autre époque plus rapprochée, il nous paraît indispensable de ne pas laisser l'industrie dans l'incertitude actuelle, qui cause plus de préjudice que ne le ferait la levée immédiate des prohibitions. »¹⁰⁵

¹⁰⁴ CERARE ; ACCIM ; 1067, *Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 1860.*

¹⁰⁵ ADSM ; M 8, Léveillé et Fils. *Filatures et teintures à Rouen. Lettre adressée au préfet, 13 décembre 1860.*

Ces commentaires de Léveillé faisaient suite à une pétition envoyée par la Chambre de commerce de Rouen deux mois auparavant ; on voulait que la situation se clarifie. Sur ce point, les filateurs de coton de Lille étaient entièrement d'accord et demandaient au ministre du Commerce, par l'entremise de leur chambre de commerce, de « déclarer irrévocables les délais qui ont été fixés. »¹⁰⁶ Avis partagé par la Chambre de commerce de Mulhouse qui voyait le devancement des échéances comme étant « de nature à jeter de nouveau l'agitation dans les esprits et, en augmentant les embarras de l'industrie, à entraver les transactions commerciales. »¹⁰⁷ Les dates prévues allaient finalement être respectées.

a) Évolution de la situation en Haute-Normandie

Les inquiétudes des cotonniers normands furent pour un temps injustifiées, la conjoncture demeurant favorable jusqu'au premier semestre de 1861. Néanmoins, au mois d'août de cette même année, les premières diminutions de travail se produisirent. Les marchandises ne s'écoulaient plus aussi facilement, les débouchés de la filature normande étaient insuffisants pour les numéros qu'elle fabriquait.¹⁰⁸ Dans ce climat tendu, les industriels voyaient d'un très mauvais œil l'arrivée de produits anglais avec des dessins identiques aux leurs. La Chambre de commerce de Rouen écrivit une lettre au ministre du Commerce afin que des conventions internationales répriment la contrefaçon. Ce n'était pas la première fois qu'elle faisait remarquer cette désagréable situation.¹⁰⁹

L'activité semblait vouloir reprendre avec plus de vigueur à l'automne mais les nouvelles arrivées d'Amérique mirent fin à cet espoir. Ce qu'on croyait être une rébellion qui serait vite étouffée prenait progressivement l'ampleur d'une guerre civile. Voulant faire

¹⁰⁶ ADN ; *Archives de la Chambre de commerce de Lille. Tome 6 (1859-1862)*, Lille, L. Danel, 1863, p. 187.

¹⁰⁷ CERARE ; ACCIM ; 1067, *Registre des séances. Chambre de commerce du 12 avril 1854 au 7 mai 1862. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 1860.*

¹⁰⁸ Suzuki, *op.cit.*, p. 69.

¹⁰⁹ ADSM ; JPL 880 : *Chambre de commerce de Rouen. Exposé des travaux de la Chambre de commerce de Rouen pendant les années 1861 et 1862.* Rouen, Imprimerie Alfred Péron, 1863, p. 20.

pression sur les nations d'Europe afin qu'elles entrent en guerre à ses côtés, Jefferson Davis, président des États confédérés du sud, décida d'arrêter les exportations de coton. Le blocus de la marine nordiste allait bientôt rendre les arrivages d'Amérique extrêmement rares. L'impact sur le prix du coton brut ne se fit pas attendre : de l'indice 100 en janvier 1860, il passait à 111 en juillet 1861, à 157 en mai 1862, pour atteindre 290 sous l'effet de la rareté en septembre de la même année.¹¹⁰

Les fabricants de rouenneries furent les premiers touchés et, avec eux, les tisserands à domicile. Ces derniers étaient déjà dans une position précaire face à la concurrence des métiers mécaniques. Avec la fluctuation rapide des prix du coton en laine, la production des étoffes, prenant environ 2 mois, devenait une opération spéculative. Devenue trop risquée, la fabrication de rouenneries était presque totalement arrêtée à la fin de 1862 ; le chômage était omniprésent dans les campagnes normandes. Les petites filatures qui fournissaient les tisserands campagnards furent contraintes de suspendre leur production. Un effet d'entraînement avait créé de graves perturbations dans l'activité industrielle suite à la hausse du prix du coton. Après les plus petits établissements, les grandes filatures diminuèrent ou arrêtèrent leur travail. Exportant presque essentiellement en Algérie, les indienneurs normands ne purent pas tirer profit des admissions temporaires pour développer leur production.

La situation pénible dans laquelle se trouvaient les ouvriers normands était bien connue : Pouyer-Quertier avait lancé un vibrant appel à la charité nationale pour amasser des fonds afin de leur venir en aide. Lui-même avait contribué ostensiblement tout comme le couple impérial qui fit un don de 50 000 francs ; un total de 5 millions de francs fut amassé pour appuyer les ouvriers français touchés par la crise. L'évolution de la conjoncture économique semblait donner raison à Pouyer-Quertier : il avait précédemment affirmé que le

¹¹⁰ Claude Fohlen, *L'industrie cotonnière au Temps du Second Empire*. Paris, Plon, 1956, p. 187.

gouvernement ne pourrait jamais tenir ses engagements envers la classe ouvrière, qu'il devrait être tenu responsable de la ruine de l'industrie textile française.¹¹¹

Dans son rapport sur la crise industrielle que traversait la Haute-Normandie, Cordier présentait le dernier trimestre de 1862 comme l'un des plus douloureux jamais vécus. Il évoquait un quadruplement de la valeur du coton brut alors que le prix des produits fabriqués stagnait depuis l'été.¹¹² Conscient du rôle de la guerre d'Amérique, le sénateur accordait néanmoins une responsabilité importante au Traité de commerce franco-anglais dans la crise qui sévissait. Même sans la guerre, elle se serait produite, étant donné « la rupture d'équilibre dans l'assiette de notre industrie » et le fait qu'il était « inévitable qu'un contingent considérable de produits étrangers viennent se substituer aux nôtres dans la consommation. »¹¹³ Le régime économique en place n'était donc pas étranger aux malheurs de la région.

En tant que député, Pouyer-Quertier avait défendu les intérêts de son département et la cause protectionniste avec ardeur. Ses relations avec Rouher s'étaient sensiblement détériorées : le ministre avait qualifié d'égoïstes les fabricants de Rouen et de Roubaix qui avaient abaissé le salaire de leurs ouvriers. Il avait été mécontent d'apprendre que Pouyer-Quertier voulait faire un discours dénonçant les effets déplorables du Traité pour réclamer des rectifications.¹¹⁴ Pour Rouher, les événements d'Amérique étaient les principaux responsables du malaise industriel. Il croyait que les détracteurs de la politique commerciale de Napoléon III exagéraient la situation avec une mauvaise foi évidente.

Pouyer-Quertier fut précisément attaqué sur ce point par Alfred Darcel, rédacteur du *Journal de Rouen*, publication libérale et traditionnellement hostile aux prohibitions. Présenté

¹¹¹ *Discours prononcé dans la séance du 1^{er} mai 1860, par M. Pouyer-Quertier, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant le tarif des laines, des cotons et autres matières premières.* 1860, pp. 73-74.

¹¹² ADSM ; JPL 880 : *Chambre de commerce de Rouen, op.cit.*, p. 26.

¹¹³ *Ibid.*, p. 30.

¹¹⁴ ADSM ; 9 M2 ; *Lettre de Pouyer-Quertier au préfet de la Seine-Inférieure.* Paris, 16 mai 1862.

comme passionné et colérique, le propriétaire de la *Foudre* était accusé d'exagérer la situation en avançant des chiffres ne résistant pas à l'analyse et créant « une vaine apparence ». Puisque les entrepreneurs renouvelaient leur matériel et augmentaient leur puissance productive, ils devaient considérer que la crise était temporaire et qu'elle prendrait fin avec le retour du coton américain. L'auteur de l'article mentionnait finalement que l'attitude du député était une bonne chose car elle avait forcé les Normands à « examiner de près la situation du pays et de reconnaître que ce qu'il y avait encore de mieux, c'était de se rapprocher le plus possible de la liberté commerciale. »¹¹⁵

Indigné par ces commentaires, Pouyer-Quertier répliqua le surlendemain aux 4 colonnes de Darcel par une lettre de 34 pages!¹¹⁶ Dans un style très libre, il taxait le journaliste de partialité. Pour lui, les intérêts des producteurs et des consommateurs étaient indissociables, tous pâtissaient de la crise qui venait de l'abolition des prohibitions. Le gouvernement avait fait une grave erreur en rompant avec la politique protectionniste, couronnée de succès, qu'avait amorcée Napoléon 1er. Avec le marasme économique, les rares défenseurs du libre-échange ne se firent pratiquement plus entendre en Normandie. Ils avaient soutenu que l'écart économique avec l'Angleterre diminuerait suite au Traité.

Bien qu'étant toujours dans une situation pénible, les affaires recommencèrent tranquillement en Haute-Normandie. Les grandes filatures avaient repris leur travail à capacité réduite dès 1863. Prudents dans l'incertitude, les patrons ne voulaient pas faire des stocks importants. Ils effectuaient les opérations au jour le jour, sans vraiment savoir si la fabrication allait être rentable. Profitant des fluctuations importantes du prix du coton, certains se laissaient tenter par la spéculation. Suzuki cite le rapport de l'inspecteur de la succursale de la Banque de France au Havre déplorant la situation : « Beaucoup de personnes, réputées

¹¹⁵ Alfred Darcel, « Les défenseurs de la prohibition et l'art de grouper les chiffres », *Journal de Rouen*, 2 février 1864.

¹¹⁶ *Lettre de M. Pouyer-Quertier, député au Corps législatif, à M. Alfred Darcel, rédacteur du Journal de Rouen* Paris, 4 février 1864, 34 pages.

sages jusqu'à ces derniers temps, ont mêlé le jeu à leurs affaires, et il est devenu difficile de savoir comme autrefois la situation de chacun. »¹¹⁷ Il suffisait que la presse véhicule une rumeur annonçant la fin du conflit américain pour que les prix du coton brut s'effondrent. Une paix rapide étant devenue peu probable, les cours remontaient. Dispendieux, les produits à base de coton se vendaient mal ; les acheteurs préféraient opter pour les lainages.

Il fallut attendre 1866 pour croire sérieusement à un redressement de l'industrie cotonnière normande. Cependant, la baisse du coton succéda vite à la hausse, quand le retour des arrivages américains vint s'ajouter à ceux de plusieurs autres origines ; la quantité de coton en provenance d'Inde et d'Égypte avait particulièrement augmenté. Plutôt qu'en 1867, la reprise ne fut constatée que dans les années 1868-1870. Ayant été fort éprouvés depuis la signature du Traité de commerce avec l'Angleterre, plusieurs patrons de Haute-Normandie, menés par le bruyant Pouyer-Quertier, allaient déployer de grands efforts pour pousser le gouvernement à abandonner sa politique commerciale. Ils considéraient la libéralisation des échanges comme la cause de l'état pitoyable dans lequel se trouvait l'industrie cotonnière normande.

b) Le Nord et la « famine du coton »

Les patrons du Nord gardaient rancune aux représentants de Napoléon III : ces derniers de n'avoir pas tenu compte des demandes qu'ils avaient faites lors de l'Enquête industrielle de 1860. Ainsi, cette consultation semblait n'avoir été qu'une comédie. Les décisions prises sur les tarifs douaniers manquaient de légitimité ; elles faisaient ressortir la mauvaise foi des autorités. On avait négligé la fixation de droits au poids en dépit d'un avis unanime ; on avait fait des concessions démesurées aux Anglais qui n'étaient pas nécessaires ; le gouvernement devrait assumer ses responsabilités. Le député Jules Brame allait reprendre

¹¹⁷ Suzuki, *op. cit.*, p. 73.

le flambeau pour soutenir l'action de Pouyer-Quertier en adoptant les thèses de Mimerel. Celui-ci avait démissionné de la présidence de l'ADTN dès 1860 et en accédant à la tête du Conseil général du Nord, il cessa de critiquer le gouvernement.

La visite du ministre Baroche à Roubaix l'avait convaincu de l'organisation périmée de la majorité des entreprises. L'immobilisme avait trop duré. Conscients de la fragilité de leur situation, certains patrons du Nord commencèrent rapidement à renouveler leur matériel dès lors que la fin du système en place apparut comme inéluctable. Le préfet constatait à l'automne 1860 que « La perspective de la levée prochaine de la prohibition a déterminé la partie riche et entreprenante de nos industriels à fonder immédiatement de grands établissements de tissage mécanique. »¹¹⁸ On commanda en Angleterre l'équipement nécessaire à la modernisation de la filature et du tissage. Un certain enthousiasme régnait dans la préparation pour la lutte avec l'étranger ; plusieurs industriels firent d'importants investissements. Il n'y eut que deux firmes roubaisiennes qui demandèrent des prêts au gouvernement : les bénéfices réalisés dans les années précédentes avaient donc suffi aux entreprises pour assumer les frais nécessaires au renouvellement des équipements. Cette soudaine combativité était loin d'être une adhésion au libre-échange. Ébranlée, l'opposition n'allait pas tarder à se remettre sur pied au premier signe de ralentissement économique.

Le coup le plus dur ne fut pas porté par l'Angleterre, avec laquelle on essayait de se mettre à niveau ; il arriva d'Amérique. Comme partout en Europe, les industriels du Nord utilisaient en grande majorité du coton américain. Notons immédiatement une exception : Achille Wibaux déclara lors de l'Enquête de 1860 qu'il avait affrété, la même année, des navires à Dunkerque pour importer d'Égypte, en un seul voyage, l'approvisionnement d'une année entière.¹¹⁹ Une pareille mise de fonds était hors du commun ; on achetait habituellement sur la place du Havre plusieurs fois par an. De sérieuses difficultés secouèrent

¹¹⁸ Jean Pyat, *op.cit.*, p. 252.

¹¹⁹ *Enquête de 1860...*, *op.cit.*, p. 358.

les cotonniers qui ralentirent leur production ou la réorientèrent vers le travail du lin, mais surtout celui de la laine.

Inquiétés par la nouvelle de la signature d'un accord commercial avec la Belgique, les industriels du Nord commencèrent à éprouver de sérieuses difficultés lors de la crise de l'hiver 1861-1862. Les premiers signes d'un ralentissement avaient été notés en août 1861 et à la fin de l'année les ouvriers étaient déjà rudement touchés : « Les horaires sont réduits du tiers et du quart dans l'agglomération lilloise, les salaires de 20 à 25%. »¹²⁰ La situation se détériora encore davantage au début de l'année 1862 : la baisse de la production entraînait des licenciements et d'autres réductions d'horaire. Si l'impact négatif des mauvaises récoltes sur le ralentissement des transactions n'était pas nié par le patronat du Nord, c'était surtout à l'arrivée des produits britanniques et belges qu'on attribuait la mévente persistante. Claude Fohlen considère dans sa thèse que la guerre de Sécession était la première responsable de la crise. Pour notre part, il nous est difficile d'admettre que l'arrivée soudaine de marchandises étrangères, jusque-là prohibées, n'eut pas de contrechocs significatifs.

Mécontents de la pénible situation dans laquelle ils se trouvaient, les ouvriers de la région lilloise dénonçaient les traités de commerce comme responsables de leurs malheurs. Tout en ayant parfois l'impression d'avoir été les seuls à assumer la baisse du prix des tissus, ils faisaient cause commune avec leurs patrons pour dénoncer ces accords jugés humiliants. C'est ce qui ressort notamment de la lecture de billets distribués à la filature de Desurmont. Peu subversifs, les messages commençaient tous par « Vive l'Empereur » ou « Vive la France et son chef », pour ensuite dénoncer les traités belge et anglais.¹²¹ Un certain nationalisme émane de ces tracts qui ne considéraient pas Napoléon III comme responsable de la situation.

¹²⁰ Ménager, *op.cit.*, p. 469.

¹²¹ ADN ; M 141 (62), *Lettre du commissaire central de police au préfet du Nord*, Roubaix, le 6 mars 1862.

Selon le commissaire de police de Roubaix, l'auteur des billets distribués à l'usine Desurmont était peut être le même que celui d'une chanson intitulée *Le libre-échange*. Cette dernière glorifiait le « noble ouvrier » et dénonçait la cruelle rapacité anglaise et l'impact négatif du Traité : « A quoi sert le libre échange? Si nous mourons de faim. »¹²² Il ne nous paraît pas excessif de croire que la diffusion de ces idées fut encouragée par certains industriels : elle cadrerait clairement avec leurs intérêts. Les patrons exploitaient les difficultés économiques pour dénoncer la récente libéralisation des échanges internationaux.

Certains articles publiés dans le *Journal de Roubaix*, très pessimistes face à l'avenir et prévoyant d'inévitables baisses de salaire, firent très mauvaise impression sur le ministre Baroche. Le *Mémorial de Lille*, gêné par sa clientèle protectionniste, ne pouvait offrir au gouvernement un soutien résolu sans risquer de perdre sa crédibilité. Ce journal devait aussi défendre les intérêts gouvernementaux lors des élections, d'où l'importance de sa modération dans la défense de la politique douanière. C'est ce que Vallon, le préfet du Nord, expliquait au ministre.¹²³ Pour le premier fonctionnaire de Nord, son département était celui qui avait le plus profité de la prohibition. Le mécontentement étant à son plus fort, il était raisonnable de le laisser s'exprimer à l'intérieur de certaines limites. Les industriels faisaient tout de même l'effort de moderniser leur outillage, MM. Delattre investissaient même dans la construction d'une filature et d'un tissage pourvus du meilleur équipement. Il était pratiquement impossible au régime d'imposer ses idées dans un département si clairement hostile à ses décisions.

La situation devint inquiétante au premier trimestre de 1862 car le malaise commercial avait provoqué un accroissement considérable des stocks. Il n'était plus possible de travailler à la même cadence qu'auparavant dans la plupart des établissements, même les plus anciens et les plus grands. Comme la quantité des marchandises exportées aux États-Unis ne dépassait

¹²² *Ibid.*, 11 mars 1862.

¹²³ ADN ; M 547 (14), *Lettre du préfet du Nord au ministre du Commerce*. 10 février 1862.

pas 3 à 5 %, c'était à la trop faible protection accordée aux toiles et filés, et non à la perte d'un marché presque insignifiant, qu'on attribuait la cause des troubles frappant l'industrie cotonnière.¹²⁴ Si les droits avaient été fixés au maximum possible, la crise ne se serait pas produite. Le patronat de la région lilloise rompit clairement avec le gouvernement. Jules Brame, député de Roubaix, critiqua sévèrement la témérité des ministres de l'Empereur et le fait qu'ils avaient dénaturé le programme impérial.¹²⁵

Même si elle ne modifia pas tout de suite l'esprit défaitiste ambiant, la reprise se fit sentir au printemps 1862. De meilleures récoltes avaient augmenté la demande en produits textiles alors qu'une baisse des importations de produits étrangers s'était fait sentir. On peut aussi noter l'impact déjà perceptible des efforts consentis pour moderniser et augmenter les équipements. À partir de mai 1862, le pôle Lille-Roubaix-Tourcoing semble avoir été plutôt épargné par le chômage ; la situation était jugée très satisfaisante.¹²⁶ Quelques patrons détenant des stocks importants profitèrent aussi de la hausse prodigieuse des prix du coton brut pour faire des bénéfices faciles.¹²⁷ L'industrie lainière prit le relais en servant de moteur à la prospérité grâce à une hausse remarquable de son activité. On délaissait les articles de coton pour acheter ceux faits de laine vendus à des prix plus avantageux. Cette situation stimula grandement l'activité industrielle de la ville de Roubaix qui se tourna résolument, avec des établissements modernisés, vers une production lainière trouvant des débouchés à l'étranger.

Bien entendu, l'industrie cotonnière ne se développa pas autant que celle du lin ou de la laine. Étant donné la hausse des prix du coton, elle stagna et fut longtemps dans une situation délicate, particulièrement lors du marasme de 1863. Sa faible implantation sur les

¹²⁴ ADN ; M 547 (13), *Ibid.*, le 6 février 1862.

¹²⁵ Ménager, *op.cit.*, p. 476.

¹²⁶ ADN ; M 547 (13), *Rapport 3e trimestre 1862. Juin, juillet, et août. Lettre du commissaire central au préfet du Nord*. Lille, 10 septembre 1862.

¹²⁷ Une note du 21 mars 1862 indique, par exemple, que monsieur Desmiet fils renvoya pour 15 000 francs de coton brut au Havre. Il aurait gagné énormément par suite du renchérissement de ce produit.

marchés étrangers commençait à faire sentir ses effets en limitant les possibilités d'expansion.¹²⁸ Ce handicap avait été remarqué depuis quelques années par le négociant Louis Eeckman. Inquiet de la situation, il avait tenté en vain de sensibiliser les milieux industriels et le gouvernement au problème : « Nos fabriques s'agrandissent et se multiplient et nos débouchés ne suivent pas dans la même progression. La cause principale de notre infériorité, vis-à-vis des Anglais notamment, c'est l'insuffisance de notre organisation commerciale. »¹²⁹ La hausse de la production allait inévitablement atteindre ses limites sous peu.

Dans le Cambrésis, les tullistes se plaignaient de leur situation désespérée et réclamaient une baisse de moitié du droit sur les filés numéro 170. Des 450 métiers travaillant à la production du tulle en 1860, il n'y en avait plus que 150 en activité, et pour seulement 3 jours par semaine, en 1864.¹³⁰ La Chambre de commerce de Lille jugea cette réduction « comme étant de nature à porter un grave préjudice à l'industrie du coton »¹³¹, mais les intérêts des filateurs l'emportèrent encore sur ceux des tullistes. Au total, le secteur cotonnier s'en sortit généralement mieux qu'en Normandie en fournissant les tissages utilisant à la fois des fils de laine et de coton.

Dans cette conjoncture, peu prospère mais pas autant catastrophique qu'on le prétendait, les dénonciateurs du Traité se calmèrent un moment. Les craintes d'antan laissaient parfois place à la confiance, et même à une certaine impudence, chez les producteurs de Roubaix, très fiers de la qualité reconnue de leurs produits.¹³² Minimisant les succès de l'industrie, Brame attaquait toujours violemment le libre-échange qui condamnait les plus faibles à la disparition. Le retour à une crise très sérieuse en 1867-1868 provoqua la

¹²⁸ Jean-Pierre Daviet, « Un modèle régionale de l'industrialisation textile (XIXe-XXe siècles) », *Revue du Nord*, Hors-série collection histoire, 6, 1995, p. 106.

¹²⁹ Jean Pyat, *op. cit.*, p. 267.

¹³⁰ ADN ; M 581 (61), *Lettre du ministre du Commerce au préfet du Nord*. Paris, 26 février 1864.

¹³¹ *Ibidem*.

dénonciation unanime de la politique commerciale du gouvernement. Cette dernière campagne protectionniste, qui prit une grande ampleur, allait marquer fortement les dernières années du règne de Napoléon III.

c) L'évolution de l'industrie cotonnière alsacienne dans les années 1860

Dans l'ensemble, la région alsacienne n'était pas foncièrement opposée au nouvel accord commercial. Cependant, les entrepreneurs influents des secteurs de la métallurgie, de la filature et du tissage du coton, représentaient des intérêts très importants. Ils avaient presque tous le Traité en horreur et étaient bien représentés. De rares établissements, comme ceux de Boigeol et Hartmann, avaient manifesté hardiment leur mécontentement par des mesures de « nature à inquiéter les ouvriers »¹³³, telles des licenciements, des réductions de travail ou des baisses de salaire. Après une année exceptionnellement heureuse, les patrons étaient probablement dépités par la perspective de voir leurs profits diminuer. Malgré tout, la plupart se calmèrent assez vite. Mais l'apparition de sérieuses perturbations sur le marché allait bientôt faire ressurgir les inquiétudes chez les cotonniers.

L'Alsace ne fut pas épargnée par la crise qui frappa la France dans la deuxième moitié de l'année 1861. Soucieuse du malaise persistant qui entraînait un ralentissement de l'activité industrielle et commerciale, la Chambre de commerce de Mulhouse se livra à une enquête qui révéla une situation encore plus grave qu'elle ne le croyait. La conclusion considérait les traités de commerce, conclus avec l'Angleterre et la Belgique, comme étant les causes principales de la mauvaise conjoncture économique. Selon les individus consultés, ils avaient été signés trop rapidement, « avant que l'industrie française ne soit à même de soutenir la

¹³² Des 24 Roubaisiens admis à l'Exposition universelle de Londres en 1862, 22 revinrent avec des récompenses dont 11 médailles.

¹³³ ADHR ; 1M 62, *Lettre du préfet au ministre du Commerce*. Colmar, 10 février 1862.

lutte, faute d'avoir vu se réaliser pour elle toutes les améliorations promises. »¹³⁴ Les tarifs offrant une protection insuffisante, il en résultait un manque de confiance créant un climat peu propice aux affaires. Plusieurs événements aggravaient la situation : le conflit américain, provoquant la perte de débouchés et la hausse du prix du coton ; l'insuffisance de la récolte de 1861 nuisant à la consommation et l'état troublé de plusieurs nations (Grèce, Russie, Italie, Mexique, États-Unis, Chine) perturbant sérieusement le commerce et suscitant beaucoup d'incertitudes face à l'avenir.

La filature et le tissage du coton furent ici aussi les plus touchés. Il n'était plus possible pour les entrepreneurs de faire des profits intéressants alors que leurs produits se vendaient de plus en plus difficilement. Le découragement était très sérieux : « Tous, ou presque tous, prévoient le moment où, après avoir réduit les heures de travail et congédié un certain nombre de leurs ouvriers, ils seront forcés d'arrêter, soit par manque de coton, soit à cause de pertes trop considérables sur leurs produits. »¹³⁵ Plusieurs croyaient ne pas pouvoir résister jusqu'au terme assigné aux traités. Seules quelques maisons s'adonnant à l'impression réussirent à maintenir leur activité. La fabrication de leurs marchandises nécessitait un travail ajoutant beaucoup de valeur aux toiles. Le prix du coton ne représentait donc pour leur industrie qu'une partie minime du prix de revient, comparativement à une filature. Fait important : la possibilité d'introduire en franchise des tissus à condition de les réexporter dans un délai de 6 mois, leur avait été accordée. Cet avantage leur permit de mieux traverser la crise et, au moins pour certaines firmes, de donner une ampleur impressionnante à leurs exportations.

La conjoncture économique ne s'améliorant pas vraiment, la Chambre de commerce de Mulhouse décida d'adopter des mesures pour tenter d'atténuer la crise qui frappait déjà

¹³⁴ CERARE ; ACCIM ; 1067, *Registre des séances. Chambre de commerce du 12 avril 1854 au 7 mai 1862. Compte rendu sur la situation industrielle et les opérations commerciales du Haut-Rhin en 1861*. Mulhouse, mars 1862, p. 2.

¹³⁵ *Ibid.*, p.4.

sévèrement les établissements cotonniers en Seine-Inférieure. Elle décida de recommander la diminution des heures de travail et d'accorder des secours aux ouvriers touchés par cette mesure ; l'organisation de ventes directes par petits lots pour continuer le travail à défaut de faire des bénéfices ; l'ouverture d'ateliers de travail pour lutter contre le chômage. Elle incita à l'exportation des fils et tissus de coton, même à perte, pour alléger le marché.¹³⁶ Le « Comité de prévoyance pour l'industrie cotonnière du Haut-Rhin » fut créé la même année pour soutenir les ouvriers nécessiteux. Des personnalités très en vue, comme Edouard Vaucher, Engel-Dollfus, Frédéric Hartmann, Charles Naegely, Georges Steinbach et Xavier Jourdain en faisaient partie. Ce comité put recueillir des fonds importants grâce à l'impressionnante solidarité régionale.

La crise touchait moins durement l'Alsace, et particulièrement Mulhouse, que les autres régions de France. Si le nombre de chômeurs était estimé à 100 000 en novembre 1862 pour la Seine-Inférieure, le Haut-Rhin n'en comptait que 13 674 en avril 1863.¹³⁷ Néanmoins, pour garder leurs ouvriers au travail, les patrons alsaciens avaient dû consentir d'importants sacrifices que d'autres n'avaient pas voulu faire. Il est vrai que l'habitude qu'avaient les industriels mulhousiens de faire des stocks de coton brut, la ville étant fort éloignée des centres d'approvisionnement, avait d'abord permis de continuer le travail dans des conditions rémunératrices. Ils continuèrent toutefois à faire travailler leurs ouvriers lorsqu'ils durent se procurer du coton fort dispendieux. La vente de leurs marchandises se fit souvent alors à des prix ne couvrant pas les frais de production. Ainsi, ils acceptèrent des pertes considérables s'élevant, selon l'historien de Mulhouse Paul Leuillot, à 1 500, 1 800 ou 2 000 francs par jour et variant selon l'importance des entreprises.¹³⁸ Le patronat avait consenti à se départir d'une partie des gains, accumulés lors des années de prospérité, pour éviter la misère à ses ouvriers.

¹³⁶ *Ibid.*, séance du 11 février 1863.

¹³⁷ Fohlen, *op.cit.*, p. 267.

¹³⁸ Raymond Oberlé, « La Guerre de Sécession et la " famine du coton " en Alsace », *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 2, 1985, p. 102.

Les actions philanthropiques et presque héroïques de plusieurs patrons alsaciens suscitaient l'admiration chez les autorités et créaient une saine émulation entre eux. Il était ainsi difficile pour un chef d'entreprise d'assumer le fait de cesser sa production : ce comportement aurait certainement été critiqué par ses pairs et personne ne voulait se résoudre à agir de la sorte le premier.¹³⁹ Ceux qui avaient arrêté leurs opérations et vendu leur coton, continuaient à payer leurs ouvriers « pour la durée du temps que la quantité de coton aurait permis de travailler. »¹⁴⁰ On ne se gênait pas pour critiquer durement et ouvertement l'attitude des patrons de la Seine-Inférieure : « A défaut d'une obligation écrite dans les codes, la loi de Dieu condamne leur sordide égoïsme et l'opinion publique les flétrit. »¹⁴¹ On jugeait que le chômage aurait pu être considérablement moindre en Normandie si on y avait agi comme en Alsace. Imbert-Koechlin ne comprenait pas l'immobilisme normand, il ne l'acceptait pas : « Il faut bien s'attacher à bien définir l'importance du concours des chefs d'industrie, il faut les conjurer, il faut les convaincre, il faut les entraîner enfin vers cet esprit de solidarité dont nous nous sentons pénétrés, la morale y aurait gagné ainsi que l'intérêt public. »¹⁴² Les dons peu discrets de Pouyer-Quertier étaient parfois jugés en Alsace comme de l'opportunisme : l'aide épisodique qu'il apportait aux ouvriers soignait sa popularité avant les élections ; elle ne visait pas à l'amélioration de leurs conditions de vie à long terme

C'est bien à un cas hors du commun que nous avons affaire ici : le particularisme alsacien se manifestait clairement dans une situation de crise. Telle était à tout du moins l'opinion du procureur général cité par Paul Hugonnot : « L'esprit de gain, ce levier de toutes les entreprises, est assurément aussi vif à Mulhouse et dans le Haut-Rhin qu'en Seine-Inférieure, mais il se combine avec une certaine fierté professionnelle, une hardiesse de vues lointaines qu'on chercherait vainement en Seine-Inférieure. En un mot le Normand

¹³⁹ ADHR ; 1M 62, *Rapport du préfet du Haut-Rhin au ministre du Commerce*. Colmar 3 janvier 1863.

¹⁴⁰ ADHR ; 9M 5, *Rapport du préfet du Haut-Rhin au ministre du Commerce*. Colmar, 8 octobre 1862.

¹⁴¹ Oberlé, *op.cit.*, p. 101.

¹⁴² *Ibidem*.

manufacturier est âpre et marchand avant tout; pour gagner vite et davantage il vendrait ses métiers, son coton, sa maison, tout ce qui produit de l'argent ; l'Alsacien est industriel avant d'être marchand et il lutte avec énergie pour maintenir très haut le drapeau de ses manufactures tout en préparant avec une sagesse constante ou une ingénieuse patience les moyens de profiter largement d'une meilleure fortune après la crise. »¹⁴³ Cette comparaison un peu caricaturale a le mérite de faire ressortir des traits typiques qui, quoique généralisés, cadrent très bien avec les profils régionaux évoqués plus hauts.

Même si l'industrie cotonnière alsacienne s'en sortait mieux que les autres, elle n'en traversait pas moins une crise très sérieuse. Les patrons s'indignaient qu'on osât considérer leur situation comme prospère. N'était-ce pas au prix d'efforts énergiquement soutenus et d'abnégation qu'ils avaient pu rendre la situation moins dramatique à leurs ouvriers? On se devait de reconnaître leur mérite, le désintéressement qu'ils avaient mis à continuer leur travail dans un contexte où le prix du coton en laine avait quintuplé ou sextuplé tandis que celui des filés ordinaires n'avait que doublé ou triplé.¹⁴⁴ L'activité reprit pleinement à la fin de 1865 et l'année 1866 se révéla très bonne pour quelques maisons où : « certains inventaires de fin d'année révèlent des bénéfices considérables. »¹⁴⁵ Mais en 1867, la surproduction affecta l'activité économique qui se détériora. Un réel mécontentement se développa chez les filateurs et les tisseurs par rapport aux admissions temporaires. La plupart des filatures et des tissages de coton subirent des pertes en 1869. Ce mauvais résultat stimula les patrons à manifester de nouveau leur animosité envers les traités de commerce jugés responsables de leurs malheurs.

La fin du Second Empire devait révéler au grand jour la mésentente existant entre les imprimeurs d'un côté et les tisseurs et filateurs de l'autre. Les maisons s'adonnant à

¹⁴³ Paul Huguennot, *Le Second Empire dans le Haut-Rhin. Ses adversaires confessionnels, politiques et économiques*. Paris, Picart, 1935, pp. 184-185.

¹⁴⁴ ADHR ; 9M 3, *Lettre de Jules Albert Schlumberger au préfet du Haut-Rhin sur la situation industrielle*. Mulhouse, 16 juin 1864.

l'impression profitaient de l'importation en franchise des toiles de coton pour développer leurs exportations. Cet avantage, jugé comme étant du favoritisme, indisposait les tisserands et les filateurs. Ils perdaient peu de clients mais devaient se résoudre à vendre leurs toiles à des prix similaires à ceux de leurs concurrents suisses ou anglais. Avec l'affermissement de l'opposition au régime impérial, le gouvernement vit sa politique commerciale dénoncée avec passion, bien qu'elle fût défendue par plusieurs spécialistes.

¹⁴⁵ ADHR ; 1M 62, *Rapport du préfet du Haut-Rhin au ministre du Commerce*. Colmar, 2 janvier 1867.

V- Les patrons dans la vie politique

Sous le Second Empire, les patrons de l'industrie textile disposaient d'une grande influence politique. La croissance économique soutenue avait enrichi plusieurs individus qui, avec un nombre considérable d'employés et de grandes responsabilités, s'étaient taillés une place enviable dans la vie politique et sociale. Bien que tous les patrons ne se soient pas intéressés à la vie publique, nous pouvons néanmoins constater qu'un nombre impressionnant d'entre eux occupait au moins une position officielle : maire, conseiller général, député, sénateur, membre de la chambre de commerce ou du tribunal de commerce... et souvent ces fonctions étaient cumulées.

Malgré ce que Landes a pu écrire sur l'ambiance anticapitaliste qui régnait en France, il est évident que les industriels furent respectés et enviés pour leur richesse ou leur influence. Le patron-maire d'un village ou d'une petite ville, où il employait souvent une proportion importante de la population, était une personnalité incontournable dans les affaires locales. On parlait même d'une nouvelle féodalité, tant pouvait être étendu le pouvoir d'hommes qui contrôlaient presque tout dans leur « fief ». Ce qui est hors de tout doute, c'est la place exceptionnelle occupée par certains entrepreneurs dans la société du Second Empire.

L'usine avait quelque chose d'impressionnant par son aspect extérieur et sa puissance intérieure, les deux pouvant être associés au propriétaire. Après avoir visité la *Foudre*, Turgan s'exprime avec emphase pour parler de « la filature de coton la plus considérable des contrées de l'ouest de la France » : « ses lignes droites, longues, nerveuses, légères (...) forment un ensemble parfait et représentent la seconde moitié du XIXe siècle, comme le Parthénon représente la Grèce antique et l'Alhambra l'Espagne mauresque »¹⁴⁶ ! Il décrit ici un établissement à l'aspect austère, rationnel et utilitaire.

¹⁴⁶ Julien Turgan, *Les grandes usines, études industrielles en France et à l'étranger*. T.2, Paris, Michel Lévy frères, 1863, p. 129.

Parmi les patrons, c'était à qui aurait la cheminée la plus haute ou la plus impressionnante des environs. Chez certains, l'orgueil tournait parfois à l'excentricité. Le richissime Charles Levavasseur s'offrit le luxe de cacher les cheminées de sa monumentale manufacture sur l'Andelle dans des tours, qui étaient des répliques de celles de l'abbaye voisine de Fontaine-Guérard !¹⁴⁷ Cet établissement gothique n'était certes pas un modèle de sobriété et de discrétion. Lors de la construction d'une filature de coton en 1863, Louis Motte eut, de son côté, « la coquetterie de donner à cette usine une silhouette assez recherchée, à l'allure de château-fort, où certains retrouvent une inspiration des châteaux des comtes de Flandre à Gand ; d'autres un souvenir des donjons "Vieille-Angleterre" ». ¹⁴⁸ On voyait ainsi à Roubaix le premier exemple de cheminée à créneaux ornant une sorte de forteresse de l'industrie aux portes de la ville. La maison Motte-Bossut faisait fonctionner 110 000 à 120 000 broches au total avec cette troisième filature ; fort peu d'entreprises en France pouvaient lui être comparées à l'époque. À Darnétal, l'usine Fromage frappait aussi beaucoup par sa majesté et les dimensions grandioses de ses salles, de ses fenêtres et, bien sûr, de sa cheminée en brique rouge crachant une fumée sombre pouvant être aperçue à des kilomètres.

Ailleurs, c'était surtout la politique sociale qui retenait l'attention. Poursuivant son enquête sur les grandes usines de France, Julien Turgan s'extasiait devant la ruche humaine que représentaient les établissements Dollfus-Mieg et Cie. Il ne cachait pas son admiration pour une telle concentration de « chimistes expérimentés allant au-devant de la science, découvrant et appliquant de nouveaux réactifs, -d'habiles ingénieurs utilisant les dernières données des mathématiques les plus hautes à la construction des mécanismes les plus parfaits, -des artistes créant sans cesse des dessins exécutés bientôt par d'habiles graveurs, d'adroites machines ou de curieux procédés chimiques, -de hardis voyageurs allant chercher au loin de

¹⁴⁷ Alain Roquelet, *Textile et révolution industrielle en Seine-Inférieure (1780-1900)*. Rouen, ADSM, 1982, p. 128.

¹⁴⁸ Motte, *op.cit.*, p. 68.

nouvelles sources à la matière première, -des négociants consommés assurant la vente des produits, -un mouvement de fonds de 13 000 000, toute une organisation aussi puissante, moralement que matériellement »¹⁴⁹.

La philanthropie mulhousienne fut aussi louée par plusieurs contemporains. C'est l'œuvre de Jean Dollfus qui suscitait le plus d'enthousiasme, et particulièrement la construction de la cité ouvrière. En visite dans le Haut-Rhin, le président de la Société libre du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure fut fort étonné par ce qu'il vit à Mulhouse : « Les figures sont riantes, on sent régner autour de soi le bien-être et une sorte d'aisance qu'on n'est pas habitué à trouver dans les classes ouvrières »¹⁵⁰. Il ne cachait pas son admiration pour un « bienfaiteur de l'humanité » se dépensant sans mesure pour venir en aide aux ouvriers. Grâce à sa politique sociale, plusieurs d'entre eux étaient devenus propriétaires de leur maison. En 1866, la ville « avait gagné au parti de l'ordre et des honnêtes gens 684 pères de famille qui répondaient aux entrepreneurs de grève : " Halte-là ! " aux communards : " Passez votre chemin, on travaille ici ! " »¹⁵¹

Maire de la ville, Dollfus agissait sans rémunération, d'une manière libérale, pour atteindre des objectifs conservateurs. Son attitude autoritaire et énergique en imposait, mais elle rendait plusieurs ouvriers hostiles à un homme prenant une place démesurée dans leur quotidien. Que ce fût au travail, dans les loisirs, à la boulangerie ou au lavoir, il était derrière tout. Exaspération ou ingratitude, il était détesté par une partie de ses employés pour son immense fortune. Devant ses brillants attelages, les prolétaires ne mâchaient par leurs mots : « A bas le dictateur fileur ! A bas la féodalité dissimulée ! »¹⁵² Ses essais de coopératives et

¹⁴⁹ Julien Turgan, *Les grandes usines, études industrielles en France et à l'étranger*. T.4, Paris, Michel Lévy frères, 1865, p. 10.

¹⁵⁰ ADSM : BSH 290 ¹³, *Société libre du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Note sur la cité ouvrière de Mulhouse par M. Gaignoaux, vice-président. Lue dans la séance du 2 janvier 1861.*

¹⁵¹ Émile Boissière, *Vingt ans à Mulhouse (1855-1875)*. Mâcon, impr. de Protat, 1876, p. 93.

¹⁵² Hugonnot, *op.cit.*, p. 244.

d'épiceries économiques lui avaient aussi aliéné la plupart des commerçants et détaillants des environs.

Les patrons du Second Empire avaient des relations très diverses. À l'intérieur de leur département, ils étaient en relation avec les figures d'autorité comme le préfet, le conseiller général, l'évêque ou le pasteur. Les membres de la famille et les hommes avec lesquels on partageait la gestion des affaires, souvent les mêmes, demeuraient habituellement l'horizon essentiel de la vie sociale du patron. Parfois une communion de vue créait des liens solides, tels ceux entretenus entre Jean Dollfus et Richard Cobden, défenseurs du libéralisme économique.

Dans d'autres cas, la sociabilité résultait d'un désir de s'élever. Pouyer-Quertier, qui fit de ses deux filles une comtesse et une marquise, frayaient avec la noblesse. Malgré ses succès, il faisait figure de parvenu et sa soif inextinguible de reconnaissances lui attirait des railleries.¹⁵³ Son biographe fait remarquer l'ascendant qu'avait sur lui la soeur aînée de son gendre, la comtesse Apollonie de Valon.¹⁵⁴ Familière des Hohenzollern et compagne de jeu du comte de Chambord dans sa jeunesse, cette dernière, fort intrigante, ne modéra certainement pas l'ambition politique de Pouyer-Quertier. Pour sa part, le filateur Frédéric Hartmann était lié depuis son enfance avec les peintres Millet, Delacroix et Th. Rousseau.¹⁵⁵ Ces relations hors du commun donnaient un vernis particulier au patron passionné qui se lança lui aussi en politique. Les industriels cotonniers semblent avoir fréquenté de préférence des gens ayant un statut social semblable au leur et, si possible, des personnes pouvant faciliter leurs affaires ou leur carrière politique.

¹⁵³ Considéré en son temps comme le Normand le plus célèbre après Flaubert, il a depuis sombré dans l'oubli. Sa statue, qui se dressait fièrement sur la Place cauchoise à Rouen, fut fondue sous l'Occupation.

¹⁵⁴ A. Foville, *Pouyer-Quertier, souvenirs et documents*. Paris, impr. de L. de Soye, 1911, p. 27.

¹⁵⁵ Stoskopf, *op.cit.*, p. 149.

a) Élections de 1863

La réussite professionnelle, représentée par des signes extérieurs impressionnants, conférait aux industriels un prestige indéniable. Hommes d'action, ils s'engagèrent parfois dans les débats politiques avec passion. La volonté de défendre leurs intérêts et ceux de leur région en poussa plusieurs à se lancer en politique. S'ils ne le faisaient pas, ils soutenaient souvent un député avec lequel ils étaient liés. Nous analyserons le contenu du discours politique de certains d'entre eux, les références à la politique commerciale nous intéressant particulièrement.

Élu député de Rouen en 1857, Pouyer-Quertier se targuait d'une connaissance approfondie des affaires industrielles et économiques. Il voulait défendre ses électeurs contre les dangers représentés par une nouvelle politique douanière : il était « convaincu que l'abolition des prohibitions entraînerait fatalement la réduction des salaires de nos populations industrielles, la décadence de notre commerce maritime, l'anéantissement de notre production manufacturière, et qu'elle compromettrait enfin gravement les intérêts de l'agriculture elle-même. »¹⁵⁶ Jouissant de l'appui des autorités, Pouyer-Quertier avait été choisi comme candidat officiel à la place de Charles Levavasseur. Il l'emporta haut la main sur ses adversaires.

Lors des élections de 1863, il put toujours jouir du soutien gouvernemental malgré ses discours frondeurs sur la politique douanière. Son attitude indépendante (sans esprit de parti), sa défense des libertés et son dévouement à Napoléon III étaient avancés pour défendre sa candidature. Se présentant à nouveau contre lui, Levavasseur tenta d'attaquer sa conduite qu'il considérait comme contradictoire. Il reprochait à son adversaire électoral de blâmer les traités mais d'avoir voté une adresse qui leur était favorable. Ses propos étaient caustiques : « À qui d'ailleurs attribuer ce traité de commerce, si ce n'est surtout à Pouyer-Quertier lui-

¹⁵⁶ ADSM : 3M 225, Augustin-Thomas Pouyer-Quertier, *Aux électeurs de la première circonscription électorale du département de la Seine-Inférieure*. Affiche électorale, 1857.

même, qui, voulant se faire un piédestal de certains intérêts, poussait à une résistance aveugle contre les réformes modérées et prudentes que le Gouvernement proposait en 1856 au Corps Législatif, et qui excitait les esprits, flattait les intérêts, sans se préoccuper d'une agitation à laquelle lui seul pouvait trouver son compte.»¹⁵⁷ L'industriel de Radepont critiquait l'outrecuidance de Pouyer-Quertier ; comment osait-il faire ostentation de ses sentiments de charité dans un programme politique ? Les électeurs votèrent malgré tout massivement pour Pouyer-Quertier ; Levavasseur arriva troisième, loin derrière son collègue filateur. Le *self-made man* avait été préféré au fils du pair de France.

Dans le Nord, les élections de mai 1863 ne créèrent pas de grandes surprises. Kolb-Bernard fut réélu même s'il n'était plus candidat officiel, étant donné sa désapprobation de la politique commerciale du gouvernement et de l'attitude équivoque de Napoléon III par rapport au pouvoir temporel de la papauté. Des Rotours et Plichon se voyaient confier un autre mandat alors que Jules Brame, député conservateur indépendant, l'emportait nettement dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing. Propriétaire terrien, ce dernier était très attaché à la cause des industriels qui ne lui ménageaient pas leur appui. Provenant d'une famille prodigieusement enrichie par la construction de routes, il jouissait d'une grande renommée en tant que champion du « travail national » contre le libre-échange . On vantait son « éloquence enflammée qui faisait mouche par des traits d'esprit acérés »¹⁵⁸, tout comme ses compétences en économie et sa grande fortune. Quoique l'un des adversaires les plus en vue des traités de commerce, il était l'ami du pouvoir toutes les fois qu'il pouvait le soutenir sans porter atteinte à sa popularité. Fortement critiquées lors de la campagne électorale, les autorités répliquèrent en noircissant l'attitude de Thiers qui, en tant que membre du conseil d'administration de la compagnie des mines d'Anzin, limitait la production pour maintenir des prix élevés en ne

¹⁵⁷ ADSM : 3M 228, Charles Levavasseur, *A messieurs les électeurs de la 1^{ère} circonscription électorale*. Brochure électorale, Rouen, impr. Giroux et Renaux, 18 mai 1863.

¹⁵⁸ Jacque Foucart-Borville, « Des pavés du Nord au faubourg St-Germain, l'ascension d'une famille bourgeoise ; les Brame », *Revue du Nord*, 73, 1991, p. 34.

changeant rien à des méthodes d'exploitation archaïques. Il ne se serait soucié que de ses intérêts d'actionnaire. « Jamais les polémiques électorales n'avaient accordé une telle place à des débats économiques. »¹⁵⁹

La situation était similaire en Alsace. Député légitimiste et jeune polytechnicien, Keller avait lancé de la tribune à Napoléon III : « Vous êtes allé en Italie pour échapper aux poignards. »¹⁶⁰ Il était contre les traités de commerce sans l'avis favorable des élus. Outré par le manque de respect d'un ancien candidat officiel, Fialin manipula les circonscriptions électorales pour assurer la victoire de West, le nouveau protégé du gouvernement. L'industriel Aimé Gros fut, pour sa part, élu de justesse avec le soutien des autorités ; son programme plaçait le développement économique au centre de ses priorités. L'ancien dirigeant de la maison Gros, Odier, Roman et Cie à Wesserling, spécialisée dans la fabrication de toiles peintes, devait soutenir activement le gouvernement. Il fut un des rares partisans du libéralisme économique.¹⁶¹ Mentionnons en terminant la réélection d'Eugène Lefébure, beau-frère de l'industriel Antoine Herzog, qui avait été gérant des établissements de son beau-père pour un temps.

La politique douanière du gouvernement avait refroidi l'ardeur d'un grand nombre de ses anciens partisans. Ceux qui appuyaient clairement les autorités purent, comme Gros, profiter de son appui. Dans l'ensemble, on peut remarquer l'importance des questions économiques dans les proclamations électorales ; elles préoccupaient beaucoup les ouvriers mais surtout les industriels. Contre une gestion considérée comme ruineuse pour le pays, l'opposition se faisait de plus en plus bruyante.

b) Élections de 1869

¹⁵⁹ Ménager, *op.cit.*, p. 582.

¹⁶⁰ *Le Confédéré*. Genève, 7 mai 1863.

¹⁶¹ Stoskopf, *op. cit.*, p.142.

Sur le plan économique, la phase libérale du Second Empire avait commencé par une mesure autoritaire : la « proclamation » du Traité de commerce avec l'Angleterre. Après que la libéralisation politique demandée par l'opposition fut en partie accordée, la contestation politique gagna en visibilité et progressa au niveau national. L'échéance du Traité approchant, plusieurs députés voulaient le voir dénoncé étant donné les méfaits dont il était jugé responsable.

Brigant un troisième mandat d'affilée dans la 1^{ère} circonscription électorale de Rouen, Boos et Darnétal, Pouyer-Quertier ne pouvait plus compter sur l'appui du gouvernement. Il s'était vu retirer le privilège de l'affiche blanche, réservée aux candidats officiels. Si le préfet pensa un moment à soutenir l'indienneur Besselièvre dont « les tendances économiques, bien que n'étant pas nettement accusées, paraissent toutefois, en raison de ses intérêts commerciaux, ne point devoir s'accorder avec les principes protectionnistes de la filature et du tissage »¹⁶², il abandonna son idée devant le peu de popularité, d'expérience et de détermination de celui-ci. Aucune candidature ne fut défendue par le gouvernement.

Pouyer-Quertier, qui avait perdu la faveur du gouvernement par sa contestation acharnée de la politique commerciale, faisait campagne en abordant presque uniquement des questions économiques. Il affirmait qu'il s'était identifié aux intérêts locaux en réclamant la libre discussion des tarifs internationaux et qu'il n'avait « laissé échapper aucune occasion d'exposer la situation précaire où se trouvent depuis les traités, notre commerce, notre agriculture, notre industrie et notre marine. »¹⁶³ Il voulait apporter partout la lumière nécessaire pour faire apparaître la vérité. Arrivé en tête au premier tour avec une mince avance, le champion du protectionnisme voyait Desseaux, ancien procureur général de la République en 1848, le talonner de très près. Le deuxième tour de scrutin consacra la victoire de ce dernier.

¹⁶² ADSM : 3M 236, *Lettre du préfet de la Seine-Inférieure au ministre du Commerce*. Rouen, mars 1869.

Candidat de la paix et de la liberté, Desseaux avait vu les votes obtenus par le candidat ouvrier Aubry se reporter sur lui au deuxième tour. Il semble que l'accent mis par Pouyer-Quertier sur sa sempiternelle défense du travail national n'avait pas convaincu des électeurs préoccupés par la tension internationale. Même la carte nationaliste ne fonctionna pas comme l'affirmation que : « L'élection d'un autre candidat que Pouyer-Quertier serait, pour l'industrie anglaise, un véritable triomphe, et la Chambre de commerce de Manchester ne manquerait certainement pas d'illuminer. »¹⁶⁴ Il aurait peut-être trop insisté en faisant jouer son amitié avec Jules Brame. Un placard affirmait que 20 000 ouvriers s'étaient rassemblés à Roubaix afin de remercier Brame pour sa défense de l'industrie nationale. Il aurait parlé de Pouyer-Quertier qui l'avait soutenu dans sa lutte lors de son discours. Une manifestation de soutien des ouvriers de Roubaix auprès de leurs confrères de Rouen, en faveur du maître de la *Foudre*, aurait même été projetée.¹⁶⁵

Dans le Nord, l'opposition n'avait pas fait de gains considérables, mais elle avait vu se maintenir des députés soucieux de l'ordre mais ayant rompu avec la politique impériale. Avec Brame, Thiers et Kolb-Bernard, les intérêts locaux étaient bien représentés. La conjoncture économique s'était brièvement redressée en 1868, au grand plaisir des autorités et notamment du préfet : « la situation du département est des plus satisfaisantes à tous les points de vue et, après les temps d'épreuves que nous venons de passer, j'éprouve un véritable bonheur à le signaler à votre excellence. »¹⁶⁶ Malheureusement, dès septembre, un sérieux ralentissement de l'activité dans l'industrie textile était constaté sur la place de Roubaix. Le marasme s'installa à l'arrivée de l'hiver et dans les mois suivants dans l'industrie cotonnière et celle des tissus mélangés, une spécialité roubaisienne. Les incertitudes diplomatiques et un marché

¹⁶³ ADSM : 3M 236, *M. Pouyer-Quertier député sortant, candidat indépendant et libéral*. Brochure électorale, Rouen, impr. Lapiere, 1869.

¹⁶⁴ ADSM : 3M 236, *Un dernier mot sur la candidature de M. Pouyer-Quertier*. Brochure électorale, Rouen, impr. Lapiere, 1869.

¹⁶⁵ ADSM : 3M 236, *Lettre du ministre du Commerce au préfet de la Seine-Inférieure*. Paris, 28 mai 1869.

¹⁶⁶ ADN : M 30 (25), *Lettre du préfet du Nord au ministre de l'Intérieur*. Lille, 14 juillet 1868.

saturé, surtout pour les cotonnades, n'aidaient pas à la reprise des affaires. Les industriels attribuaient toutefois la responsabilité de la situation aux traités de commerce, bien même s'ils n'y croyaient probablement pas totalement. C'était un bon moyen de contester le pouvoir personnel de Napoléon III et de favoriser l'avènement d'un régime parlementaire.

La région avait subi une commotion en apprenant le revirement de Mimerel, héros de jadis. Au début de l'année 1869, Gustave Masure publia dans le républicain *Progrès du Nord* des articles attaquant le sénateur.¹⁶⁷ Le gérant du journal accusait la famille de ce dernier d'avoir usurpé des titres nobiliaires qu'elle ne possédait pas légalement. Néanmoins, sa principale critique portait sur le discours de Mimerel, lu par Dumay au Sénat le 10 février 1866, dans lequel il reniait son passé en glorifiant les bienfaits du libre-échange ! L'ancien président de l'Association pour la défense du travail national avait complètement changé sa manière de voir les choses en affirmant: « Il n'y a pas d'exagération à dire que l'industrie française ne périra pas, et qu'au milieu de nos épreuves le découragement n'est jamais entré dans nos cœurs. »¹⁶⁸ Il parlait maintenant d'une industrie revigorée et du bien-être des ouvriers ! Devenu président du Conseil général du Nord en 1860, Mimerel cessa de s'insurger contre la politique gouvernementale. Le riche manufacturier fut fait comte peu après la lecture de son discours ; Masure considérait cet anoblissement comme une récompense de son ralliement. L'impénitent opportuniste qu'était Mimerel se souciait probablement très peu de se contredire, lui qui avait prêté serment à tant de régimes, à condition d'y trouver son compte. Peut-on croire qu'il avait vraiment changé d'avis ? Croyait-il sincèrement à ce qu'il disait auparavant ? Ayant réalisé ses ambitions, il s'en souciait probablement très peu. Son comportement public fut pour lui un moyen de réussir une ascension sociale fulgurante.

Sa critique des ouvriers prospères mais dépensiers et ivrognes fit très mauvais effet. Après avoir fait cause commune avec les patrons, les travailleurs de l'industrie textile s'en

¹⁶⁷ Gustave Masure, « Les titres de M. Mimerel ». Extraits du *Progrès du Nord* des 16 et 22 février, 9 et 12 mars 1869, 48 pages.

étaient éloignés et se plaignaient amèrement de leurs conditions de travail. Métamorphosée durant le Second Empire, la ville de Roubaix vit sa population tripler en passant d'environ 25 000 à 75 000 habitants. Avec la concentration industrielle et financière et l'intégration des entreprises, les grosses fortunes avaient spectaculairement augmenté. Parallèlement, les écarts de richesse s'étaient creusés considérablement avec la création d'une nouvelle classe bourgeoise d'industriels et de négociants formidablement enrichis. L'attention des chefs d'entreprises familiales était centrée sur le volume des bénéfices : « l'évolution de la production et le prix de revient réel n'ayant qu'un intérêt accessoire. »¹⁶⁹ Cette obsession du profit maximal déterminait les actions du patronat du bassin lillois. Le prolétariat local n'avait pas vu son sort s'améliorer concrètement ; au contraire, il avait dû en assumer les conséquences.

On a vu précédemment que les industriels du Nord avaient réussi à rejeter la responsabilité de certaines baisses salariales et de réductions du temps de travail sur le dos du gouvernement. Si les ouvriers s'étaient dressés contre les traités de commerce aux côtés du patronat, ils n'en demeuraient pas moins amers envers leurs employeurs. L'émeute survenue le 16 mai 1867 à Roubaix donna un caractère explicite au durcissement des antagonismes. Les faillites frauduleuses de deux banques locales, Joire et Pollet, consécutives à la décision de la Banque de France de limiter l'attribution de crédits, avaient provoqué une baisse importante de l'emploi dans l'industrie textile. Dans cette conjoncture difficile, la décision prise par quelques employeurs de faire travailler les ouvriers sur deux métiers à la fois mit le feu aux poudres. La journée de l'émeute fut marquée par le saccage des usines ayant tenté d'imposer une mesure inacceptable pour les travailleurs. Ils s'en prirent même aux demeures des patrons incriminés : « projetant le mobilier par les fenêtres avant de mettre le feu aux ateliers

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 18.

¹⁶⁹ Jean-Claude Bonnier. « Esquisse d'une évolution sociale : Roubaix sous le Second Empire (1856-1873) », *Revue du Nord*, 246, 1980, p. 624.

de Henri Roussel et Desrousseaux »¹⁷⁰. Une grève générale s'ensuivit. Cet incident créé par la misère et le désespoir était révélateur d'un malaise grandissant. Il n'empêcha toutefois pas les ouvriers partager le désir de leurs employeurs de voir dénoncer le Traité de commerce franco-anglais, à la veille de son expiration, en 1869.

Dans le Haut-Rhin, les questions économiques prirent aussi beaucoup d'importance lors de la dernière campagne électorale du Second Empire. Qu'elles proviennent d'un candidat officiel, agréé, orléaniste, légitimiste, libéral ou républicain, les déclarations touchant à la politique commerciale occupaient toujours une place de choix. Trois hommes se présentant aux élections étaient des industriels cotonniers : Frédéric Hartmann, Jean Dollfus et Aimé Gros. Le premier affrontait Eugène Lefébure dans la circonscription électorale de Colmar. Très remonté contre les traités de commerce et d'un protestantisme ardent, Hartmann se disait orléaniste-démocrate. Toujours candidat officiel, son adversaire adoptait comme lui une position hostile au libre-échange. Malgré la création du *Journal de Colmar* visant à populariser ses idées, le mondain Hartmann fut vaincu par Lefébure.

Jean Dollfus n'obtint pas la moitié du nombre des voix de ceux qui se prononcèrent pour le républicain radical Tachard. Amère défaite pour un homme dont le paternalisme et les idées libérales se voyaient considérées avec froideur ou réprobation dans sa région natale. Son confrère indienneur Aimé Gros n'eut pas plus de succès. Les soins qu'il avait apportés « à atténuer autant que possible les rigueurs de la lutte »¹⁷¹ avec la concurrence étrangère n'avaient pas été suffisants pour convaincre les électeurs. On n'oubliait pas le soutien qu'il avait apporté à la politique économique de Napoléon III. Après sa défaite devant le légitimiste Keller, la cause libre-échangiste en Alsace n'avait plus guère de défenseurs bien placés. Il

¹⁷⁰ Claude Fohlen, « Crise textile et troubles sociaux : le Nord à la fin du Second Empire », *Revue du Nord*. 35, 1953, p. 118.

¹⁷¹ ADHR : 3M 28, Aimé Gros, *A messieurs les électeurs de la 4^e circonscription électorale*. Ollwiller, le 3 mai 1869.

restait uniquement l'indienneur Steinbach à la chambre de commerce et son poids était insignifiant.

c) Campagne de dénonciation de la politique commerciale impériale

Jointes à une mauvaise conjoncture économique, les réformes donnant à la France une plus grande liberté d'expression suscitèrent le développement d'une contestation de grande envergure. En Alsace, les récriminations les plus sérieuses portaient sur le régime des admissions temporaires. Inquiétés, les indienneurs avaient envoyé une pétition afin de défendre une mesure qui leur était profitable. Ils accusaient leurs détracteurs de vouloir abolir celle-ci par égoïsme : « au mépris des intérêts généraux du pays qui veut le développement des relations internationales et de l'exportation ; au mépris des notions les plus saines de l'économie politique et des plus vulgaires principes de l'esprit commercial »¹⁷². Pour eux, cet avantage était un véritable droit. Plusieurs firmes avaient augmenté considérablement la part des exportations dans leur production totale, de même que la valeur des marchandises exportées. Elles répondaient à la demande provenant de consommateurs désireux de se procurer des toiles imprimées de luxe. La tendance générale était au contraire à la baisse des prix pour les marchandises communes, désormais produites mécaniquement et à grande échelle en Europe.

Farouche opposant des indienneurs, Aimé Seillière affirmait que ceux-ci n'avaient même pas prospéré sous le régime injuste des admissions temporaires. Si Jean Dollfus affirmait que l'Alsace à elle seule avait exporté pour 40 millions de francs en tissus imprimés en 1867, Seillière disait pour sa part que les chiffres des douanes - on ne sait lesquels il utilisa - indiquaient une exportation de 16 652 946 francs pour toute la France lors de cette même année! Partisan intéressé de la filature et du tissage, il concluait ironiquement : « si les

imprimeurs ne sont pour rien dans les souffrances de la filature et du tissage, la suppression de leur privilège ne leur fera pas de tort appréciable. »¹⁷³ Sa manière de voir les choses était partagée par un groupe important de filateurs et de tisseurs. Ils étaient hostiles à un privilège n'ayant pas « contribué au développement des exportations françaises, demeurées stationnaires, et qui, pour augmenter quelque peu les profits de l'industrie favorisée, frappe, dans toute l'étendue de leur production, la filature et le tissage. »¹⁷⁴ Décidément, le règlement du litige concernant les admissions temporaires n'était pas simplifié par une vision commune de ses effets.

Les deux partis s'étaient transformés en syndicats afin de donner plus de poids et de cohésion à leurs actions : le Syndicat de l'industrie cotonnière de l'Est, présidé par Augustin Dollfus, était opposé au Syndicat des fabricants d'impressions du Haut-Rhin, créé par Jean Dollfus. L'affaire fit beaucoup de bruit en Alsace. On attendait impatientement la visite d'un conseiller d'État, Ozenne, qui devait s'arrêter à Mulhouse pour se renseigner sur l'état de l'industrie cotonnière. L'envoyé du gouvernement se présenta à la Chambre de commerce de Mulhouse le 9 juin 1869 pour recueillir des informations aussi précises que possible. Trois points lui apparurent clairement : le régime des admissions temporaires exerçait une influence à la baisse sur le prix des toiles françaises ; leur suppression serait préjudiciable aux indienneurs : et les opinions étaient très divergentes pour établir si la somme des avantages l'emportait sur la somme des inconvénients.¹⁷⁵

Dans un rapport présenté à son supérieur, Ozenne s'exprimait ainsi : « l'industrie cotonnière en Alsace a une très grande vitalité, elle est généralement dans des mains puissantes ; elle appartient à des hommes intelligents qui ont franchement accepté le principe

¹⁷² CERARE : ACCIM 928, *Admissions temporaires. Pétition. Adressée à son Excellence M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics par les fabricants d'impression, teinturiers et blanchisseurs du Haut-Rhin. Notes à l'appui.* Mulhouse, impr. L.L. Bader, février 1869, pp. 5-6.

¹⁷³ Aimé Seillière, *L'admission temporaire des tissus par Aimé Seillière.* Paris, Balitout, 1869, p.54.

¹⁷⁴ Augustin Dollfus, *Manifeste de l'industrie cotonnière de l'est (filature et tissage).* Mulhouse, 1869, p. 2.

qui a servi de base à notre réforme économique. »¹⁷⁶ Néanmoins, les industriels alsaciens voulaient que le nouveau tarif des douanes fût établi avec la participation du Corps Législatif afin de corriger les imperfections que la pratique avait révélées. Ils savaient que l'instabilité des prix du coton et les craintes d'une guerre étaient indépendantes de la volonté du gouvernement, lequel était cependant responsable du régime des admissions temporaires qu'il avait créé. Pourquoi sacrifier une industrie « au bord de l'abîme » pour le seul bénéfice de 3 ou 4 puissantes maisons spécialisées dans l'impression ? L'abolition des admissions temporaires nuirait-elle vraiment aux indienneurs ou n'aurait-elle aucun effet ? L'indienneur de Wesserling, Gros-Hartmann, n'avait pas peur de dire que « le retrait des admissions temporaires, tout en créant pour la filature et le tissage un monstrueux privilège, aura pour ces industries les plus funestes conséquences et ne fera qu'aggraver les maux dont elles souffrent depuis quelques années. »¹⁷⁷ La question fut renvoyée à une sous-commission qui trancha rapidement.

Elle donna entière satisfaction aux plus forts en évitant la solution de compromis. Le gouvernement faisait marche arrière en annonçant le retrait complet de la faculté d'introduire temporairement, sans droit de douane, des tissus étrangers. Les autorités espéraient une hausse de leur popularité par cette décision. Ce facteur pesa sans doute de tout son poids dans la balance en poussant le gouvernement à abandonner ceux qui soutenaient sa politique pour contenter ses détracteurs. Le député Tachard, celui-là même qui avait battu Jean Dollfus dans le Haut-Rhin, déposa peu de temps après à la Chambre une proposition visant à réintroduire le système des admissions temporaires. La commission chargée d'examiner cette demande la rejeta étant donné que « l'usage si peu considérable fait pendant neuf années par l'industrie de l'impression de la faculté d'introduire en franchise des tissus de coton, ne justifiait pas le

¹⁷⁵ *Chambre de commerce de Mulhouse. Question des admissions temporaires des tissus de coton.* Mulhouse, impr. de L.L. Bader, 1869, 21 pages.

¹⁷⁶ CERARE : ACCIM 628, J. Ozenne, *Rapport à son Excellence M. le Ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture et du commerce.* Paris, 5 novembre 1869, p.7.

caractère d'absolue nécessité attribuée à ce régime, et ne pouvait compenser le préjudice qu'il causait à d'autres industries. »¹⁷⁸ En effet, la mesure n'avait pas occasionné un afflux massif de toiles étrangères ; elle avait plutôt joué sur les prix français en les abaissant au niveau de ceux offerts par les maisons suisses.

Poursuivant son périple à travers la France afin de récolter des informations concernant la situation industrielle du pays, le conseiller d'État Ozenne fut accueilli par la Chambre de commerce de Lille, lors d'une séance extraordinaire, le 11 octobre 1869. Il avertit d'abord son auditoire, dont il connaissait les opinions, qu'il n'était pas question pour le gouvernement « d'abandonner le régime économique dans lequel il est entré ; régime qui, considéré d'une manière générale, a produit des avantages incontestables et dont le maintien, dans l'ordre politique, est nécessaire à la conservation des relations internationales. »¹⁷⁹ D'après lui, le Traité de commerce avec l'Angleterre n'était pas la seule cause du malaise dont souffrait la filature, comme le prétendaient les représentants de l'industrie. Nul besoin de le dénoncer, il fallait plutôt y apporter les modifications nécessaires. Le rapporteur, parlant au nom de la chambre de commerce, affirmait que la production avait diminué, depuis 1860, dans la même proportion que le nombre de broches. Selon lui, elles étaient passées de 500 000 en 1860 à 350 000 en 1869. Pourtant, un rapport d'Henry Loyer, visant à souligner les conséquences néfastes du Traité, en comptait 510 000 en 1867.¹⁸⁰ Les chiffres étaient, à tout le moins, arrondis puisque les broches inactives n'étaient pas comptabilisées.

Les droits *ad valorem* furent aussi sévèrement critiqués : les fausses déclarations étaient fréquentes, facilitées par le nombre beaucoup trop grand de bureaux ouverts à l'importation, « dans lesquels on ne trouve pas des agents pourvus des connaissances

¹⁷⁷ Edouard Gros-Hartmann, *À monsieur le rédacteur du journal Le Temps à Paris*. Wesserling, 17 janvier 1870.

¹⁷⁸ *Annexe au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1870*. Corps Législatif, session 1870, n° 381. Paris, Charles de Mourgues frères, 1870, p. 23.

¹⁷⁹ *Archives de la Chambre de commerce de Lille. Tome huitième 1867-1870*. Lille, impr. de L. Danel, 1871, p. 361.

suffisantes pour l'appréciation des valeurs. »¹⁸¹ Il faudrait donc changer tous les tarifs *ad valorem* en droits spécifiques mais, surtout, dénoncer le Traité conclu avec l'Angleterre qui avait causé tant de torts. Une série de réunions ouvrières et patronales se tinrent, tant à Roubaix qu'à Lille, dans le mois qui suivit la visite du haut-fonctionnaire. Cette agitation atteignit son point culminant le 9 novembre 1869, alors que plus de 2 000 personnes, venues de partout dans le département et représentant tant les travailleurs que les industriels, se réunirent dans la salle du Conservatoire de Lille pour demander l'abrogation du Traité.

L'accord entre les patrons et les ouvriers est un peu surprenant. Il est certain que les ouvriers n'avaient pas vu leurs conditions de travail s'améliorer sous le nouveau régime douanier. Leurs employeurs avaient pointé du doigt le gouvernement comme responsable des baisses des salaires et des licenciements, sans avouer qu'ils étaient directement responsables de ces mesures. Un projet de loi sur la suppression des livrets ouvriers, déposé la même année, avait causé un grand déplaisir chez les industriels du Nord. En infraction à la loi, ceux-ci continuaient à garder les livrets chez eux. Ils « y consignaient les avances consenties à leurs ouvriers et disposaient ainsi d'un moyen de pression pour les retenir dans leurs ateliers. »¹⁸² Le patronat croyait que les autorités voulaient se rendre sympathiques auprès des ouvriers par une mesure propre à défendre leurs intérêts. Toutefois, le ralliement escompté n'eut pas lieu : les travailleurs de l'industrie textile gardaient rancune au gouvernement pour un Traité dont ils avaient dû payer le prix.

La victoire du parti protectionniste, dans la question de l'abolition des admissions temporaires, s'intégrait dans un large mouvement de contestation. Le réquisitoire enflammé de Pouyer-Quertier contre la politique économique du gouvernement avait fouetté les partisans du protectionnisme. Il n'admettait pas que le Traité avait eu des répercussions

¹⁸⁰ Henry Loyer, *Chambre de commerce de Lille. Situation de la filature de coton au mois de novembre 1867. Rapport de M. Henry Loyer annexé au Rapport général sur la situation de l'industrie dans la circonscription de la Chambre*. Lille, L. Danel, 1868, p. 1.

¹⁸¹ *Archives de la Chambre de commerce de Lille, op.cit.*, p. 364.

positives et en faisait plutôt le principal responsable de la mauvaise situation industrielle. Le bilan des effets supposés de la nouvelle politique commerciale était délibérément noirci : « sous le rapport économique comme sous le rapport financier, tous les résultats sont contre vous. »¹⁸³ Ce plaidoyer dénonçait les investissements faits à l'étranger, alors qu'ils n'étaient pas suffisants en France, et la mauvaise utilisation des fonds publics. Il allait jusqu'à s'indigner de l'adoption risquée et douloureuse du procédé Bessemer en métallurgie ; elle est pourtant considérée aujourd'hui, par certains détracteurs de la politique libre-échangiste d'alors, comme sa plus importante réussite. Le désir de l'orateur rejoignait celui de la majorité : « que le gouvernement accorde enfin à la Chambre le droit de régler à l'avenir les tarifs internationaux. »¹⁸⁴

Après son échec aux législatives de 1869, Pouyer-Quertier investit sa turbulente énergie dans la mobilisation des intérêts opposés à la politique douanière en vigueur. Par une série de déplacements à travers la France, il allait s'affirmer comme un meneur énergique et s'assurer ainsi une énorme popularité. La solidarité entre les ouvriers et les patrons était mise de l'avant ; tous souffraient ensemble. Il se défendait de vouloir un retour au prohibitionnisme ; il voulait seulement une protection efficace. Le tout était présenté dans une optique libérale, « le gouvernement du pays par le pays »¹⁸⁵ C'était par devoir qu'il fallait s'insurger contre des traités ayant livré la France à l'Angleterre.

Le 8 février 1870, Pouyer-Quertier reçut une statue d'argent tenant dans ses mains une couronne d'or ; à ses pieds 4 bas-reliefs en marbre blanc représentaient la filature, le tissage, l'industrie mécanique et les mines et forges. 2 025 industriels s'étaient cotisés pour offrir au preux défenseur du travail national « un témoignage de reconnaissance pour les éclatants

¹⁸² Ménager, *op.cit.*, pp. 799-800.

¹⁸³ Augustin-Thomas Pouyer-Quertier, *La vérité sur le régime économique de la France. Discours prononcé au Corps Législatif par M. Pouyer-Quertier, député de la Seine-Inférieure*. Paris, Degorce-Cadot, 1868, p. 46.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 124.

¹⁸⁵ Augustin-Thomas Pouyer-Quertier, *Meetings agricoles, industriels et maritimes 1869-1870*. Paris, A. Pougin, 1870, p.4.

services qu'il a rendus à l'industrie française et à la marine marchande. »¹⁸⁶ Après la chute du régime impérial, Pouyer-Quertier devait être nommé ministre des Finances dans le gouvernement Thiers. Au sommet de sa carrière, il allait tenter, sans succès, de rompre le Traité « désastreux » signé avec l'Angleterre.

L'industrie française s'était profondément transformée sous le Second Empire. Nous terminerons ce travail par la présentation et l'interprétation des mutations survenues. Ce bilan nous permettra de constater la rapide transformation de l'industrie cotonnière.

¹⁸⁶ CERARE : ACCIM 776, *Description de l'objet d'art offert à M. Pouyer-Quertier au nom de l'industrie française.*

VI- Bilan des transformations survenues dans l'industrie cotonnière

En donnant son accord à la signature du Traité de commerce franco-anglais de 1860, Napoléon III poursuivait deux objectifs : améliorer les conditions de vie du prolétariat et pousser l'industrie à moderniser ses méthodes de production. Avec un meilleur équipement, les entreprises produiraient à meilleur marché et, en conséquence, les prix de vente moins élevés devaient permettre aux classes laborieuses de consommer davantage. En examinant les conséquences du Traité, Gabrielle Cadier constate qu' « il a contribué à ce que les Français soient un peu mieux nourris et un peu mieux vêtus. »¹⁸⁷ Néanmoins, on pourrait aussi prétendre qu'une simple baisse des taxes sur le sucre et le café aurait provoqué le même effet de stimulation de la consommation. Était-ce véritablement une conséquence positive attribuable au Traité ? Globalement, le Traité paraît avoir été plus profitable à la France qu'à l'Angleterre, la valeur des exportations françaises outre-Manche ayant augmenté plus rapidement que celle des importations de produits britanniques.

Prenant le contre-pied de la vision de Cadier, Paul Bairoch considère que l'expérience libérale française a été un échec. Partisan du protectionnisme, il voit l'afflux des produits agricoles étrangers comme étant la principale explication des insuccès français : il aurait provoqué la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs tandis que les salaires des ouvriers n'augmentaient pas aussi rapidement en France qu'en Angleterre. De plus, « le taux de croissance enregistré pendant la période libérale a été le plus faible de ceux que la France a connu depuis la fin du XVIII^e siècle à nos jours, à l'exception des années troublées par la Révolution et les guerres de l'Empire et les années de la grande crise de 1930. »¹⁸⁸ Pourtant, selon les calculs économétriques de John Vincent Nye, la France avait un régime douanier plus libéral que celui de l'Angleterre avant la signature du Traité, donc lors d'une période de

¹⁸⁷ Gabrielle Cadier, « Les conséquences du Traité de 1860 sur le commerce franco-britannique », *Histoire, économie et société*. 1988, 7, p. 378 .

¹⁸⁸ Paul Bairoch, *Commerce extérieur et développement économique au XIX^e siècle*. Paris, Mouton, 1976, p. 226.

forte croissance.¹⁸⁹ Pour lui, Bairoch aurait dû porter une plus grande attention aux secteurs ayant profité du Traité et à ceux en ayant pâti. Il aurait ainsi constaté que les réformes instituées par Napoléon III avaient eu pour effet d'augmenter l'efficacité économique générale et le bien-être commun, aux dépens de certaines structures industrielles existantes. Les entreprises furent forcées d'adopter les innovations nécessaires et la production française se réajusta sur ses forces particulières.¹⁹⁰

L'économiste français Marcel Rist défendait cette thèse depuis longtemps. Il considérait les effets du Traité comme « conformes aux conclusions de la théorie classique du commerce international. »¹⁹¹ Pénible pour les industries stagnantes ou déclinantes, l'accentuation de la concurrence étrangère stimula les industries en expansion dont la rentabilité était élevée. Les industriels dynamiques des secteurs en rapide développement furent favorisés ; les gros bénéficiaires permettaient souvent de donner de l'expansion aux affaires.

Plus tôt et peu de temps après la signature du Traité, des économistes français avaient pris vigoureusement sa défense. Ils faisaient contrepoids aux dénonciations véhémentes émanant de plusieurs centres industriels et, notamment, des principaux centres cotonniers. Se prononçant contre la condamnation précipitée de la nouvelle politique douanière, Léon Grillet dénonçait un parti protectionniste peuplé de maints opportunistes. Un effet d'entraînement s'était produit : on se plaignait car il était devenu normal de le faire. Pour l'auteur, le Traité avait eu pour effets de « mettre fin à un état de choses intolérable au point de vue du bien-être public et de la liberté des transactions » et d' « arracher des mains d'une féodalité industrielle

¹⁸⁹ John Vincent Nye, « The Myth of Free-Trade Britain and Fortress France : Tariffs and Trade in the Nineteenth Century », *Journal of Economic History*, 1991, 51, pp. 23-46.

¹⁹⁰ John Vincent Nye, « Changing French Trade Conditions, National Welfare of the 1860 Anglo-French Treaty of Commerce », *Explorations in Economic History*, 1990, 28, pp. 460-477.

¹⁹¹ Marcel Rist, « Une expérience française de libération des échanges au dix-neuvième siècle ; le traité de 1860 », *Revue d'économie politique*, 1956, 66, p. 946.

un pouvoir abusif. »¹⁹² L'outillage avait enfin pu se moderniser grâce à l'aiguillon salutaire de la concurrence qui rendait inéluctable la modernisation du matériel productif et une certaine concentration industrielle. Évidemment, Grillet n'omettait pas de mentionner les bienfaits qu'apportait la liberté commerciale en rapprochant les nations grâce à des liens commerciaux solides.

Dans son ouvrage sur l'industrie cotonnière publié la même année, Louis Reybaud se montrait très optimiste. Il affirmait qu' « en imitant l'activité anglaise et ses qualités, on réussira à les battre sur leur terrain avec leurs procédés. »¹⁹³ Quelques fabricants du Nord, avec lesquels il avait eu des entretiens, lui avaient confié que leurs collègues exagéraient et que la situation n'était pas aussi désespérée que plusieurs le prétendaient. On lui avait concédé que les patrons du département auraient pu être plus discrets. « Mais quand on est dans le métier, on tire d'un produit tout le parti qu'on peut en tirer. »¹⁹⁴ Les entrepreneurs étaient en affaires pour faire les bénéfices les plus élevés possibles. Les scrupules étaient déplacés pour ceux qui se consacrent avec avidité à un objectif tournant parfois à l'obsession. Ce trait de caractère n'était pas propre au patron français ; cependant il se doublait en France, pour plusieurs, à une crainte du risque et à un sentiment de vulnérabilité. En plus d'être la cible de plusieurs attaques et dénonciations, le gouvernement avait prouvé qu'il ne soutenait pas leurs revendications.

Bien qu'on doive rester réservé par rapport aux lamentations des industriels, il n'en demeure pas moins que la seconde moitié de l'époque du Second Empire représenta généralement pour eux une très rude épreuve. Particulièrement touchée par la guerre de Sécession et le Traité de commerce franco-anglais, l'industrie cotonnière française transforma activement son équipement sous la contrainte lors d'une période difficile. La Haute-Normandie, l'Alsace et le Nord en ressortirent profondément transformées.

¹⁹² Léon Grillet, *Libre-échange et protection*, Nancy, Vve Reybois, 1863, p. 14.

¹⁹³ Reybaud, *op. cit.*, pp. 194-195.

a) Mutations industrielles en Haute-Normandie

Nous avons vu précédemment que l'industrie cotonnière de Haute-Normandie n'était pas très concentrée au début du Second Empire. Elle était même clairement en retard sur ses rivales, hormis quelques établissements. La crise cotonnière toucha très sérieusement les plus petites unités de production ; les filatures ayant moins de mille broches étaient encore nombreuses. Très vulnérables, étant donné leurs coûts de production élevés, beaucoup d'entre elles arrêterent leurs opérations, tandis que les filatures les plus importantes augmentaient leur capacité de production.

Seine-Inférieure et Eure

Année	Nombre total de broches	Nombre d'établissements	Moyenne du nombre de broches par établissement
1829	1 000 000	250	4 000
1847	1 288 000	293	4 400
1859	1 817 000	233	7 800
1868	1 921 000	185	10 400
1880	1 796 000	164	15 500

Source : Suzuki, *op. cit.*, p. 186.

On constate que plusieurs établissements d'une taille restreinte avaient été créés sous la prospère monarchie de Juillet. Le nombre de broches augmenta fortement sous le Second Empire avec la création d'établissements plus importants et la disparition de plusieurs filatures résiduelles : la moyenne des broches par établissement fit plus que doubler. Il y avait 113 filatures de moins de 2 000 broches, souvent sans moteur hydraulique et fonctionnant à bras ou sous l'impulsion d'un manège, en Haute-Normandie en 1829. On en comptait 83 en 1847, 56 en 1859 et seulement 36 en 1869.¹⁹⁵ Leur disparition progressive était donc amorcée bien avant la crise cotonnière qui ne fit qu'accentuer légèrement la tendance : en Haute-

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 178.

¹⁹⁵ Suzuki, *op.cit.*, p. 187.

Normandie, 75 filatures d'une taille moyenne inférieure à la normale, arrêterent leur production entre 1859 et 1869 pour ne plus jamais la reprendre.¹⁹⁶ Inversement, les filatures importantes se firent plus nombreuses.

Seine-Inférieure

	1859	Nombre de broches	1869	Nombre de broches	Différence entre le nombre de broches en 1869 et en 1859
Établissements comptant plus de 30 000 broches	1	36 600	5	258 540	+ 221 940
Établissements comptant de 15 à 30 000 broches	11	201 524	18	329 818	+ 128 294
Établissements de moins de 30 000 broches	216	1 153 770	162	902 974	- 250 796
Total	228	1 391 894	185	1 491 332	+ 99 438

Source : Suzuki, *op.cit.*, p.190

Les années suivant la signature du Traité de commerce favorisèrent la création d'établissements beaucoup plus grands et mieux équipés que ceux qu'on avait vus auparavant. Il ne faut pas oublier que certains patrons avaient augmenté la taille de leur filature ou en avaient créé juste avant la ratification de l'entente commerciale, notamment Pouyer-Quertier, Levavasseur et Octave Fauquet. En ajoutant les filatures de l'Eure à celles de la Seine-Inférieure, on comptait 5 entreprises ayant plus de 50 000 broches de filature en 1868.¹⁹⁷ L'augmentation du nombre total de broches fut, somme toute, très minime, il atteignait son plafond après un quasi doublement entre 1829 et 1859 : l'industrie cotonnière avait perdu de son dynamisme. Avec environ le tiers de l'ensemble des broches à filer le coton en France, la Haute-Normandie avait vu sa position s'affaiblir légèrement dans la deuxième moitié du Second Empire. Pour une douzaine de milliers d'emplois créés dans les tissages mécaniques,

¹⁹⁶ Roquelet, *op.cit.*, p. 283.

¹⁹⁷ Suzuki, *op.cit.*, p. 191.

près de 50 000 tisserands à domicile avaient perdu leur emploi.¹⁹⁸ Avec les petites filatures, ceux qui pratiquaient le tissage à la main furent clairement les plus touchés par la nouvelle politique douanière.

La rentabilité élevée des entreprises cotonnières avait incité un noyau dynamique de patrons entreprenants à investir dans un équipement moderne. En augmentant les dimensions et le niveau d'intégration de ses entreprises, la grande bourgeoisie industrielle normande avait revitalisé pour un temps l'industrie cotonnière de la région. Favorisée par la perte de l'Alsace, elle allait se maintenir dans une position enviable sur le marché national jusqu'à la fin du 19^e siècle.

b) Transformations industrielles en Alsace

Le Second Empire fut pour l'industrie textile alsacienne une période marquée par d'importantes transformations. Bien qu'amorcées avant la conclusion du Traité de commerce franco-anglais, elles se poursuivirent avec encore plus d'intensité par la suite. Dirigées par un patronat généralement plus méticuleux qu'ailleurs, les filatures de coton adoptèrent rapidement le système du renvideur automatique pour leurs broches.

Modernisation des filatures dans le Haut-Rhin

Année	Broches mule-jenny	Broches avec renvideur automatique	Nombre total de broches	Proportion des broches avec renvideur automatique
1856	853 600	108 000	961 600	11,2 %
1859	710 520	382 260	1 012 780	37,7 %
1864	504 142	706 360	1 210 502	58,3 %
1869	244 536	1 105 215	1 349 751	81,8 %
1875	70 362	1 314 634	1 384 996	94,9 %

Sources : Hau, *op.cit.*, p. 469 ; Armand Koechlin, *L'industrie cotonnière en Alsace*. Paris, impr. E. Pelletier et Cie, 1908, p. 24.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 200.

La perspective de l'apparition prochaine de la concurrence étrangère et son introduction effective avaient certainement poussé à une accélération de la modernisation du matériel. Il devint impératif de construire de nouveaux bâtiments pour accueillir une mécanique nécessitant beaucoup plus d'espace. Avec les broches utilisant le système du renvideur automatique, le nombre d'ouvriers nécessaires au fonctionnement de 1 000 broches était considérablement réduit : « Une seule salle de métiers à filer qui contenait autrefois en moyenne 200 personnes n'en exige plus que 50 à 60, pour produire un travail au moins double. »¹⁹⁹ Cette estimation impressionnante prend certainement deux extrêmes comme base de comparaison. On évalue habituellement entre 8 et 9.5 le nombre d'ouvriers nécessaires au fonctionnement de 1 000 broches du nouveau système ; il en fallait auparavant de 10,5 à 12.

Prenant davantage d'espace, les broches avec renvideurs automatiques exigeaient aussi une force motrice beaucoup plus importante. Un cheval vapeur pouvait mettre en mouvement de 250 à 300 broches mule-jenny, mais uniquement une centaine de broches avec renvideurs automatiques. L'augmentation du nombre de ces dernières se doubla donc de celle du nombre de machines à vapeur, qui passa de 81 (produisant 3 130 chevaux vapeur) en 1859 à 153 (produisant 8 542 chevaux vapeur) en 1870.²⁰⁰

La place de plus en plus importante occupée par la vapeur dans l'industrie explique le souci constant qu'avaient les patrons de voir les voies de communication s'améliorer ; le coût du charbon se trouverait ainsi réduit. Antoine Herzog exprimait lors de l'enquête de 1870 son « espoir de voir se réaliser, sous le nouveau régime parlementaire, les promesses d'amélioration faites depuis dix ans par le Gouvernement pour atténuer le mal causé par tant de ruines. »²⁰¹ Une maison anglaise dans la même situation que la sienne se trouvait extrêmement favorisée par la célérité et le prix modique des transports. Cependant, pour ce

¹⁹⁹ Robert Lévy, *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*. Paris, Félix Alcan, 1912, p.143.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Enquête parlementaire sur le régime économique. Tome premier. Industries textiles. Coton*. Paris, impr. du journal officiel, 1870, p. 451.

qui est du « mal causé par tant de ruines », il faut dire que Herzog lui-même semble en avoir profité en louant à bas prix des filatures menacées par la faillite pour les exploiter à son compte. Les affaires ne semblent pas avoir été si mauvaises pour un homme ayant eu la charité de faire travailler les ouvriers en chômage à l'édification de sa demeure de maître : en 1870, la construction du grand tissage moderne de la Bagatelle à Colmar était achevée.²⁰² Il est néanmoins difficile d'avoir des informations précises sur ses usines. Il n'avait pas accepté de coopérer avec les fonctionnaires recueillant des renseignements : « refus complet (...) motivé sur ce qu'on ne veut plus d'enquête administrative et qu'on veut une enquête parlementaire. »²⁰³ D'après les relevés fiscaux, on estimait que la maison Herzog possédait 98 100 broches à filer et 1 340 métiers mécaniques.

Intéressé par la question de la consommation du charbon, Engel-Dollfus présentait à l'enquête des chiffres étonnants mais qu'il considérait comme « hors de conteste ».

Prix de revient et frais annuels de différentes machines à vapeur

Nombre de chevaux-vapeurs de la machine	Coût du premier établissement par cheval-vapeur en francs	Dépense annuelle par cheval-vapeur en francs
10	2 430	680
50	1 424	400
150	923	275
400	617	205

Source : *Enquête parlementaire sur le régime économique, op.cit.*, p. 117.

Les plus grandes unités de production étaient ainsi très favorisées. Il était donc logique d'observer, non seulement en France mais aussi aux États-Unis et en Angleterre, « la tendance des établissements qui se créent ou se modifient à prendre l'importance qui leur promet les conditions de travail les plus économiques. » Partout les petits établissements étaient voués à

²⁰² Jean-Marie Schmitt, « Colmar, centre industriel de la moyenne Alsace : l'ère des grandes manufactures textiles », dans *L'industrie textile en Europe du Nord aux XVIIIe et XIXe siècles*, extrait, Actes du colloque, Tourcoing 17 et 18 février 1983, p. 96.

disparaître, victimes « de la loi du progrès de la lutte industrielle, contre laquelle on ne peut rien. »²⁰⁴ Le même phénomène n'épargnait pas l'industrie prospère des toiles peintes dans laquelle Engel-Dollfus était personnellement intéressé en tant que principal gestionnaire de la maison Dollfus-Mieg et Cie.

En effet, malgré ce qu'affirmaient les membres du Syndicat des filateurs de l'Est, l'industrie des toiles peintes était très prospère à la fin du Second Empire. Entre 1858-1860 et 1865-1867, les exportations françaises de tissus imprimés auraient augmenté de 40 % et doublé en valeur.²⁰⁵ L'Alsace étant presque l'unique exportatrice d'indiennes à l'extérieur des colonies, elle fut alors le véritable moteur de cette expansion. La firme Dollfus-Mieg et Cie se tourna résolument vers l'exportation ; elle aurait vendu 90 % de sa production à l'étranger entre le 31 juillet 1864 et le 31 juillet 1867.²⁰⁶ La qualité, la variété et le bon goût des indiennes produites par la maison mulhousienne lui avaient assuré une réputation enviable sur le marché international. Les marchandises trouvaient preneur en Allemagne, en Russie, en Suisse, en Angleterre, en Turquie, aux États-Unis, au Mexique, en Amérique du Sud et même dans les Indes orientales. La production de Dollfus-Mieg et Cie passa alors de 8 à 12 millions de mètres de toiles imprimées entre 1860 et 1869 ; la valeur de ses exportations aurait augmenté encore plus rapidement : de 4,7 millions de francs en 1860 à 12,7 millions en 1867.²⁰⁷ En plus d'être, et de loin, la principale exportatrice d'indiennes, cette maison n'avait pratiquement pas de concurrence au niveau national pour sa production de fil à coudre, spécialité qu'elle allait développer avec succès.

La crise cotonnière avait néanmoins ébranlé certaines entreprises d'une réputation aussi solide que celle de Gros, Rodier, Roman et Cie à Wesserling, elle aussi

²⁰³ ADN ; 9M 16, *Rapport du Garde-Mines sur les établissements mettant en œuvre la laine et le coton*, circulaire du préfet, 3 mars 1869.

²⁰⁴ *Enquête parlementaire sur le régime économique*, op. cit., p. 117.

²⁰⁵ Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace 1803-1939*. Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 1985, p. 473.

²⁰⁶ *Ibid.*

productrice d'indiennes de haute qualité tout en se livrant à la filature et au tissage. Des faiblesses s'étaient révélées dans l'organisation et la direction de la société lors d'une période rendue momentanément très difficile par une contraction des ventes sur le marché américain. Les États-Unis représentaient plus du tiers de la valeur totale des exportations d'une entreprise qui vendait à l'étranger le trois-quarts de sa production,²⁰⁸ On changea la raison sociale de la compagnie pour Gros, Roman, Marozeau et Cie en 1865 ; l'associé Jacques-Gabriel Gros-Hartmann devenait gérant de l'entreprise. Grand connaisseur de l'industrie, il allait tenter de supprimer prestement le tissage à la main. Les ventes se redressèrent après 1863 mais la crise de 1867 allait rendre très difficile l'écoulement des toiles sur un marché saturé.

Le traité de commerce avait eu des conséquences différentes sur les différentes branches de l'industrie cotonnière en Alsace. Filature et tissage se retrouvaient dans une position difficile à la fin du Second Empire ; la forte croissance avait atteint ses limites pour la plupart des compagnies qui, à quelques exceptions près, n'avaient pas développé de tradition exportatrice. Inversement, l'impression sut tirer un grand profit de la politique commerciale libérale de Napoléon III. La spécialisation de l'industrie alsacienne dans cette « branche paraît correspondre à des avantages réels de l'Alsace dans l'allocation des facteurs de production sur le plan international. »²⁰⁹

c) L'industrie du Nord sous le régime libéral

Le patronat du Nord a probablement été celui qui s'est le plus plaint de la signature du Traité. Comme l'affirmait le préfet, c'était peut-être aussi celui qui avait le plus profité du régime des prohibitions. La crise que traversa l'industrie cotonnière dans la deuxième moitié

²⁰⁷ Mireille Fassler, *Quand DMC s'appelait Dollfus-Mieg et Cie*, mémoire de maîtrise, Université des sciences humaines de Strasbourg, 1993, p. 154.

²⁰⁸ Jean-Alain Haan, *Histoire de la manufacture de Wesserling de 1800 à 1870*. Mémoire de maîtrise, Université des sciences humaines de Strasbourg, 1991, p. 104

du Second Empire semblait confirmer les appréhensions patronales devant un changement de politique douanière. Même des entrepreneurs prospères adoptaient un ton défaitiste ; ainsi pour Louis Motte, les responsabilités des déboires étaient toujours à chercher ailleurs que chez les entrepreneurs. Ainsi les tissus communs ne s'écoulaient pas facilement parce que le commerce de Paris, « par intérêt et parti pris. », avait découragé les efforts visant à atteindre le niveau des concurrents.²¹⁰ Ce parti pris était certainement d'acheter la marchandise offrant les meilleurs bénéfices ; cette attention au profit maximum devait pourtant être comprise par le patronat du Nord.

Les propos de Louis Motte sont aussi forts étonnants lorsqu'il affirme que l'industrie roubaisienne fut incapable de lutter, malgré ses efforts, avec celle de Bradford. Cette dernière se plaignait amèrement de la compétition qui lui était faite, en Angleterre même, par les nouveautés en tissus mixtes provenant justement de Roubaix. La Chambre de commerce de Bradford remarquait que le nombre de métiers mécaniques était passé, dans la cité rivale, de 1 000 en 1855-56 à 10 000 en 1867. De plus, la valeur des exportations des tissus mixtes avait cru de 10 766 000 francs en 1861, à 37 549 000 en 1866.²¹¹ On trouvait jusque dans les rues de Bradford les produits roubaisiens ; la ville du Nord aurait même le monopole dans les tissus de fantaisie pour les robes. Bien qu'il soit impossible d'écarter la possibilité d'un gonflement intéressé des chiffres, on ne peut pas nier que le secteur de la laine et celui des tissus mélangés profitèrent beaucoup du Traité. Sans toujours s'en rendre compte, les industriels continuaient souvent à le dénoncer comme néfaste à leurs intérêts. C'est ce que remarqua Jean-Claude Daumas en s'efforçant de comprendre les bilans produits par la firme

²⁰⁹ Hau, *op.cit.*, p. 474.

²¹⁰ *Enquête parlementaire sur le régime économique, op. cit.*, p. 548.

²¹¹ Dunham, *op.cit.*, p.230.

Blin et Blin²¹² : la comptabilité pouvait être à ce point confuse qu'on ne savait pas exactement d'où provenaient les pertes et les bénéfices. Les producteurs roubaisiens avaient réussi à produire des quantités telles que le marché, sensible à la mode, ne parvenait pas toujours à les absorber. La valeur de la production totale de Roubaix serait passée de 200 millions de francs en 1860 à 400 millions en 1870.²¹³

Inaugurée par la signature du Traité de commerce franco-anglais, la nouvelle politique douanière du Second Empire ne profita certainement pas à l'industrie cotonnière, hormis l'exception des toiles peintes en Alsace. Dans la ville de Lille, 20 filatures de coton auraient fermé leurs portes entre 1860 et 1870. Parmi ces victimes, on comptait des entreprises réputées comme celle de Degrimonpont, président du comité des filateurs de coton lillois, et celle des frères Mallet, la troisième plus grosse de Lille (33 500 broches en 1869).²¹⁴

Accablés par les difficultés, les filateurs de coton de Lille imploraient le gouvernement de dénoncer le Traité. Ils affirmaient avoir vu leurs exportations n'augmenter que de 50 % alors que les importations de filés et de diverses toiles de coton avaient connu une hausse de 250 % entre 1858 et 1869.²¹⁵ S'il y avait encombrement sur le marché, c'était bien la faute du gouvernement qui, « en inaugurant le nouveau régime économique avait poussé au développement de l'industrie (...) promettant que, sous la féconde influence de la paix, la consommation allait prendre un grand essor. »²¹⁶ D'après les industriels lillois, les clauses du Traité ne favorisaient pas assez la France ; le fait qu'on ne veuille pas froisser l'Angleterre en dénonçant précocement le traité prouvait que la négociation ne s'était pas faite dans des conditions égales. Avec 37 filatures de coton toujours actives dans la commune de Lille pour un total de 532 748 broches, la moyenne de broches par établissement était de plus de 14 000

²¹² Jean-Claude Daumas, *L'amour du drap : Blin et Blin, 1827-1975 : histoire d'une entreprise lainière familiale*. Besançon, Presses universitaires franc-comptoises, 1999, 660 pages.

²¹³ Pyat, *op. cit.*, p.296.

²¹⁴ Danièle Dessonneville, *Le patronat lillois de 1815 à 1870*, mémoire de maîtrise, Université de Lille III, 1971, p. 398.

en 1872,²¹⁷ comparativement à une moyenne départementale d'environ 11 500 en 1859. La moyenne de 14 000 avait été dépassée dans le Haut-Rhin dès 1845.

²¹⁵ Alfred Delesalle, *Funestes effets de la politique commerciale du deuxième Empire*. Lille, impr. de L. Danel, 1869, p. 5.

²¹⁶ *Enquête parlementaire sur le régime économique*, *op. cit.*, p. 535.

²¹⁷ ADN ; M 653 (36), *Département du Nord. Situation industrielle*. 1872, 3^e trimestre.

Conclusion

La présente étude visait à saisir directement, à partir de sources régionales et peu exploitées, l'attitude du patronat cotonnier français à l'égard du Traité de 1860. D'une manière générale, ce n'est pas un patronat très confiant qui s'est révélé à nous. Nous avons pu remarquer à plusieurs reprises, surtout chez les filateurs, un esprit défaitiste et un sérieux complexe d'infériorité par rapport à l'industrie britannique. Néanmoins, les critiques très sévères qui ont été faites au sujet de l'industriel français moyen gagneraient à être nuancées. En étudiant le discours de plusieurs entrepreneurs, nous pourrions être tenté de confirmer le caractère pusillanime et parfois mesquin qu'on leur attribue souvent. Il est cependant essentiel de remarquer que le discours des entrepreneurs et leurs actions ne vont pas toujours dans le même sens : un nombre important d'individus, se plaignant amèrement et déclarant leur situation désespérée, agissent malgré tout courageusement par la modernisation et l'augmentation de leur matériel productif. Pour les entreprises les plus petites, il est difficile de considérer comme irréalistes leurs doléances : leur disparition était imminente s'ils poursuivaient leur activité comme avant.

Le patronat cotonnier avait plusieurs bonnes raisons de se plaindre du gouvernement ; il ne lui faisait certainement pas confiance. Napoléon III n'avait pas poursuivi comme prévu son plan général de développement économique qui devait précéder, ou au moins accompagner, la réforme douanière. Sur ce point, il y avait presque unanimité : on devait s'empressez « d'apporter dans l'immense appareil des transports par terre et par eau les modérations de taxes, de tarifs, après lesquelles chacun aspire. »²¹⁸ La diminution du coût des transports était devenue essentielle avec l'accentuation de la concurrence. On attendait toujours que le gouvernement mette plus d'ardeur et d'argent dans le développement des

²¹⁸ P. Coq et T.N. Bernard, *Résumé analytique de l'enquête parlementaire sur le régime économique de la France en 1870*. Paris, Guillaumin, 1872, p. 266.

infrastructures ferroviaires et maritimes. De nombreux patrons souhaitaient aussi voir les droits sur la houille abolis.

L'attitude du gouvernement en avait irrité plusieurs. Pourquoi avoir laissé planer des rumeurs de modification de la date de l'entrée en vigueur du nouveau régime douanier ? Ne devait-on pas avoir des droits fixes plutôt qu'*ad valorem* sur plusieurs produits en coton ? Les bureaux des douanes et leurs agents semblent ne pas avoir été en mesure d'accomplir efficacement leur tâche ; ils étaient peu aidés par le patronat et le gouvernement. Surtout, les industriels étaient insultés par le fait qu'on ait accordé « des réductions de droits qui allaient bien au-delà des exigences du Traité et dépassaient de beaucoup ce que les Anglais avaient espéré. »²¹⁹

Nous avons mentionné la position sociale enviable occupée par plusieurs entrepreneurs ; celle-ci n'était toutefois pas prépondérante. Les nombreux défenseurs du protectionnisme ne voyaient pas les autorités comme un ami leur voulant du bien. Ils se méfiaient de plus en plus d'un régime, qui ne se souciait pas assez de leurs intérêts. Comparativement à ce qui se passait en Angleterre, le patronat français ne contrôlait pas les leviers du pouvoir ; son action bruyante était nécessaire car il ne pouvait pas agir directement. Autrement, le Traité signé avec l'Angleterre aurait-il été possible ? Nous pouvons en douter sérieusement.

L'idéologie protectionniste était empreinte de nationalisme et d'une aversion évidente par rapport aux Anglais. Selon les protectionnistes, l'intérêt national avait été sacrifié dans un pacte indigne avec l'ennemi. Ils étaient habituellement partisans de l'immobilisme d'une manière implicite ; le *statu quo* les satisfaisait. Ayant prévu qu'une catastrophe allait se produire avec la libéralisation du régime douanier, ils considérèrent souvent les perturbations survenues sur le marché comme étant les effets du traité. Ainsi se réalisaient les prophéties :

²¹⁹ Rist, *op.cit.*, p. 915.

ils estimaient avoir vu juste. La situation parut d'autant plus difficile lors de la deuxième moitié du Second Empire qu'elle suivait une période de grande prospérité pour l'industrie cotonnière, rendue possible grâce à la politique protectionniste de Napoléon 1^{er}.

Du côté des libéraux, l'idéologie libre-échangiste prônait le rapprochement des nations, le pacifisme et surtout le progrès industriel. Ce parti voulait que le régime économique demeure en place plus longtemps afin qu'il puisse donner sa pleine mesure. Il comptait des entrepreneurs dans ses rangs mais était très influencé par les théories économiques. Les patrons, connaissant l'industrie par l'expérience, critiquaient des hommes ne sachant pas vraiment de quoi ils parlaient.

Dans les deux camps on défendait féroce ment ses intérêts. Il n'était pas question de scrupules lorsque des questions si graves étaient abordées ! La communication fut très difficile entre un gouvernement ayant imposé de force une mesure de grande portée et un patronat frustré et de mauvaise foi. L'appartenance politique ne paraît pas avoir été un facteur majeur influençant la prise de position : on pouvait facilement trouver un républicain protectionniste et un conservateur libéral sur le plan économique. L'activité industrielle demeure le meilleur indice des idées économiques d'un entrepreneur : les libéraux se trouvaient principalement chez les exportateurs. En fait, la presque totalité des patrons était d'accord pour l'abolition des droits portant sur des matières servant à la fabrication de leurs marchandises. La libéralisation était jugée bonne en amont mais elle devait s'arrêter rendue à l'activité de l'industriel. C'était dans les entreprises produisant des marchandises à haute valeur ajoutée et exportatrices qu'on trouvait les individus les plus libéraux, tel Jean Dollfus avec sa fabrique d'indiennes.

Les plaintes concernant la cherté de la main-d'œuvre furent incessantes sous le Second Empire, même chez les entrepreneurs qui la limitaient au strict minimum. Les patrons firent souvent tout ce qui était possible pour limiter la hausse des salaires. La crise de l'industrie

cotonnière, dont la responsabilité était souvent attribuée au gouvernement, fut un bon moyen pour justifier des mesures impopulaires auprès des ouvriers.

L'industrie cotonnière se concentra et se modernisa d'une manière accélérée sous le Second Empire. Ce phénomène n'est pas à lui seul un signe en soi de prospérité ; il révèle seulement que les industriels avaient les moyens de le faire. Le Traité de commerce rendit ces transformations inévitables. Dans l'industrie lainière, très lucrative à cette époque, on arrêta au contraire des transformations amorcées ; la rentabilité avait déjà atteint un seuil exceptionnel, ne rendant pas nécessaires de rapides modifications de l'équipement productif.

Nous avons aussi vu ressortir des différences régionales assez frappantes, entre la Seine-Inférieure et le Haut-Rhin notamment. On ne se gêna pas pour faire des parallèles à l'époque sur la façon dont la crise avait été gérée. Ils n'étaient pas flatteurs pour les Normands : on les narguait en se demandant s'ils n'allaient pas bientôt demander un système de protection contre les tissus d'Alsace ! ²²⁰

Avec un développement impressionnant de sa production cotonnière dans la première moitié du XIXe siècle, la France devait maintenant faire face à la surproduction. La croissance de l'industrie ne s'était pas accompagnée d'un développement des débouchés à l'extérieur. Plusieurs remarques avaient été faites sur l'inefficacité de l'organisation française à cet égard. Malheureusement, peu de patrons étaient sérieusement motivés par la recherche de débouchés ; ils ne voyaient pas toujours où se trouvait leur intérêt à long terme. Après être allée de l'avant dans la modernisation de son équipement et l'augmentation de sa capacité de production, l'industrie textile française se trouvait maintenant face à un défi international de taille, étant donnée sa position retardataire.

²²⁰ A. Carrel, *Quelques observations sur le rapport présenté par M. Richard Waddington, au sujet de la crise manufacturière en Normandie*. Lyon, impr. de Nigon, 1870, p. 6.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives départementales du Haut-Rhin

Chambre de commerce de Mulhouse, travaux et correspondance : 8 M(3)

Élections : 3 M(24-31)

Enquêtes sur l'industrie textile : 9 M(14, 16)

Rapports de fonctionnaires sur la situation politique et économique : 1 M(62, 66, 69, 86), 9 M(2-5)

Statistiques, commerce et industrie : 1 M(25), 6 M(397)

Archives départementales de la Seine-Maritime

Commerce : 8 M(7)

Élections : 3 M(224, 225, 228, 236)

Enquête relative au Traité : 8 M(4)

Exposition universelle de Londres de 1862 : 8 M(47)

Lettres d'industriels commentant la politique douanière : 9 M(2)

Renseignements divers sur les filatures de coton (1859-1869) : 9 M(8)

Statistiques et dénombremets : 6 M(1103-1104)

Archives départementales du Nord

Chambre de commerce – Instructions et généralités : M 543 (5, 6, 50)

Élections : M 30(8, 10-15, 21, 25-29)

Industrie : M 571(8), M 572(3), M 574(6), M 576(23), M 581(138-140, 150, 158, 160, 161, 164, 170-172, 174, 175, 194)

Police politique : M 141 (23, 45, 46, 54, 61, 62), M 620 (10)

Prix des marchandises : M 549 (14-15)

Situation commerciale et industrielle : M 547 (9, 12, 13, 14-20)

Statistiques communales : M 642(6), M 652(7), M 653(22), M 655(10)

Archives nationales

Prêt à l'industrie : F12 (4640-4644)

Centre rhénan d'archives et de recherches économiques

Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Mulhouse : 576, 577, 628, 776, 1067, 1068

Guide

NOUGARET R. (dir.) *Guide des services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail*. Paris, CNRS Éditions, 1998, 274 pages.

Dictionnaires

COSTON H. *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires*. Paris, A. Mineau, 1975, 599 pages.

TULARD J. *Dictionnaire du Second Empire*. Paris, Fayard, 1995, 1347 pages.

Publications de contemporains

BOISSIÈRE E. *Vingt ans à Mulhouse (1855-1875)*. Mâcon, 1876, 151 pages.

DELESALLE A. *Funestes effets de la politique commerciale du deuxième Empire. (Adresse des filateurs de l'arrondissement de Lille au ministre de l'Intérieur et rapport fait par M. Alfred Delesalle, dans l'enquête du 12 octobre 1869, au nom de l'industrie de la filature de coton.)* Lille, impr. de L. Danel, 1869, 20 pages.

DOLLFUS J. *De l'industrie cotonnière, de ses progrès, de son rôle à l'Exposition universelle, des causes qui entravent en France son libre développement et des moyens d'accroître notre production et notre consommation*. Paris, N. Chaix, 1855, 29 pages.

DOLLFUS J. *De la levée des prohibitions douanières*. Paris, Capelle, 1860, 46 pages.

DOLLFUS J. *Plus de prohibition sur les filés de coton, exposé des avantages d'une réforme douanière en France pour les articles de coton, par M. Jean Dollfus, ...* Paris, Capelle, 1853, 153 pages.

FERAY E. *Du traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre. Comment fut établi le tarif sur les marchandises anglaises*. Paris, Plon, 1881.

GRILLON F. *Libre échange et protection*. Nancy, Vue Raybois, 1863, 46 pages.

LEVAVASSEUR C. *Lettre à monsieur Pouyer-Quertier, député au Corps législatif*. Paris, 27 mars 1862, 15 pages.

MASURE G. *Les titres de M. Mimerel*. Extraits du Progrès du Nord des 16 et 22 février, 9 et 12 mars 1869.

MIMEREL A. *Conseil général du département du Nord. Rapport sur l'échelle mobile et les prohibitions, par M. Mimerel, ...* 1859, 5 pages.

MIMEREL A. *Conseil général du Nord. Session de 1856. Question douanière. Rapport de M. Mimerel*. 1856, 21 pages.

POUYER-QUERTIER A.-T. *Corps législatif. Session 1860. Discours prononcé dans la séance du 1er mai 1860 par M. Pouyer-Quertier, ... rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi concernant le tarif des laines, cotons et autres matières premières*. Rouen, imprimerie de H. Rivière, 1860, 37 pages.

POUYER-QUERTIER A.-T. *Économie politique. Traités de commerce. Lettre de M. Pouyer-Quertier, ... à M. Alfred Darcel, ...*. Rouen, imprimerie de C.-F. Lapiere, 1864, 40 pages.

POUYER-QUERTIER A.-T. *Meetings agricoles industriels et maritimes 1869-1870*. Paris, Typographie A. Pougin, 1870, 132 pages.

POUYER-QUERTIER A.-T. *La vérité sur le régime économique de la France. Discours prononcé au Corps législatif par M. Pouyer-Quertier, ...* Paris, Degorce-Cadot, 1868, 125 pages.

REYBAUD L. *Le coton, son régime, ses problèmes, son influence en Europe*. Paris, Lévy frères, 1863, 471 pages.

TURGAN J. *Les grandes usines, études industrielles en France et à l'étranger*. T.2, Paris, Michel Lévy frères, 1863, 320 pages.

TURGAN J. *Les grandes usines, études industrielles en France et à l'étranger*. T.4, Paris, Michel Lévy frères, 1865, 320 pages.

WOLOWSKI L.F. *La liberté commerciale et les résultats du traité de 1860*. Paris, Guillaumin, 1869, 472 pages.

Livres

ALLAIS M. *La libéralisation des relations économiques internationales*. Paris, Gauthier-Villars, 1972, 195 pages.

BAIROCH P. *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIXe siècle*. Paris, Mouton, 1976, 355 pages.

BAIROCH P. *Révolution industrielle et sous-développement*. Paris, Mouton, 1974, 381 pages.

BARBIER F. *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*. Genève, Droz, 1989, 409 pages.

BARJOT D. *Histoire économique de la France au XIXe siècle*. Paris, Nathan, 1995.

BARJOT D. (dir.) *Les patrons du Second Empire. 1, Anjou; Normandie; Maine*. Paris, Cénomane, 1991, 255 pages.

BARJOT D. (dir.) *Les patrons du Second Empire. 5, Marseille*. Paris, Cénomane, 1999, 332 pages.

BARJOT D. (dir.) *Les patrons du Second Empire. 6, Bordeaux et la Gironde*. Paris, Cénomane, 1999, 233 pages.

BERGERON L. *Les capitalistes en France (1780-1914)*. Paris, Gallimard, 1978, 233 pages.

- BIGO R. *Les banques françaises au cours du XIXe siècle*. Paris, Sirey, 1947, 301 pages.
- BOSANQUET H.D. *Free Trade and Peace in the Nineteenth Century*. New York, Putnam, 1924, 155 pages.
- BOUDET J. *Le monde des affaires en France de 1830 à nos jours*. Paris, 1952, 768 pages.
- BOUVIER J., FURET F. et GILLET M. *Le mouvement du profit en France au XIXe siècle*. Paris, Mouton, 1965, 465 pages.
- CAMERON R. *Banking in the Early Stage of Industrialisation*. Londres, Oxford University Press, 1983, 441 pages.
- CAMERON R. *Le Capitalisme français, XIXe-XXe siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*. Paris, Fayard, 1987.
- CAMERON R. *Essays in French Economic History*. Homewood, D. Irwin, 1970, 423 pages.
- CAMERON R. *La France et le développement économique de l'Europe au XIXe siècle*. Paris, Seuil, 1971, 428 pages.
- CARON F. (dir.) *Entreprises et entrepreneurs, XIXe-XXe siècle*. Paris, Université de Paris Sorbonne, 1983, 387 pages.
- CARON F. *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècle*. Paris, Armand Colin, 1981, 320 pages.
- CHADEAU E. *L'économie du risque : les entrepreneurs 1850-1980*. Paris, O. Orban, 1988, 327 pages.
- CHADEAU E. *L'économie nationale au XIXe et XXe siècles*. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, 257 pages.
- CHALINE J-P. *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIXe siècle*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 509 pages.
- CORDEN W.M. *La théorie de la protection*. Paris, Économica, 1977, 241 pages.
- CROUZET F. *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économie et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*. Paris, Perrin, 1985, 596 pages.
- DAUMARD A. *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*. Paris, Flammarion, 1991, 446 pages.
- DAUMARD A. *Les fortunes françaises au XIXe siècle*. Paris, Mouton, 1973, 603 pages.
- DELÉCLUZE J. *Les Consuls de Rouen : marchands d'hier, entrepreneurs d'aujourd'hui : histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen des origines à nos jours*. Rouen, Éditions du P'tit Normand, 1985, 414 pages.

- DUNEZ P. *Histoire du libre-échange et du protectionnisme en France*. Paris, Institut social de France et de l'Union européenne, 1995, 380 pages.
- DUNHAM A.L. *The Anglo-French Treaty of Commerce of 1860 and the Progress of the Industrial Revolution in France*. Ann Arbor, University of Michigan Press, 1930, 409 pages.
- DUPONT-FERRIER P. *Le marché financier de Paris sous le Second Empire*. Paris, 1925, 248 pages.
- FOHLEN C. *Une affaire de famille au XIXe siècle : Méquillet-Noblot*. Paris, Armand Colin, 1955, 139 pages.
- FOHLEN C. *L'industrie textile sous le Second Empire*. Paris, Librairie Plon, 1956, 530 pages.
- FOVILLE A. *Pouyer-Quertier, souvenirs et documents*. Paris, Impr. de L. de Soye, 1911, 57 pages.
- GARRIGUES J. *La France de 1848 à 1870*. Paris, Armand Colin, 1995, 190 pages.
- GRISSET P. et BELTRAN A. *La croissance économique de la France 1815-1914*. Paris, Armand Colin, 1988, 185 pages.
- HAU M. *L'industrialisation de l'Alsace, 1803-1939*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1987, 549 pages.
- HOBSON J.M. *The Wealth of States : a Comparative Sociology of International Economic and Political Change*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 338 pages.
- HUGONNOT P. *Le Second Empire dans le Haut-Rhin. Ses adversaires confessionnels, politiques et économiques*. Paris, Librairie Picart, 1935, 274 pages.
- JOBERT P. *Les patrons du Second Empire. 2, Bourgogne*. Paris, Cénomane, 1991, 259 pages.
- JONES C.A. *International Business in the Nineteenth Century : the Rise and Fall of a Cosmopolitan Bourgeoisie*. New York, New York University Press, 1987, 260 pages.
- KINDELBERGER C. *Economic Growth in France and Britain. 1851-1950*. Cambridge, Harvard University Press, 1964, 378 pages.
- KOECHLIN A. *L'industrie cotonnière en Alsace*. Paris, Impr. E. Pelletier et Cie, 1908, 147 pages.
- LAMBERT-DANSETTE J. *Genèse du patronat 1780-1880*. Paris, Hachette, 1991, 341 pages.
- LAMBERT-DANSETTE J. *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. Tome 1, Le temps des pionniers, 1830-1880. Vol. 1. Entreprendre*. Paris, Harmattan, 2000, 491 pages.

- LAMBERT-DANSETTE J. *Origines et évolution d'une bourgeoisie. Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentière, 1780-1914*. Lille, 1954, 813 pages.
- LAMBERT-DANSETTE J. *La vie des chefs d'entreprise 1830-1880*. Paris, Hachette, 1992, 302 pages.
- LANDES D.S. *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré : révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*. Paris, Gallimard, 1980, 779 pages.
- LASSUDRIE-DUCHÊNE B. et REIFFERS J.-L. *Le protectionnisme*. Paris, Économica, 1985, 801 pages..
- LEQUIN Y. (dir.) *Histoire des Français, XIXe-XXe siècle. 2, la société*. Paris, Armand Colin, 1983, 623 pages.
- LÉVY R. *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace. Étude de sociologie descriptive*. Paris, Félix Alcan, 1912, 313 pages.
- LÉVY-LEBOYER M. et BOURGUIGNON F. *L'Économie française au XIXe siècle. Analyse macro-économique*. Paris, Économica, 1985, 362 pages.
- LÉVY-LEBOYER M. *La position internationale de la France*. Paris, EHESS, 1973, 472 pages.
- LE CLÈRE B. et WRIGHT V. *Les préfets du Second Empire*. Paris, Armand Colin, 1973, 411 pages.
- LHOMME J. *La grande bourgeoisie au pouvoir (1830-1880)*. Paris, Presses universitaires de France, 1960, 378 pages.
- LIVET G. (dir.) *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*. Strasbourg, Éditions des « Dernières nouvelles d'Alsace », 1977, 493 pages.
- MARSH P.T. *Bargaining on Europe : Britain and the First Common Market, 1860-1892*. New Haven, Yale University Press, 1999, 246 pages.
- MAYAUD J.-L. *Les patrons du Second Empire. 3, Franche-Comté*. Paris, Cénomane, 1991, 181 pages.
- MILWARD A. et SAUL S.B. *The Development of the Economies of Continental Europe 1850-1914*. Londres, 1977, Allen and Unwin, 1977, 555 pages.
- MILWARD A. et SAUL S.B. *The Economic Development of continental Europe, 1780-1870*. Londres, G. Allen and Unwin, 1971, 548 pages.
- MORAZÉ C. *Les bourgeois conquérants, XIXe siècle*. Paris, Armand Colin, 1957, 491 pages.
- MOTTE G. *Motte-Bossut. Une époque, 1817-1883*. Roubaix, 216 pages.

MOTTE G. *Motte-Bossut; un homme, une famille, une firme. 1843-1943*. Tourcoing, Georges frère, 1944, 156 pages.

MOURIQUAND J. *La Saga des Dollfus*. Strasbourg, Éditions de la nuée bleue, 1984, 193 pages.

O'BRIEN P. et KEYDER C. *Economic Growth in Britain and France 1780-1914*. Londres, G. Allen and Unwin, 1978, 205 pages.

OTT F. *La Société industrielle de Mulhouse, 1826-1876 : ses membres, son action, ses réseaux*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 812 pages.

PALMADE G. *Capitalisme et capitalistes français au XIXe siècle*. Paris, Armand Colin, 1961, 297 pages.

PATRIS J.P. *L'industrie textile. L'article de Sainte-Marie-aux-Mines. Son élaboration dans le temps*. 1986, sans pagination.

PIAT J. *Quand Mimerel gouvernait la France*. Roubaix, Maison du Livre, 1992, 331 pages.

PIERRARD P. *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*. Paris, Bloud et Gay, 1965, 523 pages.

PLESSIS A. *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*. Genève, Droz, 1982, 294 pages.

PLESSIS A. *La politique de la Banque de France de 1851 à 1870*. Genève, Droz, 1985, 354 pages.

PLESSIS A. *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*. Genève, Droz, 1985, 444 pages.

PONTEIL F. *Les classes bourgeoises et l'avènement de la démocratie : 1815-1914*. Paris, Albin Michel, 1989, 573 pages.

POUCHAIN P. *Les maîtres du Nord du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 412 pages.

PRIOURET R.-A. *Origines du patronat français*. Paris, Grasset, 1963, 283 pages.

ROWLEY A. *Évolution économique de la France du milieu du XIXe siècle à 1914*. Paris, SEDES, 1982, 520 pages.

SAINT-MARC M. *Histoire monétaire de la France 1800-1980*. Paris, Presses universitaires de France, 1983, 441 pages.

SMITH M.S. *Tariff Reform in France, 1860-1900. The Politics of Economic Interest*. Londres, Cornell University Press, 1980, 272 pages.

STOSKOPF N. *Les patrons du Second Empire. 4, Alsace*. Paris, Cénomane, 1994, 286 pages.

TRAVIS W.P. *The Theory of Trade and Protection*. Cambridge, Harvard University Press, 1964, 296 pages.

VERLEY P. *Entreprises et entrepreneurs du XIXe siècle au XXe siècle*. Paris, Hachette, 1994, 255 pages.

VERLEY P. *La révolution industrielle, 1760-1870*. Paris, MA Éditions, 1985, 270 pages.

Articles

BAIROCH P. « Commerce extérieur et développement économique : quelques enseignements de l'expérience libre-échangiste de la France au XIXe siècle », *Revue économique*, 1970, 21, pp.1-33.

BAIROCH P. « Niveaux de développement économiques comparés de 1810 à 1910 », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 1965, 20, pp.1091-1117.

BARJOT D. « Les entrepreneurs de Normandie, du Maine et de l'Anjou à l'époque du Second Empire », *Annales de Normandie*, 1988, 38, pp. 215-259.

BONNIER J.-C. « Esquisse d'une évolution sociale : Roubaix sous le Second Empire (1856-1873) », *Revue du Nord*, 1980, 246, pp. 619 à 636.

BRANDT A. « Une famille de fabricants au début du XIXe siècle. Jean Koechlin et ses fils », *Annales*, 1951, 6, pp. 319-330.

BRUNN D. « Les milieux économiques alsaciens et le traité de commerce franco-anglais de 1860 », *Revue d'Alsace*, 1988, 114, pp. 171 à 184.

CADIER G. « Les conséquences du traité de 1860 sur le commerce franco-britannique », *Histoire, économie et société*, 1988, 7(3), pp. 355-380.

CAMERON R. « Profit, croissance et stagnation en France au XIXe siècle », *Économie appliquée*, 1957, 10, pp 409-444.

CAMERON R. et FREEDEMAN C. « French Economic Growth : A Radical Revision », *Social Science History*, hiver, 1983, pp. 3-30.

CARON F. « La stratégie des investissements en France (XIXe-XXe siècle) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 54 (1), 1976, pp. 64-117.

CHALINE J.-P « Idéologie et mode de vie du monde patronal haut-normand Sous le Second Empire », *Annales de Normandie*, 1988, 2, pp. 193-203.

CHALINE J.-P. « Napoléon et Rouen », *Connaître Rouen*, 1984, 5, 11 pages.

CHALINE J.-P. « Les souvenirs d'un bourgeois de Rouen, Jean-Pierre Curmer (1787-1870) », *Annales de Normandie*, 1970, pp. 21-39.

- CROUZET F. « Comment les dynasties d'entrepreneurs se voient-elles ? », *Entreprises et histoire*, 1995, 9, pp. 107-125.
- CROUZET F. « Les dynasties d'entrepreneurs en France et en Grande-Bretagne », *Entreprises et histoire*, 1995, 9, pp. 25-42.
- CROUZET F. « Essai de construction d'un indice annuel de la production industrielle française au XIXe siècle », *Annales : économies, sociétés et civilisations*, 1970, 25, pp. 56-99.
- CROUZET F. « French Economic Growth in the Nineteenth Century Reconsidered », *History*, 1974, 59, pp. 167-179.
- CROUZET F. « Remarques sur la formation d'une économie mondiale », *Histoire, économie et société*, 1986, 5, pp. 611-625.
- DAVIET J.-P. « Un modèle régional de l'industrialisation textile (XIXe-XXe siècles) », *Revue du Nord*, 6, Hors-série collection histoire, 1995, pp. 99-107
- FOCART-BORVILLE J. « Des pavés du Nord au faubourg St-Germain, l'ascension d'une famille bourgeoise : les Brame », *Revue du Nord*, 1991, 289, pp. 33-50.
- FOHLEN C. « Bourgeoisie française, libre-échange et intervention de l'État », *Revue économique*, 1956, 7, pp. 414-430.
- FOHLEN C. « Crise et troubles sociaux : le Nord à la fin du Second Empire » *Revue du Nord*, 1953, pp. 107-123.
- GILLET M. « Au XIXe siècle, industrialisation linéaire ou industrialisation par bonds ? », *Revue économique*, 1972, 23, pp. 723-750.
- ILIASU A. « The Cobden-Chevalier Commercial Treaty of 1860 », *Historical Journal*, 1971, 14(1), 67-98.
- KINDELBERGER C.P. « Financial Institutions and Economic Development : A Comparison of Great Britain and France in the XVIIIth and XIXth Centuries », *Explorations in Economic History*, 1984, 21(2), pp. 103-124.
- LAMBERT-DANSETTE J. « Origine et éducation d'une bourgeoisie : Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) », *Revue du Nord*, pp. 197-216.
- LAMBERT-DANSETTE J. « Le patronat du Nord. Sa période triomphante (1830-1880) », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1971, 70(18), pp. 2-13.
- LANDES D.S. « French Entrepreneurship and Industrial Growth in the 19th Century », *Journal of Economic History*, 1949, 9, pp. 45-61.
- LAZER D. « The Free Trade Epidemic of the 1860s and Other Outbreaks of Economic Discrimination », *World Politics*, 1999, 51(4), pp 447-483.

- LÉVY-LEBOYER M. « Croissance économique de la France au XIXe siècle : résultats préliminaires », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 23, 1968, 788-807.
- LÉVY-LEBOYER M. « La décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1971, 49(4), pp. 485-507.
- LÉVY-LEBOYER M. « L'héritage de Simiand : Prix, profits et termes d'échange au XIXe siècle », *Revue historique*, 1971, 243, pp. 77-120.
- MARKOVITCH T.J. « Les cycles industriels en France », *Le mouvement social*, 1968, 63, pp. 11-39.
- MESSERLIN P.A. « France and Trade Policy : is the " French Exception " passée ? », *International Affairs*, 1996, 72(2), pp. 293-309.
- NYE J.V. « Changing French Trade Conditions, National Welfare of the 1860 Anglo-French Treaty of Commerce », *Explorations in Economic History*, 1990, 28(4), pp. 460-477.
- NYE J.V. « The Myth of Free Trade Britain and Fortress France : Tariffs and Trade in the Ninetenth Century », *Journal of Economic History*, 1991, 51(1), pp. 23-46.
- OBERLÉ R. « La Guerre de Sécession et la "famine du coton" en Alsace », *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1985 (2), pp. 93-102.
- OBERLÉ R. « Le textile facteur d'expansion à Mulhouse », *L'industrie textile en Europe du Nord au XVIIIe et XIXe siècles. Actes du colloque, Tourcoing 17 et 18 février 1983*, pp 76 à 91.
- ROEHL R. « L'industrialisation française, une remise en cause. » *Revue d'histoire économique et sociale*, 1976, 13, 233-281.
- SCHMITT J.M. « Colmar, centre industriel de la moyenne Alsace : l'ère des grandes manufactures textiles (1775-1870) » *L'industrie textile en Europe du Nord au XVIIIe et XIXe siècles. Actes du colloque, Tourcoing 17 et 18 février 1983*, pp. 92 à 99.
- STOSKOPF N. « Gestion de la vie privée et continuité familiale dans les entreprises alsaciennes du XIXe siècle », *Entreprises et histoire*, 1995, 9, pp. 61-69.
- STOSKOPF N. « Le patronat alsacien sous le Second Empire », *Historiens et géographes*, 1995, 86, pp. 199-206.

Mémoires et thèses

- DESSONNEVILLE D. *Le patronat lillois de 1815 à 1870*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Gillet, Université de Lille III, 455 pages.
- FASSLER M. *Quand DMC s'appelait Dollfus Mieg et Cie*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Vogler. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1993, 165 pages.

HAAN J.-A. *Histoire de la manufacture de Wesserling de 1800 à 1870*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Vogler, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1991, 205 pages.

HAU M. *L'industrialisation de l'Alsace 1803-1939*. Thèse de Doctorat d'État sous la direction de M. Maurice Levy-Leboyer, Université de Paris X Nanterre, 1985, 985 pages.

MÉNAGER B. *La vie politique dans le département du Nord de 1851 à 1877*. Thèse de doctorat, Université Lille III, 1979, 898 pages.

SUZUKI H. *L'évolution de l'industrie cotonnière dans la région rouennaise au XIXe siècle (1789-1880)*. Thèse pour le doctorat du 3e cycle, Rouen, 1969, 298 pages.

